

Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou



**FACULTE DE SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION ET DE SCIENCES
COMMERCIALES**

DEPARTMENT DES SCIENCES FINANCIERES ET COMPTABILITE

Mémoire de fin d'études

En vue d'obtention du Diplôme de Master en Sciences Financières

Spécialité : Finance et Banque

Thème

**L'émergence de la monétique en Algérie
Cas : Banque BEA agence 034 Tizi-Ouzou**

Présenté par :

- M^{me} OUMRANE lyza
- M^{lle} AMARA Lynda

Devant le jury :

Président de jury :	Mr Sam Hocine	UMMTO
Examinatrice :	M ^{lle} MOUHEND SAID Ania	UMMTO
Promotrice :	M ^{me} IGEURGAZIZ Wassila	UMMTO

Année universitaire : 2023/2024

Remerciements

Nous rendons grâce au Dieu, le tout puissant, de nous avoir donné la vie et la santé pour la réalisation de cette étude.

Nous souhaitons adresser nos remerciements les plus sincères aux personnes qui nous ont apporté leur aide et qui ont contribué à l'élaboration de ce modeste travail ainsi qu'à la réussite de cette formidable formation. Nous tenons à remercier sincèrement Madame IGUERGAZIZ, d'avoir accepté de nous diriger dans ce travail et qui malgré ses nombreuses occupations, n'a jamais ménagé ses efforts pour suivre de près notre travail et qui s'est toujours montré à l'écoute tout au long de la réalisation de ce mémoire, ainsi que pour l'inspiration, l'aide et le temps qu'elle a bien voulu nous consacrer et sans elle, ce mémoire n'aurait jamais vu le jour.

Nous remercions le membre de jury composé de Mr SAM président et M^{elle} Mouhend SAID examinatrice d'avoir accepté d'évalué notre travaille de recherche.

Enfin, nous adressons nos plus sincères remerciements à nos parents, tous nos proches et amis (es), qui nous ont toujours soutenue (es) et encouragée au cours de la réalisation de ce mémoire.

Merci à tous et à toutes.

Dédicaces

Nous dédions ce modeste travail tout d'abord à :

Ceux qu'on a tant aimé avec beaucoup d'affection et on est très fière de les avoir et tous les mots du monde ne peuvent exprimer l'amour et le respect qu'on leur porte :

Nos très chers parents, qui nous ont soutenus tout au long de nos études.

A tout nos familles.

A tout nos amies, sans exception.

A tous ce qu'on aime.

-Lyza

-Lynda

Liste des tableaux et figures

Liste des tableaux et figures

Liste des tableaux

Tableau N°01 : tableau comparatif entre la lettre de change et le billet à ordre	15
Tableau N°02 : les frais de gestion des cartes CIB de la BEA 034	76
Tableau N°03 : présentation des MasterCard	81
Tableau N°04 : présentation des cartes American express	81
Tableau N°05 : Nombre de DAB/GAB dans le secteur bancaire Algérien	83
Tableau N°06 : Nombre de DAB/GAB au sein de la banque BEA	84
Tableau N°07 : La part de la BEA par rapport au nombre de DAB et GAB installé dans le secteur bancaire Algérien	84
Tableau N°08 : La part de l'agence BEA 034 de Tizi-Ouzou dans l'implantation des DAB et GAB la banque extérieur d'Algérie	86
Tableau N°09 :Nombre de cartes CIB du secteur bancaire Algérien.....	87
Tableau N°10 : Comparaisons entre carte CIB et carte ADAHABIA	88
Tableau N°11 : Nombres de carte CIB mise par la Banque BEA	89
Tableau N°12 : La part de BEA dans la distribution des cartes CIB au sein du secteur bancaire algérien	90
Tableau N°13 : La part de l'agence BEA 034 de Tizi-Ouzou dans la distribution des cartes CIB au sein du secteur bancaire	91
Tableau N° 14 : Nombre des transactions effectuée par la carte CIB	92
Tableau N° 15 : Nombre des transactions effectuée par la carte CIB.....	93
Tableau N°16 : Répartition de l'échantillon selon le genre.....	95
Tableau N°17 : répartition de l'échantillon selon le genre	96
Tableau N°18 : Répartition de l'échantillon selon la catégorie socioprofessionnelle	98
Tableau N°19 : Répartition de l'échantillon selon le lieu d'habitation des clients questionnés	100
Tableau N°20 : l'utilisation de la carte CIB	101
Tableau N°21 : les avantages de l'utilisation de la carte CIB	103
Tableau N°22 : les fonctionnalités de la carte CIB.....	105
Tableau N°23 : la fréquence de l'utilisation de la carte CIB	106
Tableau N°24 : les cartes CIB détenues par les clients.....	108
Tableau N°25 : la cause de non utilisation de la carte CIB	109

Liste des tableaux et figures

Liste des figures

Figure N°01 : la différence entre les paiements en monnaie fiduciaire et scripturale.....	16
Figure N°02 : Le processus d'un paiement électronique	19
Figure N° 03 : Répartition des cartes de paiement en Algérie en 2021	66
Figure N°04 : Nombre des transactions en ligne	67
Figure N°05 : Organigramme de l'agence BEA N°34.	75
Figure N°06 : Nombre de DAB/GAB de secteur bancaire Algérien.....	82
Figure N°07 : Nombre de DAB/GAB au sein de la banque BEA.....	83
Figure N°08 : La part de l'agence BEA 034 de Tizi-Ouzou dans l'implantation des GAB au sein du secteur bancaire Algérien	85
Figure N°09 : La part de l'agence BEA 034 de Tizi-Ouzou dans l'implantation des GAB au sein du banque BEA	86
Figure N°10 : Nombre de cartes CIB du secteur bancaire Algérien.....	87
Figure N°11 : Nombre de carte CIB selon leur type	88
Figure N°12 : Nombres de carte CIB mise par la Banque BEA	89
Figure N°13 : La part de BEA du des automates installes au sein du secteur bancaire algérien	90
Figure N°14 : La part de l'agence BEA 034 de Tizi-Ouzou dans la distribution des cartes CIB au sein de banque BEA	91
Figure N°16 : Nombre des transactions effectue par la carte CIB dans le secteur bancaire ...	92
Figure N°17 : répartition de l'échantillon selon le genre	93
Figure N°18 : Répartition de l'échantillon selon la tranche d'âge	95
Figure N°19 : Répartition de l'échantillon selon la catégorie socioprofessionnelle	96
Figure N°20 : Répartition de l'échantillon selon le lieu d'habitation des clients sondés	99
Figure N°21 : l'utilisation de la carte CIB	100
Figure N°22 : les avantages de l'utilisation de la carte CIB.....	102
Figure N°23 : les fonctionnalités de la carte CIB	103

Liste des tableaux et figures

Figure N°24 : la fréquence de l'utilisation de la carte CIB	105
Figure N°25 : La carte CIB détenue par les clients questionnés de la banque	107
Figure N°26 : Cause de non utilisation de la carte CIB	106

Sommaire

Sommaire

Introduction générale.....	2
-----------------------------------	----------

Chapitre I : La monnaie et son processus de dématérialisation

Introduction	7
Section01 : L'évolution de la monnaie	8
Section 02 : Les nouvelles technologies de paiement électronique	22
Conclusion.....	30

Chapitre II : Présentation du système bancaire et de la monétique en Algérie

Introduction	32
Section 01 : La création et l'évolution du système bancaire algérien	33
Section 02 : La monétique dans le système bancaire algérien	57
Conclusion.....	69

Chapitre III : L'adoption de la monétique par la BEA agence 034 de Tizi -ouzou

Introduction	71
Section 01 : La présentation de l'organisme d'accueil	72
Section 2 : La contribution de la BEA dans le développement de la monétique en Algérie....	83
Section 03 : méthodologie de réalisation de l'enquête.	94
Conclusion	111
Conclusion générale	113

Liste des abréviations

Liste des abréviations

BADR : la Banque de l'agriculture et du développement rural

BCA : La Banque centrale d'Algérie

BDL : la Banque de Développement Local

BEA : La Banque extérieure d'Algérie

BNA : La Banque nationale d'Algérie

BNH : La Banque nationale de l'habitat

CAD : Caisse algérienne de développement

Carte CIB : Carte interbancaire

CCP : compte cheque postal

CMI : le Centre monétique interbancaire

CNEP : Caisse nationale de l'épargne et de prévoyance

CNL : Caisse nationale de logement

Code PIN : Personal identification number

CPA : Crédit Populaire d'Algérie

CTI : Centre de télécompensation interbancaire

DAB : distributeurs automatiques de billets

GAB : guichets automatiques de billets

GIE : le Groupement d'intérêt économique monétique

M-paiement : paiement mobile

NFC : Near Field Communication

PME : Le porte-monnaie électronique

PMV : Le porte-monnaie virtuel

RMI : Réseau monétique interbancaire

RTGS : système de règlements bruts en temps réel de gros montant et de paiement urgent

SMS : Short message service

SATIM : la société d'automatisation des transactions interbancaire et monétique

TPE : Terminal de paiement électronique

USSD : Unstructured Supplementary Service

Introduction générale

Introduction générale

La monnaie est un moyen crucial et fondamental dans notre vie quotidienne et dans le système économique et financier moderne. Son importance reflète la place qu'elle occupe dans les échanges nationaux et internationaux dans le domaine du commerce et de la finance.

Dans un premier temps, les échanges se faisaient par le troc, où les gens se changeaient leur surplus de production contre d'autres produits qu'ils désiraient avoir. Dans une économie de troc, pour se procurer une marchandise à échanger, il faut que l'autre partie de cette opération accepte le produit que vous proposez, ainsi que les couts de ces transactions sont plus élevés par rapport au cout d'une opération dans une économie monétaire.

La monnaie est donc venue éliminer cette opération de troc pour la remplacer par l'achat et la vente. Elle s'est pas arrêter là, car elle a connu de nombreuses évolutions et transformations à travers le temps, à savoir la monnaie fiduciaire qui comprend les billets de la banque ainsi que les pièces.

Par la suite, la monnaie a pris une forme importante appelée monnaie scripturale. Cette dernière existe sous forme d'écriture en chiffre ou nombre dans les comptes bancaires et préinscrite dans des chèques, des avis de prélèvement et les virements jusqu'à en arriver à la monnaie électronique.

Dans les deux dernières décennies, le système financier international a connu de nombreuses mutations sous l'effet de la libéralisation des services financiers et du développement des innovations de manière rapide.

Après cette libéralisation, le cadre financier s'est élargi avec un nombre accru de capitaux en circulation. Voyant l'importance de ces transactions, une modernisation du système financier s'est inscrite comme un premier besoin. Au-delà, le développement d'un système financier sécurisé, rapide, efficace a commencé à évoluer.

Pour faciliter les transactions financières et développer la bancarisation davantage, de nouvelles technologies financières ont apparu par la suite, facilitant la relation client-banque, notamment les distributeurs et guichet automatique de billet.

Par la suite, les innovations se sont succédées dans le domaine de la monétique et de nouveaux moyens sont apparus, à savoir : les technologies de blockchain, la signature électronique, le paiement mobile... etc.

Dans un environnement libéralisé et en voie de développement avec un niveau de concurrence qui ne cesse d'accroître, l'Algérie s'est trouvée face à une obligation de suivre les tendances d'innovation. Pour cela, le système bancaire algérien, après sa période de colonisation et la

Introduction générale

reconstruction de son système bancaire par la plantation de quelques banques publiques algériennes, a ouvert les portes à la concurrence privée.

Le système bancaire algérien est caractérisé par l'arrivée de plusieurs banques privées nationales et étrangères ainsi qu'un ensemble d'établissements financiers et d'organes consultatifs avec de multiples produits, augmentant par ce fait le niveau de bancarisation.

Avec l'ouverture de l'Algérie à l'extérieur, l'adoption de la monétique par le système bancaire algérien est devenue une obligation et un besoin extrême pour conquérir les changements des goûts des consommateurs. Les premières formes de la monétique commencent par la création de la société d'automatisation des transactions interbancaire et monétique (SATIM) qui a contribué au développement et à l'amélioration des moyens de paiement électroniques. D'autres sociétés aussi ont été mises en place pour perfectionner ce domaine, telles le Groupement d'intérêt économique monétique (GIE), le Centre de télécompensation interbancaire (CTI).

Les moyens de paiement électroniques en Algérie ont commencé à apparaître par l'utilisation de la carte interbancaire CIB qui est personnalisée selon le revenu du client (classique et gold). Les cartes internationales (Mastercard et Visa Card) sont aussi sur le marché bancaire algérien et ne sont utilisées qu'à l'étranger pour les voyageurs ou bien pour les achats en ligne. Cette utilisation s'est intensifiée à partir de l'année 2020 suite au déclenchement de la crise sanitaire.

Dans ces dernières années, la dématérialisation des moyens de paiement chez les banques algériennes privées et publiques et la notion de « banque en ligne » est devenue la solution des clients pour gagner du temps. Plusieurs plateformes de paiement mobile ont apparu après 2020 pour permettre au consommateur de régler leurs transactions d'achat depuis leur smartphone.

Le développement des moyens de paiement électroniques est soutenu par les banques algériennes et plus précisément par la banque extérieure d'Algérie BEA qui a tant investi dans ce domaine pour assurer une meilleure bancarisation. La carte CIB est le noyau de ces instruments qui a connu de véritables innovations.

Intérêt et importance du sujet :

Enrichir et approfondir nos connaissances acquises au cours de la formation, et tirer parti de plusieurs bénéfices par l'expérience d'une banque comme la Banque extérieure d'Algérie en matière d'utilisation des nouvelles techniques de paiement électronique. Éclairer le lecteur sur l'émergence de la monétique dans le système bancaire algérien.

Introduction générale

Motifs du choix de sujet

Notre choix s'est porté sur le sujet de l'émergence de la monétique en Algérie pour les raisons suivantes :

D'abord, il s'agit d'une acquisition de connaissances en matière de monétique en général.

En second lieu, l'utilisation fréquente de la monnaie électronique dans le quotidien incite à mieux la connaître.

Enfin, vouloir connaître la monnaie électronique dans le système bancaire algérien. Au regard de ce qui procède et dans le cadre de notre étude, ce travail répondra à la problématique suivante :

La question principale

Comment la Banque Extérieure d'Algérie a-t-elle développé sa monétique ?

Sous questions

Comment la monnaie a-t-elle évolué depuis sa création initiale jusqu'à sa dématérialisation et l'apparition de nouvelles technologies ?

Comment la monnaie électronique a-t-elle émergé dans le système bancaire algérien ?

Quel est le poids de l'agence BEA 034 dans le développement de la monétique au sein du réseau BEA ?

Objectif principal de la recherche

Le but de cette étude est de présenter les formes de la monnaie depuis sa création jusqu'à être une monnaie électronique. Afin de comprendre le processus de dématérialisation que cette monnaie a parcouru, il sera donc utile de présenter les nouvelles technologies apparues par la suite.

Toutefois, l'objectif visé est de présenter l'émergence de la monétique dans le système bancaire algérien cas de la banque extérieure d'Algérie agence 034 de tizi Ouzou, notamment en ce qui concerne les organes mis en place pour promouvoir la supervision de cette monnaie électronique tout en énumérant l'ensemble des moyens de paiement électroniques disponibles en Algérie ainsi que la contribution de la BEA dans le développement de la monétique en Algérie.

Objectifs spécifiques de la recherche

- Comprendre et expliquer l'évolution de la monnaie jusqu'à devenir une monnaie électronique.
- Présenter le système bancaire algérien et l'émergence de la monétique dans ce système.
- Étudier le niveau de contribution de la BEA dans le développement de la monétique en Algérie.

Méthode et outils utilisés

Afin de répondre aux différentes questions posées en problématique, on a effectué tout d'abord une analyse théorique et empirique pour collecter et organiser des informations permettant de créer un ensemble de concepts pour faciliter la compréhension du sujet.

Ainsi, nous avons effectué une recherche où nous avons pu consulter de différents ouvrages et supports tels que les revues et Internet afin de collecter plus d'informations en relation avec notre sujet. Par la suite, nous avons soutenu notre étude avec un stage effectué au niveau de la Banque extérieure d'Algérie agence 034 de Tizi Ouzou.

Plan de recherche

Pour bien répondre à notre problématique, nous avons élaboré le plan de recherche suivant :

Le premier chapitre intitulé "La monnaie et son processus de dématérialisation", où il sera question de présenter le processus parcouru et les transformations de la monnaie jusqu'à être une monnaie électronique, ce processus s'est étendu suite à l'apparition de plusieurs technologies relatives à la monnaie.

Dans le deuxième chapitre intitulé "Présentation du système bancaire et de la monétique en Algérie", où nous présentons le système bancaire algérien avant et après 1990. Nous nous basons par la suite sur l'installation de la monétique dans le système bancaire algérien et les organes mis en place pour promouvoir l'évolution et l'utilisation de cette monnaie ainsi qu'à assurer une meilleure supervision.

Et dans le troisième chapitre, l'étude portera sur l'adoption de la monétique par la BEA agence 034 de Tizi Ouzou.

La décision d'avoir structuré ce travail en trois chapitres est d'abord justifiée par le souhait de présenter la monnaie de manière générale et les évolutions qu'elle a parcourues à travers le temps, avant d'entamer une étude sur le système bancaire algérien en présentant les banques publiques, les banques privées et l'ensemble des établissements financiers installées avant et après 1990, puis de faire une présentation de l'émergence de la monétique dans le système bancaire algérien ainsi que les outils et organes installés pour faciliter la supervision.

Chapitre I:
La monnaie et son processus
de dématérialisation

Introduction

Depuis l'antiquité, la monnaie occupe une place centrale dans la vie économique, elle est l'instrument le plus utilisé dans la vie quotidienne des différents agents économiques. Et ça revient à sa mission fondamentale qui réside dans sa capacité à servir l'organisation économique et sociale et à coordonner les différents outils économiques.

La monnaie s'agit de tout intermédiaire accepté par la communauté comme moyen de paiement. Elle possède un pouvoir libératoire instantané, ce qui signifie que l'on peut obtenir un bien ou un service immédiatement.

La monnaie sert, en premier lieu, à évaluer le prix de tous les biens. C'est une unité de compte. Elle considère aussi comme un moyen d'échange qui facilite les différentes transactions, permettant l'échange des différents biens et services. La monnaie, enfin, est une réserve de valeur, elle est une des formes de la richesse. Elle permet de stocker le pouvoir d'achat des individus pour des utilisations futures.

La monnaie a connu une évolution significative à travers le temps, passant d'un système de troc qui consistait en l'échange direct de biens et de services, mais ce système présentait des limitations pratiques. Pour surmonter ces limitations, les sociétés ont adopté la monnaie marchandise, ou bien la monnaie métallique (or, argent) ont été utilisées comme moyen d'échange universellement accepté et stockeur de valeur. Cette forme de monnaie a facilité les échanges dans les différentes transactions. Au fil du temps, la monnaie a évolué vers des formes plus pratiques : La monnaie fiduciaire est apparue, représentée par des billets et des pièces émis par des autorités monétaires, soutenus par la confiance collective en leur valeur. Au cours de ces derniers siècles Avec l'avancement des systèmes financiers, la monnaie scripturale est devenue prédominante. Cette monnaie existe sous forme des écritures entre les comptes bancaires. Elle permet des transactions rapides et sécurisées. Plus récemment, la monnaie dématérialisée marque l'apparition de la monnaie électronique ou bien de la monétique. Ces formes de monnaie offrent une sécurité accrue et une indépendance vis-à-vis des systèmes financiers traditionnels.

Dans ce chapitre, nous explorerons les diverses formes que la monnaie a prises en tant qu'instrument de paiement, en mettant en lumière sur son évolution historique sur le long terme.

Section01 : l'évolution de la monnaie

La monnaie est un instrument important de l'activité économique, elle permet d'effectuer les échanges entre les agents économiques. La monnaie a émergé sous diverses formes d'instruments monétaires, adaptées aux besoins de chaque époque. Au fil du temps, les acteurs économiques ont progressivement développé des instruments monétaires plus efficaces et accessibles, favorisant ainsi une circulation monétaire plus fluide.

Dans la première section, nous traitons la monnaie et son évolution au fil du temps.

1- Définition, origine et évolution historique de la monnaie de la monnaie

La monnaie est tout instrument qui donne la possibilité d'obtenir des biens ou un service immédiatement. Désigne tous les moyens de paiement que les agents économiques disposent.

C'est un moyen d'échange accepté par une communauté ou une société en général, qui permet d'effectuer des transactions économiques et de mesurer la valeur des biens et des services.

La monnaie remplit plusieurs fonctions essentielles dans l'économie, à savoir :

- Un moyen d'échange : dans le sens où la monnaie facilite les transactions économiques en permettant aux acheteurs et aux vendeurs d'échanger des biens et des services contre une unité de valeur commune.
- Une unité de compte : elle sert de mesure de la valeur des biens et des services, ce qui facilite la comparaison et la détermination des prix.
- La réserve de valeur : la monnaie peut être utilisée pour stocker de la valeur à long terme.¹

Pour comprendre comment les systèmes monétaires ont évolué au fil du temps, il d'abord concentrer sur l'origine de la monnaie et analyser ses racines.

Les premières formes de la monnaie sont apparues entre 6000 et 3000 avant JC. Avant cette période, les gens vivaient en petits groupes indépendants les uns des autres, répartis sur de vastes territoires. Au sein de ces « hordes humaines », dont la nourriture et les ressources étaient partagées selon des règles précises, mais sans aucun échange économique en soi.

Avec le développement de l'agriculture, les tâches ont été réparties en groupes. Certains chasseurs sont devenus pasteurs en domestiquant des animaux, tandis que d'autres membres, pour la plupart des femmes, se sont consacrés à l'agriculture. Dans le même temps, les artisans

¹Editions Ellipses, fiche1 les caractéristiques d'une économie de troc (en ligne). (2018). Disponible sur https://www.editions-ellipses.fr/PDF/9782340029842_extrait.pdf (consulté le 19/04/2024 A 10H02)

ont commencé à fabriquer des outils, ce qui a créé le besoin d'échanges, qui a conduit au troc, la première forme de monnaie.²

À travers le temps, la monnaie ne cesse d'évoluer, elle est devenue un outil essentiel de l'économie moderne. Parmi les formes de monnaie figurent les suivantes :

1-1 Le troc

Le troc ou « échange direct » c'est un système d'échange d'un bien contre un autre entre deux parties sans utiliser de l'argent. C'est la première monnaie utilisée dans le monde, remonte à l'antiquité. Il tire d'ailleurs son nom des troques³.

Mais avec le développement des différents domaines de la vie, les besoins humains ont évolué, et le troc est devenu insuffisant pour répondre à ces besoins. Parmi ces problèmes

- problème de double coïncidence des besoins : le troc est l'échange d'un bien contre un autre n pas très aise, celui qui possède ce que vous désirez doit désirer ce que vous possédez. Cela rendrait les échanges difficiles de trouver l'autre correspondance directe entre les biens ou les services ;
- les biens échangeables sont limités : le troc était focalisé sur des biens périssables ou de petite taille, ce qui rendait les échanges plus compliqués ;
- difficulté de mesure de la valeur : l'absence des moyens communs de mesure de la valeur, rend difficile de déterminer l'équivalence entre différents biens. Cela à un effet négatif sur les négociations des différentes parties aux transactions ;

1-2 La monnaie marchandise

La monnaie marchandise est généralement considérée comme la forme la plus « primitive » on parle également de paléo-monnaie. Elle est caractérisée par le fait que sa valeur intrinsèque est égale à sa valeur monétaire. Parmi les formes les plus utilisées par les sociétés antiques comme une monnaie marchandise, il y a du bétail, des céréales, des coquillages ou encore des barres de sel. Dans tous ces cas, il s'agit de marchandises qui sont produites par le système économique, elles impliquent des coûts de production et disposent d'une valeur d'échange. Les paléo-monnaies sont utilisées pour remplir la fonction d'unité de compte et celle

² Jean-Marie ALBERTIN, Véronique LECOMTECOLLIN, Bruno COLLIN. Histoire de la monnaie : du troc à l'euro. Canada : Edition Sélection du Reader's Digest, 2000.

³ Journaldunet.fr. Dictionnaire économique et financier-JDN (en ligne) (2019). Disponible sur : <https://www.journaldunet.fr/business/dictionnaire-economique-et-financier/1199083-troc-definition-traduction-et-synonymes/> (consulté le 19/04/2024 A 10H32)

d'intermédiaire des échanges. Quant à la fonction de réserve de valeur, elle n'a pas été prise en compte en raison de sa nature périssable⁴.

1-3 La monnaie métallique

La monnaie métallique est toute monnaie fondue à partir de métaux précieux telle que l'or, l'argent, bronze, cuivre. Dont sa valeur nominale égale a valeur intrinsèque. Elle est considérée comme une monnaie marchandise ⁵

En raison de sa nature physique, il était inoxydable facile à transport et qui aussi pouvait être divisé, la monnaie métallique présentait beaucoup d'avantages pour ses utilisateurs elle leur permettait de monétiser leur richesses en métaux précieux et accroître ainsi leur pouvoir d'achat, et aussi d'avoir une autonomie de gestion de leur encaisses. Mais au fil du temps de nombreux défauts sont apparus sur la monnaie métallique⁶.

Les problèmes de monnaie métallique sont :

- lorsque l'autorité chargée du monnayage n'achète que la quantité de métal nécessaire, la monnaie métallique cesse d'être équivalente au poids de la marchandise métal ;
- prix du métal sur le marché dépasse la valeur nominale des pièces, celles-ci sont retirées de circulation et vendues comme lingots ;
- métal ne peut pas être facilement transformé en espèces, sont valeur nominale des pièces contenant le même poids de métal.

Cela signifie que la monnaie métallique devient partiellement fiduciaire.⁷

1-4 La monnaie fiduciaire

L'origine du fiduciaire est latine. Elle fait référence à des valeurs fondées sur la confiance accordée à son émetteur.⁸

⁴Melchior.fr. Document 5. Monnaie marchandise ou monnaie de crédit. (en ligne). (2020). Disponible sur <https://www.melchior.fr/exercice/document-5-monnaie-marchandise-ou-monnaie-de-credit#:~:text=Typiquement%2C%20la%20monnaie%20marchandise%20est,parle%20%C3%A9galement%20de%20pal%C3%A9o%2Dmonnaie>. Consulté sur (10/06/2024 A 21H).

⁵Dominique, Chamblay., Mac, Montousse. 100 fiches pour comprendre les sciences économiques (en ligne) édition Rosny : Bréal 1998. Disponible sur https://books.google.com/books?id=luiI3fqEBSYC&printsec=frontcover&dq=100+fiches+pour+comprendre+l%27economie&hl=fr&newbks=1&newbks_redir=1&sa=X&ved=2ahUKEwjxo_yF-LWGAxW1caQEhagIBPsQ6AF6BAgLEAI (consulté le 19/04/2024 A 17H12)

⁶M. Mohammed LAZREG. La monétique en Algérie 2007 réalité et perspectives .Mémoire du Magister en Sciences Commerciales Université d'Oran Es-sénia 2009.

⁷ BERTRAND. N La monnaie et le système monétaire, éditeur feniXX réédition numérique, 1948 P318

⁸Larousse. Définitions : fiduciaire-Dictionnaire de français Larousse (en ligne). (2014). Disponible sur <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/fiduciaire/33603> (consulté 20/04/2024 à 11h59).

La monnaie fiduciaire est tous les billets et pièces de banque dont la valeur déterminée par la confiance qu'ils lui accordent ses utilisateurs, sa valeur nominale est supérieure à sa valeur intrinsèque.

La monnaie fiduciaire correspond à la masse monétaire nationale circulant sous forme d'espèces.⁹

L'utilité de la monnaie fiduciaire réside dans sa commodité de transport par rapport à la monnaie métallique, et qu'elle peut mieux répondre à certaines besoins du commerce comme les gros paiements. La monnaie fiduciaire est acceptée par la communauté et elle est plus accessible dans toutes les transactions quotidiennes ce qui la rendait comme un moyen de paiement universel.¹⁰

La monnaie fiduciaire représente une somme d'argent précise et circule directement entre les agents économiques sans intermédiaire. C'est considéré comme le moyen de paiement par excellence. Et grâce aux billets de banque, une nouvelle forme de monnaie est apparue, la monnaie scripturale

2- La monnaie scripturale et ses instruments

La caractéristique de la monnaie scripturale est son passage de compte en compte au lieu de circuler de main en main¹¹. La monnaie scripturale, ou monnaie de banque s'exprime par des écritures entre comptes des dépôts, elle circule des instruments écrit, moyens fournis par les établissements bancaires elle réduit systématiquement le paiement en cash et augmente le niveau de bancarisation.

Il existe six types d'instruments de paiements scripturaux :

2-1 Le chèque

Peut-être définit comme un écrit sous forme d'un monda de paiement, ou un ordre au paiement servant au tireur (le payeur) d'effectue un retrait de son profile ou profil d'un tiers (bénéficiaire) de tout ou d'une partie des fonds porter au crédit de son compte chez le tiré (la banque).

⁹ Capital.fr Monnaie fiduciaire : définition et valeur (en ligne). (2021). Disponible sur <https://www.capital.fr/votre-argent/monnaie-fiduciaire-1345675> (consulté le 30/04/2024 A 13h03).

¹⁰ BONNET, Victor l'enquête sur le crédit : ii la monnaie fiduciaire et le capital de la banque de France Revue des deux mondes (1829-1971), 1865 vol. 60.

¹¹ GROUP BNPPARIBAS. La monnaie à l'ère de dématérialisation- BNP Paribas (en ligne). (2021). Disponible sur <https://group.bnpparibas/actualite/monnaie-ere-dematerialisation> (consulté le 20/04/2024 A 13h20).

Pour être valable le chèque, comporte en effet des mentions obligatoire suivent ¹²:

- La mentions en terme « chaque »
- L'ordre de payer une somme détermine
- Le nom de la banque qui doit payer (le tire)
- Le lieu el la date de création du chaque
- Le lieu où le paiement doit s'effectuer
- La signature de l'émetteur de chaque

La création du chèque consiste à établir le titre bancaire, notamment en remplissant et en signant une formule délivrée par la banque.

De son côté, l'émission du chèque, une opération juridique qui intéresse trois personnes, le tireur, le tiré et le bénéficiaire. C'est le fait que le tireur de chèque donne l'ordre à sa banque (le tiré) de payer une certaine somme à un bénéficiaire ¹³

2-2 Le virement

Est l'ordre du payeur adressé directement à sa banque d'effectuer un transfert de fonds sur compte d'un bénéficiaire. Cet ordre peut être ponctuel ou permanent lorsque le virement est répété à date fixe pour un montant déterminé.

Il existe plusieurs types de virement bancaire notamment :

2-2-1 Le virement international

Le virement international concerne les mouvements bancaires qui ont lieu depuis et vers l'étranger. Il permet d'envoyer des fonds d'un compte bancaire national vers un compte d'un usager à l'étranger. Les frais de ce virement dépendent des conditions de chaque banque du type de virement international. Il existe deux types de virements internationaux, selon la zone où le compte bancaire est ouvert¹⁴.

¹²ASSURANCE BANQUE EPARGNE INFO SERVICE. Tout savoir sur le chèque !/ ABEIS. (En ligne).(2022). Disponible sur <https://www.abe-infoservice.fr/banque/moyens-de-paiement/le-cheque/tout-savoir-sur-le-cheque> (consulté le 10/06/2024 A 14H53)

¹³LA BASE LEXTENSO. Chapitre 1- la création du chèque- la base Lextenso. (En ligne). (2019). Disponible sur site[https://www.labase-lextenso.fr/ouvrage/9782275052090-178#:~:text=La%20cr%C3%A9ation%20du%20ch%C3%A8que%20consiste,'en%20soit%20dessaissi%20\(P.](https://www.labase-lextenso.fr/ouvrage/9782275052090-178#:~:text=La%20cr%C3%A9ation%20du%20ch%C3%A8que%20consiste,'en%20soit%20dessaissi%20(P.) Consulté le 11/06/2024 A 15H25).

¹⁴ Compte Pro Shine. Qu'est-ce qu'un virement bancaire international. (En ligne).(2022). Disponible sur <https://www.shine.fr/blog/qu-est-ce-qu-un-virement-bancaire-international/>. (Consulte le 11/06/2024 A 17H07).

2-2-1-1 Le virement SEPA

Le virement SEPA est un transfert d'argent vers ou depuis un pays de la zone SEPA. « SEPA » signifie Single Euro Payments Area, l'espace unique de paiement en euros en français. Le SEPA inclut en effet des pays dont la devise n'est pas l'euro, pour faciliter et uniformiser les opérations bancaires au sein de l'Union européenne.

Un virement SEPA se fait en euros. Cela signifie que si un client situé hors de la zone euro fait un virement dans une devise différente, la banque se chargera de convertir la somme en euros.

Les frais d'envoi et de réception sont souvent moins élevés que pour les virements en dehors de la zone SEPA, et même parfois gratuits. Le délai de traitement est également plus rapide, certaines banques proposant d'ailleurs un envoi instantané¹⁵.

2-2-1-2 Le virement non SEPA

Le virement non SEPA est un transfert des fonds vers ou depuis les autres pays du monde. Il est plus complexe du fait de procédures bancaires qui ne sont pas uniformisées et standardisées. Ces virements internationaux engendrent souvent des frais plus importants. L'argent met aussi parfois plus de temps à être acheminé¹⁶.

2-2-2 Le virement national

Le virement national est composé du virement bancaire.

2-2-2-1 Le virement bancaire

Est une opération qui consiste à débiter un compte de donneur d'ordre (émetteur) d'une certaine somme pour créditer de celle-ci un autre compte bénéficiaire. Autrement dit, c'est un ordre écrit donné par le client à sa banque ou à son établissement de paiement de débiter son compte pour créditer celui de son créancier d'une somme déterminée. Il peut être occasionnel ou permanent¹⁷.

- **Dans la même banque** : C'est une opération de transfert d'argent entre deux comptes domiciliés dans le même établissement bancaire. Généralement, ce type de virement permet aux clients de déplacer des fonds facilement et rapidement sans passer par des délais ou des coûts supplémentaires¹⁸.

¹⁵ Compte Pro Shine. Op.cit. (consulté le 11/06/2024 A 17H07).

¹⁶ Ibid. (consulté le 11/06/2024 A 17H07).

¹⁷ Credigo.fr . Qu'est-ce qu'un virement bancaire ? – définition- credigo. (en ligne). (2023) disponible sur <https://www.credigo.fr/lexique-rachat-credit/virement-bancaire.html> consulté le 11/06/2024 A18H10).

¹⁸ Ibid. (consulté le 11/06/2024 A 18h10).

- **Le virement entre les banques** : le virement bancaire s'effectue électroniquement entre deux comptes bancaires, qui ne sont pas nécessairement tenus dans la même banque. Cette opération exige pour la banque émettrice de connaître les coordonnées bancaires précises du compte bénéficiaire¹⁹.

2-3 Les avis de prélèvement

Mis en œuvre pour faciliter les tâches de chaque partie de transaction, est utilisé par des créanciers qui encaissent périodiquement des sommes auprès de nombreux débiteurs, après une autorisation préalable du titulaire du compte.

2-4 Les titres de paiement

Sont des formules de règlement déjà remplies sur laquelle le débiteur n'a qu'à apposer sa signature. L'entreprise créancière reçoit alors une bande magnétique descriptive des règlements, directement exploitable sur des ordinateurs.

2-5 L'effet de commerce

Sont des titres négociables qui constatent au profit du porteur une créance de somme d'argent et sert à son paiement, l'effet de commerce se décompose en instrument de crédit :

2-5-1 La lettre de change

C'est écrit par lequel une personne appelée tireur (fournisseur) donne à une autre personne qui est le tiré (le client) l'ordre de payer une certaine somme à une époque déterminée à une 3ème personne qui est le bénéficiaire ou à l'ordre de ce dernier.

2-5-2 Le billet à ordre

Il peut être défini comme un écrit par lequel une personne appelée souscripteur s'engage à payer à une autre personne appelée le bénéficiaire une certaine somme à un époque déterminé²⁰. Les différences entre la lettre de change et le billet à ordre sont résumées dans le tableau suivant :

¹⁹ Credigo.fr . Qu'est-ce qu'un virement bancaire. Op.Cit (consulté le 11/06/2024 A 18h10).

²⁰ BAILLY J.-L. Caire, G. Figliuzzi, A. Lelièvre, V. Economie monétaire et financière. Editions : Bréal 2eme Editions .2006

Tableau 01 : tableau comparatif entre la lettre de change et le billet à ordre²¹

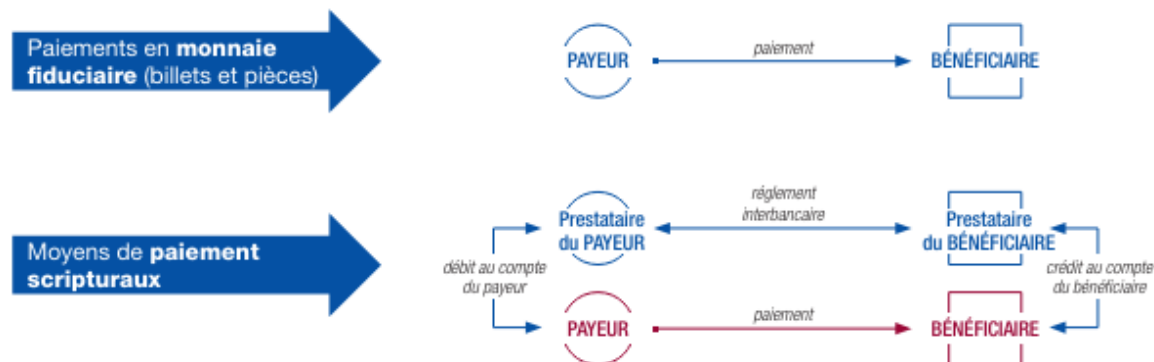
La lettre de change	Le billet à ordre
La lettre de change met en rapport trois personnes : le tireur (en sa qualité de créancier) ; le tire (en sa qualité de débiteur) et le bénéficiaire. Le tireur donne l'ordre au tiré de payer à une date déterminée une certaine somme d'argent au bénéficiaire.	Le billet à ordre met en rapport deux personnes : souscripteur et le bénéficiaire
La lettre de change est un acte de commerce par la forme, elle est commerciale quelles que soient les personnes qui l'utilisent (commerçants ou non) et quel que soit l'objet de la créance par laquelle elle a été émise (civile ou commerciale).	Le billet à ordre n'est pas un acte de commerce que lorsqu'il est signé à l'occasion d'une transaction commerciale
La lettre de change doit être acceptée par tire. Son acceptation est exprimée par le mot «acceptée » et par signature au recto. A souligner que la présentation de la lettre de changes à l'acceptation n'est pas obligatoire. Mais une traite qui n'est pas acceptée est difficilement négociée car le tiré tant qu'il n'a pas accepté, il peut refuser de payer.	Le billet à ordre ne peut être présenté à l'acceptation, puisque c'est le souscripteur lui même qui le rédige. Sa signature à l'émission elle seule, l'engage juridiquement à payer à l'échéance entre mains du bénéficiaire, de la même manière que l'accepteur d'une lettre de change
Existence de la provision qui est la créance du tireur sur le tiré. Une fois la traite est émise, la propriété de la provision est transmise à un bénéficiaire que la créance a choisi, lequel sera payé par le tiré.	Absence de la notion de provision. C'est le souscripteur du billet à ordre lui-même qui est tenu aux paiements

Source : la différence entre la lettre de change et le billet à ordre

²¹<http://iurisma.com/index.php/les-effets-de-commerce-76-la-difference-entre-la-lettre-de-change-et-le-billet-a-ordre>.

Schéma simplifié de comparaison être paiements en monnaie fiduciaire et scripturale

Figure01 : la différence entre les paiements en monnaie fiduciaire et scripturale.



Source : Banque de finance. Les moyens de paiement²²

3- La monnaie électronique

Le développement économique et technologique que le monde a connu ces derniers temps est la principale raison de dématérialisation des monnaies et de l'émergence monétique.

3-1 Définition et caractéristique de la monnaie électronique

Le mot « Monétique » est un vocable attribué à la monnaie électronique, invoquant l'idée d'une application informatique qui traite des flux monétaires (Monnaie + Informatique = Monétique).

En d'autres termes le remplacement de la circulation des valeurs par la circulation des chiffres, les opérations correspondantes étant effectuées discrètement par un système de traitement des données automatiques interbancaires

Ainsi, la monnaie électronique est couramment définie en tant que claim envers un émetteur, stocké sous forme de code informatique (scrip) sur une carte à puce ou sur un ordinateur. D'après les interprétations traditionnelles la monnaie électronique est considérée comme une monnaie-stock, c'est-à-dire un actif qui circule dans des flux électroniques. Le chargement de la carte est fait par le paiement d'un montant en monnaie traditionnelle de banque

²² Banque de France. Les moyens de paiement-ABC de l'économie (en ligne). (2022). Disponible sur https://abc-economie.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/eco-en-bref_moyens-de-paiement.pdf . (consulté le 01/05/2024 A 15h00)

(billets ou transfert bancaire à l'émetteur) et donne lieu à l'inscription sur la carte électronique. Cette carte est utilisée pour acquérir des biens ou des services.²³

La banque centrale européenne a défini la monnaie électronique comme : un moyen de stockage électronique de valeur monétaire reposant sur un support technique, qui peut être largement utilisé pour effectuer des paiements à des entreprises autres que l'émetteur, sans faire intervenir nécessairement des comptes bancaires dans la transaction, mais faisant fonction d'un instrument au porteur prépayé²⁴.

Les caractéristiques de la monnaie électronique sont :

- **Atomicité** : chaque transaction doit être réalisée dans sa totalité avant de produire un résultat, permettant de restaurer l'état initial en cas d'interruption.
- **Consistance** : tous les participants doivent être d'accord sur les éléments essentiels de la transaction.
- **Isolement** : le déroulement d'une transaction ne doit pas perturber les autres transactions, assurant que le résultat final reste le même, peu importe l'ordre d'exécution.
- **Durabilité** : garantit la possibilité de retrouver l'état précédant le début de la transaction en cas de panne du système.
- **Personnalisation** : l'identité de l'acheteur est explicitement liée au moyen de paiement utilisé pour acquitter les obligations.
- **Traçabilité** : permet de suivre les différentes étapes d'une transaction, avec une protection de la confidentialité grâce à un algorithme de chiffrement puissant²⁵.

3-2 Les acteurs de la monétique

Les acteurs de la monétique incluent généralement :

²³ BRAHIM, Rafafa. La monétique en Algérie, développement et perspectives. Journal d'études en économie et Management Volume (en ligne) , 2020, vol 3, no 06, . Disponible sur <https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/635/3/2/141385>. (consulté le 01/05/2024 A 17H02)

²⁴ MESONNIER, Jean-Stéphane. Monnaie électronique et politique monétaire. *Bulletin de la Banque de France*, 2001, vol. 91.

²⁵ SHERIF, Mostafa Hashem. *Paiements électroniques sécurisés*. PPUR presses polytechniques, 2007. (en ligne) .Disponible sur https://books.google.com/books/about/Paiements_%C3%A9lectroniques_s%C3%A9curis%C3%A9s.html?id=pHfh1IaoUQC(consulté le 01/05/2024 A 11H02)

Le porteur (client) : est titulaire de la carte il est à l'origine de la transaction, et cette carte est liée à son compte bancaire disponible dans une banque émetteur. Le porteur doit assumer les responsabilités suivantes conservation du code confidentiel et de mettre la carte en opposition en cas de sa perte ou son vol.

L'accepteur (commerçant) : est celui qui produit un bien ou le service en échange des paiements.

Acquéreur (la banque du commerçant) : gère les comptes du commerçant en traitant quotidiennement ses remises et parmi ses responsabilités :

- gérer les contrats et des relations avec les accepteurs ;
- assurer la mise à disposition, l'installation, la maintenance et les évolutions du matériel (TPE) utilisé par les accepteurs ;
- enregistrer les transactions effectuées ;
- diffuser des listes d'opposition auprès des accepteurs ;

L'émetteur (la banque du client) : il gère le compte du porteur et fournit la carte au client en échange d'une cotisation annuelle parmi les responsabilités de l'émetteur :

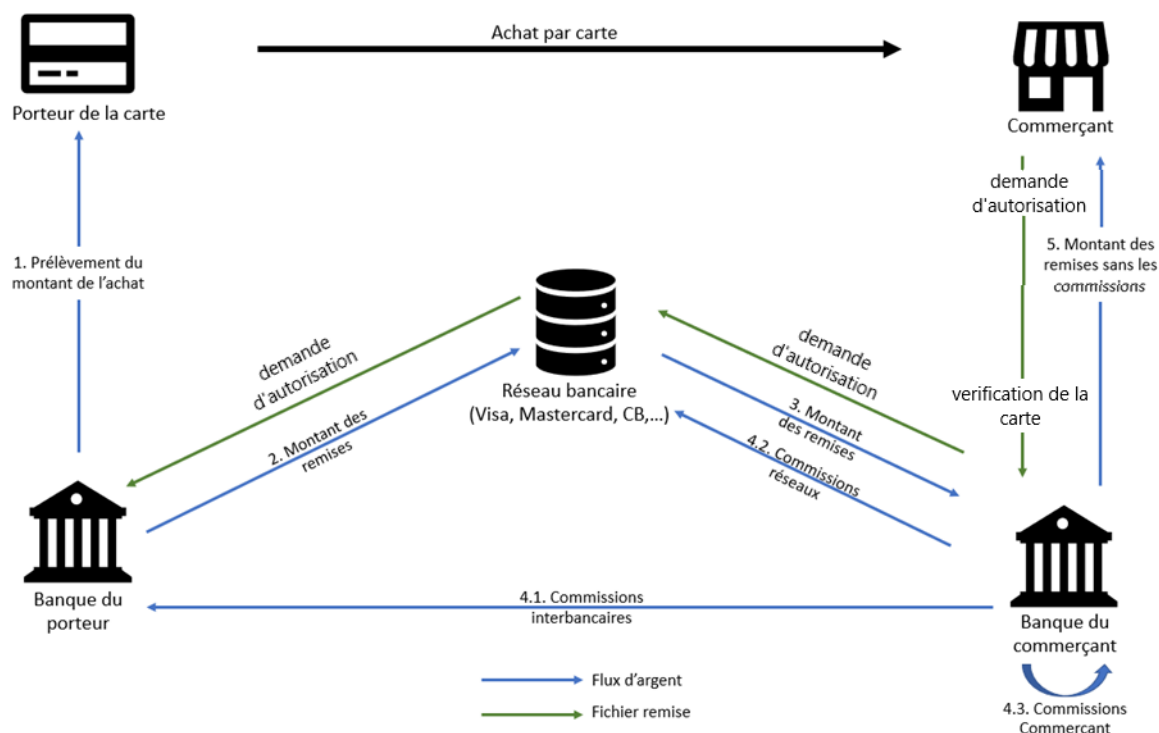
- la fabrication de carte utilisée par le porteur. ;
- gérer les contrats et les relations avec le porteur de la carte ;
- assurer la tenue de compte associé à la carte, en enregistrant les débits et crédits liés aux transactions effectuées avec la carte ;
- gérer les plafonds dépenses en fonction des conditions convenues avec le porteur ;
- la prise en compte des oppositions suite à perte ou vol déclarés par le porteur ;
- gérer les fraudes et litiges résultant d'utilisation de la carte²⁶.

Nous pouvons schématiser les relations entre ces différents intervenants dans la figure ci-dessous²⁷.

²⁶Montoussé, Marc. Économie monétaire et financière. France,(en ligne) Bréal, 2006. Disponible sur https://books.google.com/books?id=Ipc1I0sIa28C&printsec=frontcover&dq=Economie+mon%C3%A9taire+et+financi%C3%A8re&hl=fr&newbks=1&newbks_redir=1&sa=X&ved=2ahUKEwjbkauFkriGAxUFTKQEHTnMBjUQ6AF6BAgMEAI (consulté le 02/05/2024 A 10H02)

²⁷ HeadMind Partners. Introduction à la monétique. (En ligne). (2022). Disponible sur <https://www.headmind.com/fr/introduction-a-la-monetique/> (consulté 4/06/2024 A 10H28).

Figure 02 : Le processus d'un paiement électronique.



Source : HeadMind Partners. Introduction à la monétique.

3-3 Les instruments de la monétique

Les services monétiques dépendent de plusieurs instruments, à savoir :

3-3-1 les cartes de paiement

C'est une carte magnétique ou puce qui propose les mêmes fonctions que une carte de retrait, mais offrant également la possibilité de payer des achats ou des services dans point de vente physiques ou en ligne.²⁸

3-3-1-1 La cartes du débit

C'est carte bancaire la plus courante, lorsque le client effectue une transaction, le montants de celle- ci sera prélevé sur son compte bancaire, et il y'a deux cartes de débit la carte de débit immédiat et carte de de débit différé.

²⁸SADIK, BENMADANI. Les Moyens De Paiement Electronique en Algérie : Etat des lieux et perspectives Electronic Payment Means in Alegria : Statu and perspectives. (En ligne) N, 2022, vol. 01. Disponible sur <https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/417/16/1/184453> (consulté le 02/05/2024 A 13H02)

Pour la carte de débit immédiat le débit est prélevé sur compte bancaire du client dans les 48h suivant la transaction.

Quant à la cartes de débit différé tous les débits effectués pendant le mois sont prélevés en seule fois, en début ou fin de mois suivent :

3-3-1-2 Les cartes de crédit

Elles sont émises par la banque en collaboration avec les sociétés de paiement internationale, elle offre une marge de dépense de sorte que le titulaire de cette carte peut effectuer des opérations de débit ou effectuer des achats sont déposer le montant nécessaires sur le compte bancaire.

3-3-1-3 Les cartes accréditives

Sont des cartes de paiement et de retrait internationales à débit différé, venant débiter un compte géré par l'émetteur. Elles sont destinées à une clientèle haut de gamme, voyageant le plus souvent pour affaire et loisirs. Les couts de cartes et les commissions prélevées sont assez élevés, car les émetteurs de ces cartes proposent des services qui vont bien au-delà des simples actes de retrait ou de paiement

3-3-1-4 Les cartes sans contact

Parmi les cartes plus récentes, la SNCF a intégré ces cartes multiservices incorporant parking, téléphone, journaux, buffets et automates de confiserie. Pour savoir si la carte est équipée de cette option, il suffit d'identifier sur son recto le petit pictogramme 'sans contact'.

3-3-2 Terminal de paiement électronique

Un désigne tout appareil qui permet de traiter un paiement par carte. Il est connecté avec les services spécialisés de la banque. Généralement utilisé dans le commerce de détail .Il existe deux types de TPE :

- Le TPE fixe à lecteur puce PIN-PAD pour les grandes surfaces.
- Le TPE mobile pour les surfaces réduites ²⁹

²⁹ BRAHIM, Rafafa . Op-cit., (consulté le 02/05/2024 A 17H22)

3-3-3 Les Guichets automatiques de billet et les distributeurs automatiques de billets

Ces deux types d'automate sont d'une grande importance pour l'ensemble des services qu'elles mettent aux dispositions des clients.

3-3-3-1 Les guichets automatiques de billet

Le guichet automatique de billet (GAB) est un automate installé à l'intérieur de nombreuses agences bancaires. Il permet d'effectuer différentes opérations bancaires, sans l'intervention du personnel de banque. Aussi il est disponible 24h/24h³⁰.

3-3-3-2 Les distributeurs automatiques de billet

Un distributeur automatique de billet est un appareil automatique qui est généralement placé à proximité d'une agence bancaire ou dans un lieu public fréquenté. Il permet de retirer ou de déposer de l'argent avec la carte bancaire. Disponible 24 h/7³¹.

3-3-3-3 La différence entre des guichets automatiques de billets et des distributeurs automatiques de billets

Les Guichets Automatiques de billets (GAB) et les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) sont souvent confondus. La principale différence réside dans les services offerts. Un DAB se limite généralement au retrait d'argent liquide. Un GAB est une solution plus complète qui permet non seulement de retirer de l'argent, mais aussi d'effectuer diverses opérations bancaires telles que la consultation du solde et de l'historique du compte, la commande de chèques, le dépôt de chèques ou d'espèces, l'impression d'un RIB et la réalisation d'un virement³².

³⁰Boursedes Crédits. Retrait DAB/GAB- Définition-Lexique banque en ligne. (en ligne). (2012). Disponible sur <https://www.boursedescredits.com/lexique-definition-retrait-dab-gab-4102.php> consulté (10/06/2024 A 16H25).

³¹ Capital. Fr. distributeur automatique de billets (DAB).(en ligne).(2024). Disponible sur [https://www.capital.fr/votre-argent/distributeur-automatique-de-billet-dab-definition-et-caracteristiques-1428472#:~:text=Distributeur%20automatique%20de%20billets%20\(DAB\)%20%3A%20d%C3%A9finition%20et%20caract%C3%A9ristiques,-Temps%20de%20lecture&text=Un%20DAB%20est%20un%20distributeur,argent%20avec%20sa%20carte%20bancaire](https://www.capital.fr/votre-argent/distributeur-automatique-de-billet-dab-definition-et-caracteristiques-1428472#:~:text=Distributeur%20automatique%20de%20billets%20(DAB)%20%3A%20d%C3%A9finition%20et%20caract%C3%A9ristiques,-Temps%20de%20lecture&text=Un%20DAB%20est%20un%20distributeur,argent%20avec%20sa%20carte%20bancaire) (consulté 10/06/2024 A 18H25) .

³²Les clés de la banque. Les Guichets Automatiques de Banque (GAB). (en ligne) (2024). Disponible sur <https://www.lesclesdelabanque.com/particulier/les-guichets-automatiques-de-banque-gab/> (consulté le 10/06/2024 A16.56).

Section 02 : Les nouvelles technologies de paiement électronique

Les progrès technologiques de la monétique ont révolutionné les systèmes de paiement en introduisant des nouvelles innovations dans le but d'offrir un système de paiement simplifié et d'améliorer la sécurité des transactions financières, ainsi que l'efficacité des paiements à l'échelle mondiale.

Dans cette section nous verrons les différentes innovations connues grâce à la monétique.

1 Le paiement mobile

Mobile payments ou M- paiement il s'agit d'une technologie qui repose sur l'utilisation du téléphone comme moyen de paiement. Avec le développement de la technologie Near Field Communication (NFC) intégrée aux téléphones et la capacité du mobile à lire les codes QR, le M-paiements peuvent bien réaliser des paiements à distance que des paiements de proximité devant une borne, voire payer par téléphone mobile à un autre.³³

1-1 Les façons de M-paiement

Il y a trois principales façons de lancer un paiement sur un appareil mobile Short Message Service (SMS) ou Unstructured Supplementary Service (USSD), Internet mobile et la technologie Near Field Communication.

1-1-1 Short Message Service ou unstructured supplementary service

C'est un message envoyé par l'utilisateur via le réseau de téléphone mobile pour lancer le paiement, ces types de systèmes sont plus communément utilisés pour les paiements de transfert d'argent à distance.

1-1-2 Internet mobile : dans ce cas le dispositif mobile fournit un moyen d'accès à internet, les paiements via cette interface de transaction sont similaires aux transactions effectuées à partir d'un ordinateur personnel.

³³ Le Canu, P., Granier, T., Routier, R. (2016). Droit commercial. Instruments de paiement et de crédit. Titrisation. 9ème éd. - Instruments de paiement. (En ligne) France : Groupe Lefebvre Dalloz. P 736 disponible sur [https://books.google.com/books?id=LhPXEAAAQBAJ&printsec=frontcover&dq=Le+Canu,+P.,+Granier,+T.,+Routier,+R.+\(2016\).+Droit+commercial.+Instruments+de+paiement+et+de+cr%C3%A9dit.+Titrisation.+9+%C3%A9me+%C3%A9d.+Instruments+de+paiement.+France:+Groupe+Lefebvre+Dalloz.+P+736&hl=fr&newbks=1&newbks_redir=1&sa=X&ved=2ahUKEwiz586C0r2GAxWaVfEDHe2HDVkJQ6AF6BAGJEAI](https://books.google.com/books?id=LhPXEAAAQBAJ&printsec=frontcover&dq=Le+Canu,+P.,+Granier,+T.,+Routier,+R.+(2016).+Droit+commercial.+Instruments+de+paiement+et+de+cr%C3%A9dit.+Titrisation.+9+%C3%A9me+%C3%A9d.+Instruments+de+paiement.+France:+Groupe+Lefebvre+Dalloz.+P+736&hl=fr&newbks=1&newbks_redir=1&sa=X&ved=2ahUKEwiz586C0r2GAxWaVfEDHe2HDVkJQ6AF6BAGJEAI) (Consulté le 02/06/2024 A 20H29).

1-1-3 la technologie Near Field Communication

Le NFC est une technologie de communication sans fil qui permet à deux appareils de se connecter et d'échanger des données en approchant l'un de l'autre. Le NFC est utilisée pour paiement sans contact avec les cartes bancaire, les smartphones et les montres connectées³⁴. La technologie NFC basée sur la radiofréquence peut prendre trois modes opératoires.

1-1-3-1 Le mode Peer to Peer : permet l'échange de données entre deux appareils (informations entre téléphones).

1-1-3-2 Le mode émulateur de carte : ce mode offre diverses possibilités (le paiement mobile, le contrôle d'accès, le ticketing, cooportuning...)

1-1-3-3 Le mode lecteur : la technologie lit des « tags » fournissant des informations (accès à un site web, lecture d'une carte de visite, vidéo d'une bande annonce de film...). Il existe deux types de puces NFC :

- **Les puces passives** : ces puces ne transmettent de l'information que lorsqu'elles sont stimulées par un lecteur NFC.
- **Les puces actives** : les puces NFC dites actives différentes des passives car en plus de recevoir des données, elles peuvent aussi en transmettre. Elles sont capables de lire l'information et de l'envoyer³⁵.

1-2 Les avantages du paiement mobile

Le mobile offre l'avantage unique de rendre le payeur accessible et impliqué dans la capture d'une transaction de paiement. Celui-ci peut tout à la fois recevoir des messages en provenances des systèmes du côté payé, effectuer des vérifications (ex : prix, solde...) vis-à-vis de ses systèmes et participer à un déroulement d'opérations élaborées visant à fiabiliser ou bonifier la transaction en cours de capture.

De plus, le mobile permet d'opérer de nombreux traitements , en local ou en déporté sur un serveur, ce qui permet de renforcer des opérations de sécurité, d'exploiter et enrichir les

³⁴ CHIHA, Pr Khemissi et DAHIA-DOCTORANTE, Rabab LE M-PAIEMENT : L'ALGERIE EST-ELLE PRETE ?(en ligne). Université Alger 3. Disponible sur <https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/211/11/21/14268> (consulté le 09/05/2024 A 21H02).

³⁵ CHAIX, Laetitia. Le paiement mobile : perspectives économiques, modèles d'affaires et enjeux concurrentiels.(en ligne) . Thèse de doctorat. Université Nice Sophia Antipolis, 2013. Format PDF. Disponible sur <https://theses.hal.science/tel-00983937> (consulté le 09/05/2024 A 21H02).

données spécifiques à la transaction et enfin une visualisation qui aidera le payeur à prendre les meilleures décisions tout au long des différentes étapes du processus.³⁶

1-2-1 Les avantages de SMS et NFC

Les SMS et NFC offrent de nombreux avantages parmi les suivants :

1-2-1-1 Les avantages de paiement par SMS

Les SMS sont disponibles, sur tout type de téléphone, et sont facile à utiliser ce que rendre l'envoi ou la réception des données faciles

Coûts faibles pour le fournisseur du service.

1-2-1_2 Les avantages de paiement par NFC

Elle permet de sauvegarder les données même dans le cas où le téléphone est déchargé. et le NFC Peut s'implanter dans différent places ce qui laisse le choix acteurs.

1-3- Inconvénients de paiement mobile

1-3-1 Les inconvénients de paiement par SMS

Le fournisseur ou l'utilisateur du service supportent des couts surtaxés.

Appartient uniquement à l'opérateur.

1-3-2 Les inconvénients de paiement par NFC

Il est nécessaire que les deux parties disposent de cette technologie.

L'absence de l'interopérabilité entre les systèmes d'informatiques.³⁷

2 Porte-monnaie électronique

Le porte-monnaie est une carte prépayée, rechargeable, transportant des unités électroniques de paiement pour les paiements à proximité, les porte-monnaies électroniques sont ainsi des relevés électroniques ambulants des fonds dont dispose le porteur. Ces registres renferment une valeur préchargée qui sert d'instrument d'échange dans le circuit monétaire ouverts et qui protège la difficulté de fabriquer une fausse carte ou de la manipuler.³⁸

2-1 les fromes de porte-monnaie électronique

Principalement il y a deux formes de porte-monnaie électroniques :

³⁶CHIHA, Pr K et D-DOCTORANTE. Op.cit.(Consulté le 09/05/2024 A 17h01).

³⁷ CHAIX, Laetitia. Op.cit.,(consulte le 10/05/2024 A 09H42).

³⁸ SHERIF, Mostafa H. Op.cit.,(consulté le 09/05/2024 A 17h32).

2-1-1 Le porte-monnaie électronique

Sont les cartes prépayées dont l'utilisation n'est pas restreinte à un type de transaction spécifique, ou à un bénéficiaire unique (à la différence de la carte de téléphone par exemple).

2-1-2 Le porte-monnaie virtuel

Sont des logiciels qui permettant d'effectuer des paiements par télétransmission, en ligne, dans certains cas, y'a des transactions qui obligent l'utilisation de cartes prépayée.³⁹

2-2 l'avantage de porte-monnaie électronique

Les porte-monnaie électroniques permettent aux banques de réduire le coût des transactions, surtout pour les petits montants, en remplaçant pièces, billets, chèques ou cartes bancaires. En outre, la banque peut faire fructifier les sommes mobilisées et non consommées. Les porte-monnaie électroniques peuvent être donc considérés comme une version télématique des chèques de voyage.⁴⁰

2-3 Inconvénients du porte-monnaie électroniques

- le problème de défaillance technique des terminaux de paiement ou des cartes elles-mêmes ;
- proposer de faible montants à payer ou à échanger et obliger les utilisateurs à se déplacer pour le recharger ;
- le coût d'utilisation du système devra demeurer inférieur aux coûts des systèmes de paiements actuels ;
- malgré une concurrence en hausse, beaucoup des sites commerciaux se limitent toujours à accepter un seul porte-monnaie électronique⁴¹.

3. La technologie de Blockchain

La Blockchain est un registre public décentralisé en ligne de toutes transactions numériques qui ont eu lieu. C'est l'équivalent de la monnaie numérique est d'un grand livre de banque qui enregistre les transactions entre deux parties.

Il est décentralisé dans le sens que toutes les informations de grand livre électronique sont partagées entre tous les membres du réseau et n'est pas sujet aux termes et conditions de toute institution financière ou d'un pays.

³⁹BRAHIM, Rafafa. Op.cit.,(consulté le 09/05/2024 A 21H02) .

⁴⁰ SHERIF, Mostafa H. Op.cit., (consulté le 10/05/2024 A 19H12).

⁴¹ Ibid

La technologie de la blockchain a été développée en 2009 pour suivre les transactions des sous-jacents des crypto-monnaies comme Bitcoin. Il permet aux individus et aux organisations de traiter les transactions sans avoir besoin d'une banque centrale ou d'un autre intermédiaire, en utilisant des algorithmes complexes.⁴²

3-1 les avantages du Blockchain

Parmi les avantages de la technologie de Blockchain sur le secteur financier la diminution des coûts, la sécurité des transactions et la réduction des délais

3-1-1. Diminution des coûts

Coût des transactions bancaires, et ces transferts d'argent internationaux coûtent beaucoup d'argent. Ce coût est principalement dû aux divers intermédiaires qui interviennent lors d'une opération et à l'infrastructure nécessaire pour les transactions actuelles. Mais la technologie Blockchain pourrait entraîner une réduction des coûts d'infrastructure pour les banques.⁴³

3-1-2 La sécurité des transactions financières

'Blockchain est un moyen de sécuriser les transactions bancaires et de diminuer le risque de défaut de paiement. Grâce à la traçabilité et la transparence qu'instaure la Blockchain, ce qu'il permet de suivre les transferts d'argent de leur origine jusqu'à leur destination. Cela permettrait d'assurer la solvabilité d'un client⁴⁴.

3-1-3. Diminution des délais

Les paiements en ligne actuels, sont lents, car les banques doivent attendre des messages de confirmation avant de pouvoir effectuer une transaction.

La technologie Blockchain quant à elle permet de certifier une opération de façon quasi instantanée. Pour le moment, le temps nécessaire sur la Blockchain afin de valider une

⁴²Merz, S. La Technologie Blockchain : Introduction À Une Technologie Qui Pourrait Changer Le Monde. (En ligne) France : Books on Demand. 2017. Disponible sur [https://books.google.com/books?id=Bdw8DwAAQBAJ&printsec=frontcover&dq=Merz,+S.,+\(2017\).+La+Technologie+Blockchain+:+Introduction+%C3%80+Une+Technologie+Qui+Pourrait+Changer+Le+Monde.+France+:+Books+on+Demand.+P.60&hl=fr&newbks=1&newbks_redir=1&sa=X&ved=2ahUKewir58q0uLiGAXmTaQEHTfGCgAQ6AF6BAgMEAI](https://books.google.com/books?id=Bdw8DwAAQBAJ&printsec=frontcover&dq=Merz,+S.,+(2017).+La+Technologie+Blockchain+:+Introduction+%C3%80+Une+Technologie+Qui+Pourrait+Changer+Le+Monde.+France+:+Books+on+Demand.+P.60&hl=fr&newbks=1&newbks_redir=1&sa=X&ved=2ahUKewir58q0uLiGAXmTaQEHTfGCgAQ6AF6BAgMEAI) (consulté le 11/05/2024 A 11H12)

⁴³HIÉRONIMUS, Fanny, et al. Un travail écrit : Enjeux juridiques et impacts de la Blockchain pour le notariat et le secteur bancaire belge.(en ligne). 2018. Disponible sur <https://matheo.uliege.be/bitstream/2268.2/4867/4/TFE-FannyHIERONIMUS-DroitGestion-2017-2018.pdf> (consulté le 11/05/2024 A 13H54)

⁴⁴Ibid, Enjeux juridiques et impacts de la Blockchain pour le notariat et le secteur bancaire (consulté le 11/05/2024 A 14H14)

transaction en Bitcoin est de dix minutes. Ceci donnerait des possibilités d'améliorer le système bancaire plus rapide.⁴⁵

3-1-4 Une grande base de données

Un apport essentiel de la Blockchain pour les institutions financières est le fait de pouvoir tenir un registre décentralisé. Elles pourraient alors utiliser ce registre pour créer une grande base de données reprenant tous leurs clients ainsi que les informations personnelles de ces derniers. Ainsi, les nouvelles informations ou les modifications des données personnelles à propos d'un client.⁴⁶

3-2 Inconvénients de Blockchain

Nous allons maintenant essayer de voir quels sont exactement les inconvénients de cette technologie. Il convient de faire la part des choses entre avantages et inconvénients, car, bien qu'elle soit considérée comme totalement révolutionnaire, la Blockchain comporte encore quelques faiblesses⁴⁷.

3-2-1. Risque de fraude

Il est possible d'utiliser Blockchain dans des fins frauduleuses. Où certaines personnes peuvent utiliser la plateforme à des fins illégales. L'anonymat qui est permis sur la Blockchain ne fait qu'augmenter les risques de la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme⁴⁸.

3-2-3 Problème d'identification

En Blockchain. Les adresses des parties sont générées par des clés privées et des clés publiques qui ne permettent pas de connaître l'identité de la personne. Alors que, les banques ont l'obligation de s'informer et donc évidemment de connaître l'identité de chacun de leurs clients⁴⁹.

4 Les paiements électroniques par l'utilisation de l'identité numérique

Il existe plusieurs méthodes pour effectuer des paiements électroniques par l'utilisation de l'identité numérique, parmi ces méthodes les suivantes :

⁴⁵HIÉRONIMUS, Fanny.et al. Op.cit.,(consulté le 11/05/2024 A 14H25)

⁴⁶Ibid, (consulté le 11/05/2024 A 14H57)

⁴⁷ HIÉRONIMUS, Fanny. Op.Cit (consulté le 11/05/2024 A 15H54)

⁴⁸ Ibid, (consulté le 11/05/2024 A 18H24)

⁴⁹ Ibid, (consulté le 11/05/2024 A 18H44)

4-1 Les paiements par la reconnaissance faciale

A travers l'utilisation de certains logiciels, les paiements électroniques sont devenus possible à travers les techniques biométriques qui consistent à authentifier ou identifier une personne à partir de l'image de son visage⁵⁰.

4-2 Les paiements par la reconnaissance vocale

C'est un logiciel qui analysé la voix humaine afin de transformer en requête ou information informatique.

Les opérations bancaires en ligne sont devenues possibles grâce à la reconnaissance faciale et vocale. Au lieu d'utiliser des mots de passe à usage unique, les clients peuvent effectuer des transactions simplement en parlant leur smartphone ou leur ordinateur. Parmi les avantages de cette technologie la protection en réduisant le risque de piratage des mots de passe des utilisateurs par les cybercriminels. Elle permet également de gagner du temps, ainsi elle est plus facile à utiliser notamment pour les personnes âgées⁵¹.

4-3 La signature électronique et cryptographique

Une signature électronique peut être définie comme un ensemble de méthodes et de constructions informatiques, mathématiques et logicielles qui visent à attester de l'intégrité d'un document ou objet numérique tout en authentifiant son auteur. Grâce à la signature électronique, il est aujourd'hui possible de signer des actes juridiques en ligne et d'effectuer des transactions (crypto) financières, et la signature électronique fait référence à une signature manuscrite dématérialisée. D'autre part la signature cryptographique qui fonctionne à la base d'un algorithme de chiffrement asymétrique et qui ne dévoile pas l'identité de l'utilisateur. Mais il est essentiel de lier son et sa signature cryptographique avec son identité d'une façon certaine pour permettre son identification par le destinataire⁵².

⁵⁰ FRANCEINFO.la reconnaissance facile. (En ligne).(2023). Disponible sur : [Reconnaissance faciale : dans quels pays est-elle utilisée ? \(francetvinfo.fr\)](#) (consulte le 11\05\2024 à 22 : 34)

⁵¹ VOXPAY. La reconnaissance vocale. (En ligne).(2019). Disponible sur [La reconnaissance vocale comme un mode de paiement efficace et sécurisé \(voxpay.fr\)](#) (consulte le 11\05\2024 à 23 :45)

⁵² LANGLOIS-BERTHELOT, Thibault. *La blockchain au regard du droit et de l'identité*.(en ligne) . Thèse de doctorat. Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS).2023.isponible sur : [www.hal.science/tel-04190658](#). (consulté 15/05/2024 09H07).

4-4 Les avantages des paiements biométriques

4-4-1 Sécurité améliorée

L'authentification biométrique est plus sécurisée par rapport aux anciennes méthodes à titre d'exemple les mots de passe, ou les codes PIN. Contrairement aux mots de passe, qui peuvent être facilement piratés ou volés, les données biométriques sont propres à chaque individu et difficiles à reproduire.

4-4-2 Commodité et rapidité

L'authentification biométrique permet d'effectuer les opérations de manière plus transparente et pratique. Sans saisir à chaque fois, les mots de passe ou les grands codes PIN, les utilisateurs peuvent simplement s'authentifier à l'aide de leurs données biométriques, telles qu'un scan du visage. Cela élimine le besoin pour les utilisateurs de saisir de longues informations d'identification, ce qui permet d'économiser du temps et des efforts.

4-4-3 Confiance

La confiance est la base des transactions effectuées par l'authentification biométrique elle garantit aux utilisateurs, que leurs transactions sont protégées par leurs données biométriques uniques⁵³

⁵³ FasterCapital. Les Avantages De L'authentification Biométrique Pour Les Transactions Ecash (en ligne). (2014). Disponible sur <https://fastercapital.com/fr/sujet/les-avantages-de-l-authentification-biom%C3%A9trique-pour-les-transactions-ecash.html#:~:text=L'un%20des%20principaux%20avantages,%C3%AAtre%20facilement%20pirat%C3%A9s%20ou%20vol%C3%A9s>. (Consulté 15/05/2024 A 09H42) .

Conclusion

La monnaie joue un rôle indispensable dans l'activité économique, elle facilite les échanges entre les agents économiques. Elle remplit plusieurs fonctions essentielles, telles que l'unité de compte, le moyen d'échange et la réserve de valeur. Ces fonctions sont rendues possibles par divers instruments de paiement qui évoluent de plus en plus vers la dématérialisation, comme les cartes de crédit, les virements électroniques et les paiements mobiles. Ces avancées technologiques permettent une circulation monétaire plus fluide et rapide.

Les formes de la monnaie ont évolué au fil du temps, passant du troc à des formes plus sophistiquées comme les billets de banque et les pièces de monnaie. Aujourd'hui, une grande partie de la monnaie est immatérielle, représentée principalement par des soldes sur des comptes bancaires. Cela montre l'importance croissante de la confiance des agents économiques dans le système financier et bancaire. La confiance dans ces institutions est essentielle pour assurer la stabilité et l'efficacité de la circulation monétaire, ainsi que pour promouvoir la croissance économique.

La monnaie n'est pas seulement un moyen d'échange, mais aussi un pilier central de l'économie moderne, soutenue par des avancées technologiques et une confiance institutionnelle essentielle.

Chapitre II :
Présentation du système
bancaire et de la monétique
en Algérie

Chapitre II : Présentation du système bancaire et de la monétique en Algérie

Introduction

Depuis la création de la Banque centrale après l'indépendance, le secteur bancaire algérien n'a cessé d'évoluer et de nombreuses mutations ont fait que plusieurs acteurs sont apparus par la suite pour construire et former une structure au système bancaire. La banque centrale et les banques publiques étaient les principaux acteurs du financement de l'économie et ont mené le système vers des évolutions importantes. Par la suite et avec l'adoption de plusieurs lois jusqu'à arriver à 1990, la loi 90/10 relative à la monnaie et au crédit a permis l'ouverture du secteur à la concurrence privée et de nombreuses banques privées nationales et étrangères se sont installées. De plus, de nouveaux organes en étaient mis en place pendant toute la période de 1990 à 2023, après la dernière actualisation des organes constitutifs du secteur bancaire algérien avec l'adoption de la loi 23-09 portant loi monétaire et bancaire.

Les évolutions qu'ont connues le secteur bancaire et l'instauration de plusieurs nouveaux organes ont mené le secteur à adopter la monnaie électronique ainsi qu'un éventail d'automates pour moderniser et faciliter les transactions bancaires nationales et internationales.

Dans ce présent chapitre qui comporte deux sections, nous allons d'abord, dans la première section, présenter la structure du système bancaire algérien avant 1990 ainsi que ses composantes ; par la suite, nous allons aborder la structure du système bancaire algérien après 1990 jusqu'à la nouvelle actualisation de la structure en 2023.

Pour compléter ce chapitre, la deuxième section viendrait présenter la monétique dans le secteur bancaire ainsi que ses principales composantes.

Chapitre II : Présentation du système bancaire et de la monétique en Algérie

Section 01 : création et évolution du système bancaire algérien

Le système bancaire algérien est une réunion d'un ensemble de banques commerciales, d'établissements financiers, de bureaux de représentation de grandes banques internationales, d'une bourse des valeurs, d'une société de clearing, d'une société d'automatisation des transactions interbancaire et monétaire⁵².

Au cours de cette section, nous allons présenter d'abord l'ensemble du système bancaire algérien avant 1990, composé d'une banque centrale créée à l'Indépendance et d'un éventail d'institutions financières bancaires et d'institutions financières non bancaires. Par la suite, nous allons aborder les modifications et les nouveaux organes apparus après 1990, telles les banques privées, les organes consultatifs.

1- La création de la banque centrale

Après l'indépendance de l'Algérie, il est devenu nécessaire qu'elle exerce sa pleine souveraineté. À cet effet, l'Algérie s'est dotée, du 13 décembre 1962, d'une institution d'Emission qui a l'objet de maintenir les conditions les plus favorables au développement de l'économie nationale dans le domaine de la monnaie et du crédit et des échanges et qui est l'un des éléments qui a marqué l'évolution du système bancaire algérien⁵³.

Le système bancaire algérien est caractérisé par la création de la Banque centrale d'Algérie et deux intermédiaires financiers spécialisés qui sont la Caisse algérienne du développement (CAD) et la Caisse nationale de l'épargne et de prévoyance (CNEP), ensuite par l'émergence des différentes banques commerciales.

La Banque centrale d'Algérie, créée par la loi n° 62,144⁵⁴ du 13 décembre 1962, et qui a pris toutes ses responsabilités le 1er janvier 1963. BCA est un établissement public dont le capital est constitué par une dotation de l'État qui s'élève à quarante millions (40.000.000) de francs algériens. Elle est dotée de la personnalité civile et de l'autonomie financière, qui ont la mission d'assurer la stabilité monétaire et financière et ainsi les conditions les plus favorables⁵⁵.

⁵² République Algérienne Démocratique et Populaire Services du Premier Ministre. Accueil (en ligne).(2024).Disponible sur : <https://aapi.dz/systeme-financier-et-bancaire> consulté le (05\06\2024 a 14:23)

⁵³ AMMOUR, H. *LE SYSTEME BANCAIRE ALGERIEN* Textes et Réalité. Edition DAHLAB, 2001.

⁵⁴Voir paragraphe 2 de la loi n°62-144 du 13 décembre 1962 portant création et fixant les statuts de la BCA

⁵⁵Bank Of Algeria. Banque d'Algérie (en ligne). Disponible sur <https://www.bank-of-algeria.dz/> (consulté20/05/2024 A 22 :07)

Chapitre II : Présentation du système bancaire et de la monétique en Algérie

La BCA a pour mission d'assurer la stabilité monétaire, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du pays. Elle œuvre à créer des conditions appropriées pour le développement économique. Elle assure toutes les fonctions d'une Banque Centrale à savoir : la fonction d'émission monétaire, la fonction de la Banque des Banques, la fonction de la Banque d'État et la fonction de la Banque des changes⁵⁶.

2- Le système bancaire algérien avant 1990

Après la création de la banque centrale, le système bancaire algérien était dans l'obligation d'installer d'autres organes pour maintenir la stabilité du système.

2-1- Les institutions financières non bancaires

La création de la BCA seule ne fait pas l'objet d'un système bancaire ; d'autres institutions vont être créées et deviennent les principaux acteurs du financement de l'économie algérienne. Entre la période de 1963 et 1967, cinq institutions ont été créées, dont deux sont des institutions financières non bancaires et trois banques de dépôt⁵⁷.

2-1-1 La Caisse Algérienne de Développement

La caisse algérienne de développement est créée le 7 mai 1963 par la loi 63-165⁵⁸. C'est une institution financière non bancaire du fait qu'elle ne reçoit pas de dépôts du public et n'accorde pas directement des crédits ; CDA a été créée avec l'objectif de remplacer les organismes français ayant arrêté d'exercer leur activité. Elle est chargée du financement des investissements productifs et de la mise en œuvre des plans de développement économique. Les missions de la CAD étaient les suivants⁵⁹ :

- « *L'octroi des crédits d'investissements dont la durée est inférieure ou égale à 30 ans ;*
- *Garantir les crédits accordés par les institutions financières et s'engager à les mobiliser*
- *Répondre à la demande de crédits des institutions financières ;*

⁵⁶ NAAS, K. « Le système bancaire algérien : de la décolonisation à l'économie de marché », Paris, édition Ina, 2003.

⁵⁷ NAAS, K. « Le système bancaire algérien : de la décolonisation à l'économie de marché », Paris, édition Ina, 2003.

⁵⁸ Voir l'article 1 de la loi 63-165 portant création de la caisse algérienne de développement.

⁵⁹ IGUERGAZIZ, Wassila. Evolution de la réglementation prudentielle et son impact sur la stabilité du système bancaire algérien. 2019. Thèse de doctorat. Université Mouloud MAMMERI Tizi-Ouzou.

Chapitre II : Présentation du système bancaire et de la monétique en Algérie

- *Apporter son concours à l'Etat et intervenir pour faciliter l'octroi de crédit et l'exécution des marchés passés par l'Etat ;*
- *Donner sa garantie pour le compte de l'Etat ;*
- *Prendre et gérer des participations dans des entreprises pour le compte de l'Etat ;*
- *Faciliter l'équipement des petites et moyennes entreprises et coopératives artisanales ;*
- *Effectuer des opérations sur valeurs mobilières soit pour son propre compte, soit pour compte de tiers ;*
- *Intervenir sous toutes formes afin de faciliter l'achat ou l'importation de biens d'équipements ainsi que l'installation d'usines ;*
- *Étudier, les projets de création, d'extension ou de modernisation d'entreprises industrielles, agricoles ou commerciales ;*
- *Créer, acquérir, gérer, fusionner et liquider toutes entreprises, les donner en gérance ou en location ;*
- *Détenir des devises étrangères en vue de réaliser ses activités ou de garantir les investissements étrangers. »*

En 1972, la CAD change de dénomination et devient « Banque Algérienne de Développement » avec une nouvelle mission consistant à financer les investissements publics à long terme⁶⁰.

2-1-2- La Caisse nationale d'épargne et de prévoyance

La CNEP est créée le 10 août 1964 par la loi 64-227⁶¹, dont le capital est entièrement souscrit par l'État. La CNEP a les missions de la collecte de la petite épargne nationale, l'octroi de crédits hypothécaires aux particuliers et aussi aux collectivités locales⁶².

Depuis la création de la CNEP, la collecte de l'épargne s'effectue par l'intermédiaire de bureaux de poste. L'année 1967 été marquée par la création des premières agences. Depuis sa création jusqu'à l'année 1970, sa mission principale est la mobilisation de l'épargne et l'octroi de prêts hypothécaires. Pendant la période de 1971 jusqu'à 1979, la CNEP a arrêté les crédits

⁶⁰IGUERGZIZ, Wassila. Evolution de la réglementation prudentielle et son impact sur la stabilité du système bancaire algérien. 2019. Thèse de doctorat. Université Mouloud MAMMERI Tizi-Ouzou.

⁶¹Voir l'article 4 de la loi 64-227 du 10 août 1964 portant création et fixant les statuts de la CNEP

⁶²Ibid.

Chapitre II : Présentation du système bancaire et de la monétique en Algérie

hypothécaires et lancé un système épargne-logement qui vise à financer la construction de logements⁶³.

Dans les années 80, la CNEP été marquée par le développement des techniques financières pour les particuliers, notamment dans le financement de la construction individuelle de logements. Et dans les années 90, la CNEP a diversifié ses produits qui sont rapprochés de ceux des banques commerciales. Elle a lancé le compte de placement à terme en 1990 et le livret épargne populaire en 1992 pour augmenter ses sources de financement. Le 6 avril 1997, la CNEP obtient l'agrément de BA et devient une banque, prend la dénomination de la CNEP-Banque. Depuis les années 2000, la CNEP-Banque a développé et diversifié ses produits, notamment : Les crédits hypothécaires, crédit véhicule, financement de promotion immobilière, financements des entreprises⁶⁴.

La CNEP s'est investie dans le domaine de la monétique en mettant à la disposition de sa clientèle une gamme de produits et d'outils variée qui répond aux différents goûts des clients⁶⁵ :

- carte épargne (CE) : cette carte permet de faire des opérations de retrait et de versement en tous lieux et à tout moment. Elle est délivrée au titulaire du compte épargne par son agence pour une validité de 5 ans renouvelable automatiquement à échéance. Cette dernière assure une sécurité et une confidentialité ainsi qu'un gain de temps, puisque la consultation du solde, le versement, le retrait et l'édition d'un relevé de compte des 10 dernières opérations sont tous disponibles aux guichets des agences CNEP.
- carte interbancaire : Rattachée directement au compte du client, la carte CIB est une carte interbancaire qui permet d'effectuer en toute sécurité des retraits, des paiements d'achat sur des sites acceptant le paiement, des virements et des encaissements. Elle est disponible en forme classique et gold et utilisable 24 h/24 et 7 jours/7 au niveau des TPE, GAB, DAB et même en ligne.

⁶³IGUERGAZIZ, Wassila.Op.cit.,p.213.

⁶⁴IGUERGAZIZ, Wassila. Evolution de la réglementation prudentielle et son impact sur la stabilité du système bancaire algérien. 2019. Thèse de doctorat. Université Mouloud MAMMERI Tizi-Ouzou. P.218-219

⁶⁵ CAISSE NATIONALE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE. Carte (en ligne).(2024).Disponible sur : <https://www.cnepbanque.dz/web/particuliers/monetique> (consulté le 5\06\2024 à 23 :36)

Chapitre II : Présentation du système bancaire et de la monétique en Algérie

- E-Banking : « *L'E-Banking est un abonnement gratuit qui vous permet d'accéder à votre compte bancaire à distance 24 h/24, 7 jours/7 via Internet sur le site <https://ebanking.cnepbanque.dz/customer/login.xhtml> en toute sécurité.* »
- mobile Banking CNEP Connect : « *c'est une application mobile mise en place par la CNEP-Banque qui permet aux clients d'accéder à distance à leurs comptes en toute sécurité 24h/24 et 7 h/7. Pour accéder à ce service, le client doit se doter d'un ou plusieurs comptes ouverts auprès de la Banque et souscrire un contrat d'adhésion relatif aux prestations du service CNEP Connect selon les modalités mises en place par la Banque, et enfin télécharger l'application **CNEP Connect** disponible sur Play Store.* »
- le SMSing : est un service qui permet au client de recevoir les informations bancaires sur son téléphone mobile à toute heure, 7 jours sur 7. Grâce à ce service aussi, le client restera au courant de diverses informations telles que son solde, des offres commerciales de la banque, les retrait DAB, les paiements TPE, les virements RTGS et les rappels avant échéance.

2-2-Les institutions financières bancaires

Dans ce qui suit, nous allons présenter l'ensemble des banques publiques et l'émergence des banques privées nationales et étrangères par l'ouverture du secteur à la concurrence privée.

2-2-1- Les banques publiques

Après la création de la Banque centrale d'Algérie et des deux autres institutions financières non bancaires (BAD et la CNEP), par la suite plusieurs banque en fait leurs apparition à savoir la BNA, CPA, BEA, BADR, BDL et la BNH en 2022 notant que la CNEP est devenu une banque en 1997 par la décision du ministre des finances pour but de répondre aux différents besoins de l'économie nationale.

2-2-1-1- La Banque Nationale d'Algérie

La BNA est la première banque commerciale nationale créée le 13 juin 1966, dotée d'un capital de vingt millions (20.000.000) de DA, entièrement souscrit par l'État. Elle exerçait toutes les activités d'une banque universelle et elle était chargée en outre du financement de l'agriculture, puis elle s'est spécialisée dans le financement et la promotion du secteur rural. Le

Chapitre II : Présentation du système bancaire et de la monétique en Algérie

05 septembre 1995, la BNA était la première banque qui a obtenu son agrément par la délibération du conseil de la Monnaie et du Crédit. Elle est chargée des missions suivantes ⁶⁶ :

- la participation à la croissance de l'économie nationale à travers la mobilisation de l'épargne et la mise en place du financement adapté aux besoins de la clientèle ;
- l'amélioration du niveau de bancarisation des citoyens à travers l'élargissement et la modernisation du réseau d'exploitation ;
- la prise en charge des attentes de la clientèle à travers la mise en place d'une gamme de produits et services modernes et accessibles.

La BNA a souscrit par la suite un service appelé la banque à distance. Ce service est composé de plusieurs produits mis à disposition de la clientèle BNA pour un accès plus facile à leur compte⁶⁷ :

- Carte interbancaire : la CIB de la BNA est disponible en deux formes (Classic et Gold) selon le revenu du titulaire. Le porteur de cette carte peut bénéficier des paiements en ligne, retrait auprès des DAB et GAB et paiement sur TPE.
- Carte bancaire prépayée : c'est une carte de débit et de paiement interbancaire qui se recharge par virement depuis le compte principal du client. Elle permet d'effectuer les mêmes opérations qu'une carte bancaire CIB Classic ou Gold.
- La carte Elite : c'est une carte interbancaire appuyée par un compte courant. Elle se présente sous deux formes : la Carte Elite destinée aux particuliers et la Carte Elite Business destinée aux professionnels et aux institutionnels. Elle permet d'effectuer des retraits, des paiements courants, des paiements en ligne, ainsi que des virements et des encaissements. La Carte Elite propose également un ensemble de services supplémentaires, notamment une assistance santé, des services d'accueil, des conseils et une assistance à l'assurance contre les accidents corporels.
- La carte d'épargne : c'est une carte de débit prise en charge par les comptes d'épargne, elle se présente en 04 formes : carte d'épargne portant intérêt, carte d'épargne pour mineurs avec intérêts, carte d'épargne pour mineurs sans intérêts, carte d'épargne sans

⁶⁶ BANQUE NATIONALE D'ALGERIE. Présentation de BNA (en ligne). Disponible sur <https://www.bna.dz/fr/presentation-de-la-bna/> (consulté 22/05/2024 A 8H34)

⁶⁷ BANQUE NATIONALE D'ALGERIE. Présentation de BNA (en ligne). Disponible sur <https://www.bna.dz/fr/presentation-de-la-bna/> (consulté 23/05/2024 A 4H26)

Chapitre II : Présentation du système bancaire et de la monétique en Algérie

intérêt. Ces cartes permettent au client d'épargner de l'argent à tout moment et où qu'il soit, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, grâce au réseau de distributeurs automatiques présent dans le domaine bancaire. Elles permettent également de consulter à tout moment le solde du compte d'épargne.

- La carte Visa : c'est une carte internationale de débit et de paiement qui permet au client porteur de carte d'effectuer des retraits d'espèces via les distributeurs automatiques, d'effectuer des opérations de paiement sur les automates de paiement électronique à l'étranger et des opérations de paiement en ligne 24 h/24 et 7 j/7.
- Paiement sans contact WIMPAY-BNA : *« Il s'agit d'un service de paiement sans contact qui repose sur la photographie (scannage) d'un code QR. Il permet d'effectuer des virements pour les utilisateurs de WIMPAY-BNA, de demander de l'argent à un autre utilisateur du service WIMPAY-BNA, d'afficher le solde, de consulter la liste des opérations réalisées, de réaliser des opérations de paiement de vos achats et factures (Sonelgaz, SIAL, Agence nationale de développement et d'aménagement de l'habitat, etc.). ».*
- Demander un financement à distance : ce service permet au client de demander un financement directement à distance et de prendre rendez-vous avec l'agence la plus proche de chez lui pour réaliser les opérations de demande de financement, et ce, via l'application BN@tic.

2-2-1-2- Crédit Populaire d'Algérie

Le Crédit populaire d'Algérie est une banque universelle créée par ordonnance n° 66-366 du 29 décembre 1966, doté d'un capital de quinze millions (15.000.000) DA souscrit entièrement par l'État. Et elle n'a eu son statut qu'après plusieurs mois, le 11 mai 1967. Le CPA active dans le secteur bancaire fortement réglementé sous la supervision de la BA. Le CPA a pour mission principale de promouvoir le secteur tertiaire. Il est chargé de financer l'artisanat, l'hôtellerie, le tourisme, la pêche et les activités annexes, ainsi que les coopératives non agricoles de production, de distribution, de commercialisation et de services et des petites et moyennes entreprises⁶⁸.

⁶⁸ CREDIT POPULAIRE D'ALGERIE. Présentation du CPA. (En ligne). Disponible sur : <https://www.cpa-bank.dz/index.php/fr/la-banque/presentation> (consulté le 20/05/2024 A 11H03)

Chapitre II : Présentation du système bancaire et de la monétique en Algérie

Le CPA s'est lancé par la suite dans le domaine monétique en mettant en place un ensemble de cartes nationales et internationales ainsi que des services de banque en ligne⁶⁹ :

- Les cartes nationales : elles sont de nombre 04, intitulées carte Classic, carte Gold, carte Corporate et carte Corporate+.
- Les cartes internationales : on retrouve 03 cartes intitulées carte Visa Classic, carte Visa Gold et carte CPA Mastercard Platinum.
- Le e-CPA : « c'est un service adossé à la carte CPA CIB et permet de faire des opérations de paiement en ligne, via Internet, en toute sécurité auprès des sites web marchands algériens acceptant le paiement en ligne par cartes interbancaires CIB. Ce service est assuré 24 heures\24 et 7 jours\7 ».

2-2-1-3- La Banque Extérieure d'Algérie

La BEA a été créée le 1er octobre 1967 sous forme de société nationale, dotée d'un capital de vingt millions (20.000.000) de DA entièrement souscrit par l'État. Elle est considérée comme une banque de dépôt dont sa première vocation est le commerce extérieur, avec l'objet de développer les rapports économiques de l'Algérie avec les autres pays dans le cadre de la planification nationale⁷⁰.

La banque extérieure d'Algérie s'est investie dans le domaine de la monétique en mettant à la disposition de sa clientèle un ensemble de carte nationale et internationale, nous développerons d'avantage la monétique au sein de la BEA dans le troisième chapitre de notre travail.

En mai 2022, la BEA a adhéré au système de paiement régional interarabe BUNA devenant la première banque en Algérie à avoir intégré la plateforme BUNA, elle permet aux clients de la BEA d'effectuer des paiements internationaux au temps réel avec acceptation de paiement 24h\24 pour solidifier les échanges transfrontaliers entre les pays arabes⁷¹.

⁶⁹ Ibid. (consulté le 20\05\2024 à 13H38)

⁷⁰ Banque Extérieure. BEA-Banque Extérieure D'Algérie (en ligne). Disponible sur <https://www.bea.dz/> (consulté 21/05/2024 A 18H13)

⁷¹ Ibid. (consulté le 15\06\2024)

Chapitre II : Présentation du système bancaire et de la monétique en Algérie

2-2-1-4- La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural

La BADR est une banque de dépôts créée le 13 mars 1982 sous l'autorité du ministre des finances, pour répondre à une mission économique. Elle contribue également au développement du secteur agricole, des activités agricoles artisanales, des activités agro-industrielles. Parmi les missions principales de la BADR, on a⁷² :

- Le traitement de toutes les opérations de crédit, de change et de trésorerie
- La contribution ou le développement du secteur agricole
- L'assurance de la promotion des activistes agro-alimentaires, agro-industriels.

La Banque de l'agriculture et du développement rural, en plus de ses missions principales, s'est lancée dans la perfection de ses services en abordant des technologies de monétique telles que les cartes nationales (classique et gold) et des cartes internationales, dont la MasterCard classique et la MasterCard titanium.⁷³

2-2-1-5- La Banque du Développement Local

La BDL est une banque de dépôt et d'investissement, créée en avril 1985, dotée d'un capital initial s'élevant à cinq cent millions (500.000.000) de DA à partir des structures du CPA. En tant que banque de dépôt, elle exerce toutes les opérations bancaires, elle contribue également au développement local. Ainsi, la BDL effectue aussi des opérations de prêts sur gages et autres opérations de banque commerciale⁷⁴.

La BDL, par la suite, a proposé une gamme de produits monétiques, à savoir les cartes CIB, les Mastercard et les cartes Visa qui varient selon le lieu d'utilisation (nationale et internationale) et selon la situation financière du porteur de cette carte. Par la suite, elle a lancé son application appelée DIGITBDL pour permettre au client de gérer leur compte à distance et de payer ses achats via WIMPAY BDL⁷⁵.

⁷² Banque de l'Agriculture et de Développement Rural. Qui sommes-nous ? (En ligne). Disponible sur <https://badrbanque.dz/qui-sommes-nous/> (consulté le 21/05/2024 A 9H29)

⁷³ Ibid. (consulté le 22/05/2024 à 16h00)

⁷⁴ Banque de Développement Local. Banque de Développement Local : Accueil. (En ligne). Disponible sur <https://www.bdl.dz/> (consulté le 21/05/2024/ A 14H12)

⁷⁵ Ibid. (consulté le 26/05/2024 à 14 :19)

Chapitre II : Présentation du système bancaire et de la monétique en Algérie

3-Structure du système bancaire algérien après 1990

Depuis le début des années 1990, le système bancaire algérien a connu de profondes mutations marquées par l'adoption de la loi 90/10 relative à la monnaie et au crédit. Cette loi a tiré le secteur vers une modernisation. Jusqu'alors dominé par les banques publiques, le secteur bancaire algérien s'est progressivement ouvert à la concurrence avec l'arrivée de banques privées ainsi que de plusieurs autres organes tout au long de la période de 1990 à 2023 avec la nouvelle actualisation de la Banque d'Algérie.

3-1- Les acteurs bancaire et financier

Le système bancaire regroupe un éventail d'acteurs clés qui jouent un rôle primordial dans le financement de l'économie et la stabilité du système financier. Parmi ces acteurs, on retrouve les banques, les établissements financiers, les intermédiaires indépendants de courtage et les bureaux de changes.

3-1-1-Les banques

Le système bancaire algérien est composé d'un ensemble de banques réparti en deux catégories appelées les banques publiques et les banques privées.

3-1-1-1- Les banques publiques

Les banques publiques sont des acteurs d'une grande importance, puisqu'à l'origine, elles étaient entre les premiers acteurs implantés dans le système bancaire algérien après l'indépendance. Par la suite et plus précisément le 6 avril 1997, la CNEP obtient l'agrément de la BA et devient une banque, et prend la dénomination de la CNEP-Banque. Depuis les années 2000, la CNEP-Banque a développé et diversifié ses produits, notamment : Les crédits hypothécaires, crédit véhicule, financement de promotion immobilière, financements des entreprises.

➤ La Banque nationale de l'habitat

La BNH est une banque universelle créée le 29 décembre 2022 par la décision de la Banque d'Algérie n° 22-03. Elle est dotée d'un capital social de 80.000.000.000 de DA intégralement libéré par l'État. La BNH est le résultat de la transformation de la CNL (Caisse nationale de logement). Elle offre une large gamme de produits de dépôt, de financement, de monétique pour sa clientèle. Elle a pour objet d'assurer les missions de

Chapitre II : Présentation du système bancaire et de la monétique en Algérie

l'ex CNL en matière d'aides au logement à travers ses différentes formules⁷⁶. Notant alors que le système bancaire algérien est doté au total de 07 banques publiques.

3-1-1-2- Les banques privées

Les banques privées sont un ensemble de banques arrivées et installées dans le système bancaire algérien après l'adoption de la Loi 90/10 relative à la monnaie et au crédit. Dans ce présent point, nous allons citer les 13 banques privées ainsi que l'introduction de la monétique dans leur système.

L'ouverture du secteur bancaire algérien vers la concurrence privée est une étape majeure dans l'histoire du secteur bancaire algérien. Cette ouverture est instaurée depuis l'adoption de la loi 90/10 sur la monnaie et le crédit, qui a permis à un nombre de banques privées de faire son entrée.

Avant que la loi 90-10 sur la monnaie et le crédit ne soit adoptée, le secteur bancaire algérien était sous la domination des banques publiques. Cette situation a conduit les banques publiques algériennes à fonctionner comme des caisses ou guichets servant uniquement à financer les entreprises publiques ; ce rôle a fait des banques commerciales des entités incapables d'exercer efficacement leurs fonctions d'intermédiation financière⁷⁷.

L'avènement de la loi bancaire 90/10 a annoncé la mise en place d'un nouveau cadre législatif, réglementaire et institutionnel relatif à l'activité bancaire. La réforme bancaire de 1990 avait pour objectif d'instaurer les mécanismes du marché en rompant avec la répression financière et en dynamisant le système bancaire. La réforme du système bancaire s'est traduite par plusieurs objectifs qu'on peut citer précisément : l'ouverture du secteur bancaire à la concurrence est la modernisation de l'organisation et du fonctionnement des banques commerciales⁷⁸. Cette ouverture a permis l'installation de plusieurs banques privées nationales, mixtes et étrangères

⁷⁶Banque Nationale De l'Habitat. Qui sommes-nous (en ligne). Disponible sur <https://bnh.dz/presentation> (consulté le 21/05/2024/ A 14H32)

⁷⁷ AROUDJ, Halim. Le Système Bancaire Algérien Sur Les Voies De La Modernisation : Quelques éléments D'analyse (en ligne). Revue Algérienne d'économie et de gestion. Volume 9, Numéro 2, Pages 05-22 .2016-06-01. Disponible sur <https://www.asjp.cerist.dz> consulte le (25\05\2024 à 16 :51).

⁷⁸Ibid. (consultee le 25\05\2024 a 17:25).

Chapitre II : Présentation du système bancaire et de la monétique en Algérie

➤ El Baraka Bank

Première banque islamique en Algérie à capital mixte (public : l'Algérie et le détenteur privés est : le groupe AL baraka BSC, un groupe financier islamique internationale). La Banque Al Baraka d'Algérie est créée le 20 mai 1991 avec un capital de 500.000.000 DA, augmenté à 20.000.000.000 DA en 2020. La Banque Al Baraka d'Algérie est habilitée à effectuer toutes les opérations bancaires, de financement et d'investissement, en conformité avec les principes de la Charia islamique. Elle propose à ses clients, notamment les particuliers, les professionnels et les corporates, une large gamme de produits bancaires de premier plan dans le domaine de l'industrie financière islamique, approuvés par son comité Fatwa et Charia.⁷⁹

Elle offre aux entreprises une opportunité de financement de leur projet ainsi que leur exploitation pour conquérir les changements et mutations de l'économie. Les particuliers en revanche ont aussi accès au crédit à la consommation qui leur permet d'acquérir des biens immobiliers ou d'autres biens en Algérie.⁸⁰

La Banque Al Baraka d'Algérie s'engage aussi à exécuter avec célérité les opérations de commerce extérieur de sa clientèle, proposant des solutions efficaces, conçues et adaptées à leurs attentes telles que les moyens de paiement à l'international : (les crédits et remises documentaires) ainsi que les garanties bancaires⁸¹.

El Baraka Bank a mis à disposition de ses clients particuliers ou commerciaux une solution numérique simple et efficace appelée (M-Pay), première application de paiement mobile en Algérie visant à dématérialiser les cartes de paiement CIB et EDAHABIA. Cette application permet au client d'effectuer leur paiement de facture (gaz, électricité, achat...) à distance. Quant au commerçant, le M-PAY élimine les problèmes de fraude puisqu'il offre une traçabilité et une opportunité de paiement en temps réel ainsi qu'un éventail d'autres fonctions qui leur facilitent leurs transactions⁸².

⁷⁹ EL BARAKA BANK Algérie. Historique (en ligne). (2021). Disponible sur : <https://www.albaraka-bank.dz> consulte le (23\05\2024 à 23 :59)

⁸⁰ Ibid. (consulte le 24\05\2024 à 2 :23)

⁸¹ Ibid., historique (consulte le (24\05\2024 à 02 :43)

⁸² Ibid. (consulte le 24\05\2024 à 4 :20)

Chapitre II : Présentation du système bancaire et de la monétique en Algérie

« La Banque Al Baraka d'Algérie offre toute une palette de services innovants et à la pointe de la technologie, afin de satisfaire ses clients de plus en plus nombreux et de plus en plus exigeants ; nous citons⁸³ :

- Les services de transfert d'argent par le biais d'instruments de paiement automatisés ;
- La banque à distance, via le net et mobile, disponible 24h/24, 7j/7 indépendamment du lieu où l'on se trouve ;
- Les cartes de paiement électronique, à plafond illimité et offertes gratuitement ;
- Les cartes paiement électronique internationales (VISA) ;
- Le service de paiement en ligne ;
- Le SMS Banking (service gratuit) ;
- Les terminaux de paiement ;
- Les guichets automatiques, etc. »

➤ Citi Bank Algérie

Citi Bank Algérie s'est agréée par les autorités algériennes en 1998, devenant ainsi la première banque étrangère établie dans le pays. La banque offre une gamme complète de services de banque d'affaires et d'investissement, répondant ainsi aux besoins du secteur public, des entreprises algériennes, des multinationales ainsi que les institutions financières.⁸⁴

➤ Arab Banking Corporation Algérie

La banque Arab Bank Corporation est installée en Algérie le 2 décembre 1998 sous le nom commercial Bank ABC Algérie. Cette banque met à la disposition de ses clients des crédits immobiliers ainsi que des crédits à la consommation. Les clients de la banque disposent d'une carte interbancaire automatiquement à l'ouverture de compte qui leur permet d'effectuer des transactions de paiement et de retrait à travers les GAB et DAB. Par la suite, elle incorporera la banque à distance à son organigramme appelé « ABC

⁸³ EL BARAKA BANK Algérie. Historique (en ligne). (2021). Disponible sur : <https://www.albaraka-bank.dz> consulte le (24/05/2024 à 00 :59).

⁸⁴ Citi Bank Algérie, historique (en ligne). (2023). Disponible sur www.citibankalgerie.com consulte le (24/05/2024 à 01 :54).

Chapitre II : Présentation du système bancaire et de la monétique en Algérie

Digital". Grâce à cette dernière, les paiements en ligne sont devenus accessibles au client d'ABC Bank avec une meilleure sécurité et rapidité.⁸⁵

➤ **Natixis Algérie**

Natixis Algérie est la filiale du Groupe BPCE adossée à Natixis et première banque européenne implantée en Algérie depuis 1999. Avec près de 800 collaborateurs et 28 agences réparties sur presque tout le territoire algérien, Natixis Algérie offre une gamme étendue de produits et services financiers aux grandes entreprises, PME-PMI, professionnels et particuliers Algériens⁸⁶.

La banque mobile Banxy de Natixis a été lancée le 23 avril 2018. Elle permet au client d'accéder au service bancaire en toute facilité via leur smartphone. La clientèle de Natixis dispose automatiquement d'une carte à l'ouverture du compte, la gestion de cette carte peut être effectuée directement sur Banxy. Natixis met à la disposition de ses clients une carte First, Gold ou Platinum en deux formules : Libre ou Épargne⁸⁷.

➤ **Société Générale Algérie**

Société Générale Algérie, détenue à 100% par le Groupe Société Générale, est une banque privée installée en Algérie depuis 2000. Son réseau, en constante extension, compte 104 agences réparties sur 33 Wilayas dont 12 Centres d'Affaires dédiés à l'activité de la clientèle des Entreprises. Cette dernière offre une gamme diversifiée et innovante de services bancaires à 263 000 clients Particuliers, Professionnels et Entreprises. L'effectif de la banque est de plus de 1 500 collaborateurs.⁸⁸

La SGA met à disposition de sa clientèle 03 cartes CIB nationales appelées : So Easy, Gold et Classic. Ces cartes sont utilisables auprès des GAB, DAB et les (TPE). Le client peut également avoir accès à des services tels que la consultation des soldes, l'activation de la carte, le virement de compte à compte par les guichets automatiques de sa

⁸⁵ Arab Banking Corporation. Qui sommes-nous ? (En ligne) 2024. Disponible sur <https://www.bank-abc.com/fr/CountrySites/Algeria> (consulté le 24/05/2024 à 16:19)

⁸⁶ Natixis Algérie. Banxy Mag (en ligne) 2024. Disponible sur <https://www.banxybank.com> consulté le (24/05/2024 à 14 :34)

⁸⁷ Ibid., carte visa. Consulté le (24/05/2024 à 15 :17)

⁸⁸ Société générale Algérie. Présentation (en ligne) 2024. Disponible sur <https://particuliers.societegenerale.dz> consulté le (24/05/2024 à 15 :53).

Chapitre II : Présentation du système bancaire et de la monétique en Algérie

banque. Les cartes internationales proposés par la SGA sont la carte Visa Classic et carte Visa Premium⁸⁹.

➤ Arab Bank PLC Algeria

Arab Bank PLC Algeria créé en 2001, elle offre un énorme choix de services et de produits à sa cliente : elle finance les entreprises, elle gère les transactions internationales et permet les transferts vers l'étranger et la réception aussi via le réseau SWIFT. Cette opération de transfert est effectuée grâce aux multiples agences ABC placées dans la majeure partie du monde. La banque offre un service d'achat et de vente des devises contre d'autres devises ou contre le DZD, La banque offre également à ses clients un service de dépôt en devises étrangères, de retrait, et de transfert entre les comptes dans la devise de compte ou dans n'importe quelle autre devise.⁹⁰

Cette dernière a également mis à la disposition de sa clientèle une gamme de cartes interbancaires valables à l'étranger et dans le territoire algérien à savoir ⁹¹ :

- carte de débit CIB ;
- carte de débit Visa Gold à usage international ;
- carte de débit Visa Platinum à usage international ;
- carte de débit Visa Signature à usage international ;

Arab Bank PLC Algeria est en faveur de l'idée de la banque en ligne en proposant à leur clientèle plusieurs plateformes telles qu'Arabi Online, Arabi Connect, SMS Express, Arabi Mobile. Ces dernières facilitent plusieurs transactions à distance.

➤ BNP Paribas EL Djazair

BNP Paribas El Djazaïr, filiale à 100% du Groupe BNP Paribas, exerce une activité de banque universelle, s'adressant ainsi à tout type de clientèle : les Particuliers (dont les algériens résidant à l'étranger), les professionnels et les entreprises. Pour mieux satisfaire les besoins de ses clients, BNP Paribas El Djazaïr met à leur disposition, à travers son

⁸⁹ Société générale Algérie. Présentation (en ligne) 2024.disponible sur <https://particuliers.societegenerale.dz> consulté le (24\05\2024 à 15 :53).

⁹⁰ Arab Bank corporation Algérie. Particuliers, services de paiement (en ligne).(2024) disponible sur <https://www.arabbank.dz> consulte le (24\05\2024 à 4 :28)

⁹¹ Ibid. (consulté le 24\05\2024 à 6 :02)

Chapitre II : Présentation du système bancaire et de la monétique en Algérie

réseau de 48 agences et de 5 centres d'affaires en Algérie, toute l'expertise et le savoir-faire de ses filiales et métiers spécialisés.⁹²

BNP Paribas a mis à la disposition de ses clients plusieurs cartes interbancaires nationales et internationales, à savoir : carte Visa, carte CIB classique, carte CIB Gold, carte CIB Jeune, carte Visa Platinum et carte Affaires. Par la suite, BNP Paribas a lancé "Mydigibank" pour une gestion de carte à distance ainsi qu'une sécurité et une efficacité.⁹³

➤ **Trust Bank Algeria**

Trust Bank Algeria (TBA) est une banque de droit algérien à capitaux privés. Elle a été créée le 14 avril 2002, sous la forme de société par actions (SPA) avec un capital initial de 750 Millions de Dinars et a démarré ses activités en avril 2003. Le capital social de Trust Bank Algeria a été régulièrement augmenté depuis, et s'estime actuellement à 20 milliard de dinars algérien et ce conformément à la réglementation fixant le capital minimum des Banques et Établissements Financiers en Algérie.⁹⁴

Le réseau de cartes bancaires de Trust Bank Algeria dispose d'une carte CIB et des cartes internationales telles Visa contactless (classic, gold et Platinum) et carte Mastercard (easy card). Elle propose aussi une gamme de services à distance : la banque mobile par la plateforme Hissabi PULL et PUSH, ainsi que la TBA Mailing pour recevoir un e-mail automatiquement à chaque opération effectuée.⁹⁵

➤ **The Housing Bank for Trade and Finance Algeria**

Housing Bank Algérie dès son lancement en octobre 2003, une gamme variée de produits destinés tant aux particuliers qu'aux entreprises. HBA a investi dans le marché algérien pour gagner la confiance de sa clientèle, elle a pour mission d'offrir à ses clients des produits et services bancaires modernes, de qualité et conformes à leurs besoins et

⁹² BNP Paribas El Dja air. Nous connaître (en ligne).2024. Disponible sur <https://www.bnpparibas.dz> consulte le (24\05\2024 à 18 :15)

⁹³Ibid. (consultee le 24\05\2024 a 18:32)

⁹⁴ Trust Bank Algeria. Présentation de la banque (en ligne).2024. Disponible sur <https://www.trustbank.dz> consulte le (24\05\2024 à 18 :41)

⁹⁵ Ibid. (consulte le 24\05\2024 à 21 :17)

Chapitre II : Présentation du système bancaire et de la monétique en Algérie

attentes. Sa politique consiste à mettre en place un système de management de la qualité dans le but d'assurer une croissance régulière de ses résultats⁹⁶.

« Cette dernière est dotée d'un ensemble de cartes CIB (Classic et Gold) et de cartes internationales (VISA Gold et VISA Silver) »⁹⁷.

➤ **Gulf Bank Algérie**

AGB est une banque de droit algérien, à vocation universelle, qui a démarré son activité en 2004. Elle dispose d'un réseau de 61 agences réparties sur l'ensemble du territoire Algérien. Les clients d'AGB sont de toutes catégories d'entreprises (Grandes, PME, PMI, TPE) ainsi que les particuliers et professionnels, AGB construit des processus aux meilleurs standards du marché et conçoit des solutions sur mesure afin d'accompagner ses clients dans la réussite de leurs projets. Avec 1074 collaborateurs, âgés en moyenne de 35 ans, AGB est l'une des leaders du marché des services électroniques, la première banque à avoir proposé des cartes internationales (Visa et MasterCard) sur le marché.⁹⁸

Gulf Bank met à la disposition de sa clientèle 3 cartes bancaires nationales⁹⁹ :

- « Carte Al-Oula : un moyen de retrait et de paiement pratique et sécurisé qui vous permet de disposer de votre argent 24 h/24 et 7 j/7.
- Carte Sahla : un moyen de retrait et de paiement pratique et sécurisé qui vous permet de disposer des fonds disponibles sur votre compte chèque.
- Carte Épargne : un moyen de retrait et de paiement pratique et sécurisé qui vous permet de disposer des fonds disponibles sur votre compte épargne.

En retrouve aussi 02 cartes internationales, à savoir la carte Visa prépayée et la carte Visa nominative. »

➤ **Fransabank El Djazair**

Fransabank El Djazaïr SPA, société par actions à capitaux mixtes majoritairement libanais, a débuté ses activités en Algérie en date du 1er Octobre 2006, offrant à sa clientèle composée de Petites et Moyennes Entreprises ainsi que de grands groupes

⁹⁶ The housing Bank for Trade et finance Algeria. Présentation. (En ligne). (2024) disponible sur <https://emploi.com> consulte le (25\05\2024 à 10 :21)

⁹⁷ Ibid. (consulté le 25\05\2024 à 12 :10)

⁹⁸ Gulf Bank Algérie. Présentation (en ligne). (2020) disponible sur <https://www.agb.dz> consulté le (24\05\2024 à 20 :46)

⁹⁹ Ibid. (consulté le 25\05\2024 à 13 :19)

Chapitre II : Présentation du système bancaire et de la monétique en Algérie

nationaux et internationaux, tous les produits et services d'une banque commerciale à vocation universelle. La Banque s'est rapidement construite une renommée solide parmi les acteurs économiques opérant en Algérie, ce qu'il lui a permis de marquer sa présence dans plusieurs villes¹⁰⁰.

La clientèle de Fransabank El Djazair a accès à une carte interbancaire CIB et une carte internationale appelée carte Visa Infinite. Par la suite, l'e-paiement est devenu aussi possible grâce à la dématérialisation des cartes ainsi qu'à l'inclusion de plusieurs plateformes de banque en ligne telles Bank-in-app, FSBKlic, Khebarni pour offrir au client plus de sécurité et d'efficacité.¹⁰¹

➤ **Al Salam Bank Algeria**

Banque universelle de droit algérien, Al Salam Bank Algeria active dans le respect des principes de la charia. Elle propose des produits compatibles certifiés conformes par le conseil Shari'a de la banque. Al Salam Bank Algeria est agréée par la banque d'Algérie en septembre 2008. Elle débute son activité avec pour objectif principal d'offrir à sa clientèle des produits et services bancaires innovants.¹⁰²

Al Salam Bank se dote de carte visa internationale et de carte d'épargne ainsi qu'un réseau de services digitaux : application mobile, plateforme de commerce extérieur.¹⁰³

➤ **HSBC Algérie**

HSBC France s'est implantée en Algérie en août 2008 en ouvrant une succursale dont une agence et un siège sociale à Alger. En 2009, le Conseil de la Monnaie et du Crédit a autorisé le transfert de la tutelle de HSBC Algeria de HSBC France (HBFR) à HSBC Bank Middle East Limited (HBME). Puis en mai 2010, la Banque d'Algérie a autorisé l'ouverture d'une seconde agence dans le quartier de Hydra (Alger). Une troisième agence a ouvert ses portes dans la ville d'Oran en septembre 2012.

En 2019, la Banque d'Algérie a autorisé la consolidation de ses deux agences (Pins Maritimes et Hydra) en une seule agence sise à Oriental Business Park Bab EZZOUAR

¹⁰⁰ FransaBank el djazair. Présentation (en ligne). (2024) disponible sur <https://www.fransabank.dz> consulté le (24/05/2024 à 22 :59)

¹⁰¹ Ibid. (consulté le 26/05/2024 à 1 :13)

¹⁰² Al Salam Bank Algeria. Présentation (en ligne). (2022) disponible sur <https://www.alsalamalgeria.com> consulté le (25/05/2024 à 1 :21)

¹⁰³ Ibid. (consulté le 28/05/2024 à 1 :19)

Chapitre II : Présentation du système bancaire et de la monétique en Algérie

ainsi qu'au transfert de son siège social à la même adresse. HSBC Algérie, qui fait partie du Groupe HSBC, propose des services bancaires aux entreprises et aux particuliers ¹⁰⁴.

HSBC met à disposition de ses clients deux cartes interbancaires CIB (carte Classic et carte Gold) et 5 cartes bancaires internationales à savoir ; (carte Visa Classic, carte Visa Premier, carte Visa Infinité, carte Gold Mastercard, carte HSBC One)¹⁰⁵.

3-1-2- Les établissements financiers

Le système bancaire algérien est composé d'une variété d'établissements qui remplissent des missions spécifiques et générales dans le financement de l'économie.

3-1-2-1-Les établissements financiers à vocation générale

Les établissements financiers à vocation générale promulgués par la Banque algérienne sont les suivants :

- Sofinance : La société financière d'investissement, de participation et de placement Sofinance créée en janvier 2001 est une institution financière avec un capital social de 10 000 000 000 DA. Elle a comme mission l'amélioration de la productivité et de l'efficacité des entreprises en investissant dans des projets de modernisation et de mise à niveau de leurs équipements et de leurs processus. Elle vise aussi à renforcer et densifier le tissu industriel par l'intermédiaire de diverses opérations stratégiques telles que la filialisation, la cession, la fusion et la création d'entreprises. En outre, elle recherche des partenaires techniques ou financiers pour des prises de participation et des collaborations stratégiques¹⁰⁶.
- Société de refinancement hypothécaire : c'est un établissement financier créé le 27 novembre 1997 et agréé par la Banque d'Algérie le 1 septembre 1998. Elle a le statut d'une société par action et d'une entreprise publique économique. Son capital initial était de 3290000000 DA, en 2021 il a atteint 6500000000 DA après plusieurs augmentations. Ses principaux actionnaires sont le Trésor public, BNA, BEA, CPA, BADR, CNEP, SAA, CAAR, CAAT. Elle a pour mission de soutenir la stratégie gouvernementale visant à promouvoir l'intermédiation financière pour financer l'habitat, ce qui contribue à réduire la pression sur le budget de l'État en matière de financement

¹⁰⁴ HSBC Algérie. Présentation (en ligne). (2024) disponible sur <https://www.about.algeria.hsbc.com> consulté le (25\05\2024 à 1 :50)

¹⁰⁵ Ibid. (consulté le 27\05\2024 à 21 :49)

¹⁰⁶ SOFINANCE. Les missions (en ligne).(2024) disponible sur <https://www.sofinance.dz/missions-et-activites> (consulté le 21\06\2024 à 18 :26)

Chapitre II : Présentation du système bancaire et de la monétique en Algérie

du logement. D'une autre part, elle vise à contribuer au développement du marché financier et à faciliter l'octroi du crédit hypothécaire en garantissant une liquidité confortable pour les banques et les établissements financiers, leur permettant ainsi d'exercer leurs activités de manière efficace.¹⁰⁷

- Arab Leasing Corporation Algeria : est un établissement financier créé en octobre 2001, avec un capital de 6 500 003 664 DA. ALC est une société par action dont ses actionnaires sont ABC Algeria avec 41 %, CNEP Banque avec 27 %, TAIC avec 27 % et des capitaux privés à 7 %. Elle a comme mission principale de permettre au client d'acquérir des biens sans apport initial, ce qui facilite l'accès au financement. D'une autre part, elle offre une flexibilité des paiements et, à la fin du contrat leasing, l'entreprise peut choisir de devenir propriétaire du bien. Les financements des investissements qu'effectue ABC Algeria sont d'une durée de 18 à 60 mois et ne s'inscrivent pas dans l'actif du bilan de l'entreprise¹⁰⁸.
- Maghreb Leasing Algérie : elle est un établissement financier spécialisé dans le crédit-bail (leasing), créé en 2006 sous la forme juridique de société par actions au capital social de 6,5 milliards DA¹⁰⁹.
- La Société nationale de leasing : elle a été créée en juillet 2010 avec un capital initial de 6,5 milliards de DA pour mener à bien le développement du secteur des PME/PMI et des professions libérales en Algérie. Elle est issue de deux banques publiques, à savoir la BDL et la BNA. En 2011, la SNL a commencé son activité par le financement du leasing mobilier des secteurs du bâtiment, du commerce, de l'industrie, du sport, des travaux publics et hydrauliques¹¹⁰.
- Ijar Leasing Algérie est un établissement financier créé en 2012 comme étant une société par action. Elle s'est spécialisée dans le crédit-bail, elle est dotée d'un capital de 6500 000 000¹¹¹.

¹⁰⁷ Société de refinancement hypothécaire. Présentation (en ligne). Disponible sur <https://srh-dz.org/Presentation> (consulté le 21/06/2024 à 19 :24).

¹⁰⁸ ARAB LEASING CORPORATION. Présentation (en ligne). (2022) disponible sur <https://arableasing-dz.com/le-leasing-chez-alc-2> (consulté le 21/06/2024 à 21 : 52).

¹⁰⁹ Maghreb leasing Algérie. Présentation (en ligne). (2022) disponible sur <https://arableasing-dz.com/le-leasing-chez-alc-2> (consulté le 22/06/2024 à 01 :31).

¹¹⁰ Société Nationale de Leasing. Présentation (en ligne). (2023) disponible sur <https://snl.dz/a-propos> (consulté le 22/06/2024 à 1 :55).

¹¹¹ Ijar Leasing Algérie. Présentation (en ligne). Disponible sur <https://www.ijarleasingalgerie.dz> (consulté le 22/06/2024 à 3 :06).

Chapitre II : Présentation du système bancaire et de la monétique en Algérie

- El djazair Idjar : il est un établissement financier spécialisé dans le leasing, agréé par la BA en août 2012, ayant un capital de 5 000 000 000 DA reparté sur le crédit populaire d'Algérie, la banque de l'agriculture et du développement rural et la société algéro-saoudienne d'investissement ASICOM. Sa création a été dans le but d'accompagner les entreprises dans leur développement et de leur offrir un financement approprié à leur croissance, surtout pour les PME¹¹².

3-1-2-2-Les établissements financiers à vocation spécifique

- Fonds national d'investissement : Le FNI, appelé auparavant CAD puis BAD, est une institution financière dotée d'un capital de 150 milliards de dinars en 2009 par la Loi de finances complémentaire de 2009, qui a pris officiellement la dénomination de FNI en 2011, avec pour vocation principale le financement du secteur économique productif sous forme de prêts à long terme et de prise de participation. Le FNI a comme mission de gérer les fonds alloués destinés au financement des opérations d'équipement public de manière efficace ainsi que le partenariat avec les entreprises publiques et les investisseurs étrangers pour la réalisation de projets de développement¹¹³

3-1-3-Les bureaux de changes

Les bureaux de change en Algérie sont des établissements financiers qui permettent aux citoyens de vendre et d'acheter des devises étrangères contre la monnaie nationale, le dinar algérien. Leur forme juridique peut être des SPA, des SARL ou des Sociétés par actions simplifiées, sachant que seuls les bureaux de change constitués sous forme de SPA peuvent ouvrir plusieurs guichets de change.

Les bureaux de change effectuent des opérations de change, donc la vente de devises étrangères contre le dinar algérien pour les frais de santé à l'étranger, pour les voyages, les frais liés aux études à l'étranger. La Banque d'Algérie est responsable de la surveillance ainsi que de la régulation des bureaux de changes.¹¹⁴

3-2- Les organes consultatifs

On retrouve d'autres organes qui complètent la structure actuelle du système bancaire algérien, les suivants :

¹¹² El Djazair Idjar. Présentation (en ligne). Disponible sur <https://www.eldjazairidjar.dz/presentation> (consulté le 22/06/2024 à 3 :19).

¹¹³ LE FONDS NATIONAL D'INVESTISSEMENT. Présentation (en ligne). (2024) Disponible sur <https://www.fni.dz/qui-sommes-nous> (consulté 23/06/2024 à 1 :49).

¹¹⁴ ALGERIE360.Bureaux de changes. (En ligne). (2023) Disponible sur [Qui pourra bénéficier des bureaux de change en Algérie ? - Algerie360](#) (consulté le 23/06/2024 à 5 :57)

Chapitre II : Présentation du système bancaire et de la monétique en Algérie

3-2-1- Le Comité de stabilité financière

Il est institué un comité de stabilité financière chargé de la surveillance macro-prudentielle et de la gestion des crises financières. Ce comité, présidé par le Gouverneur de la Banque d'Algérie ou son représentant parmi les vice-gouverneurs, est convoqué par son président qui en fixe l'ordre du jour. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix ; en cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante.

Le comité se réunit, au moins, une fois par trimestre et aussi souvent que de besoin, sur convocation de son président, à son initiative ou à la demande des deux tiers (2/3) des membres.

Le comité adopte son règlement intérieur et détermine les jetons de présence de ses membres ainsi que les conditions dans lesquelles les frais éventuels engagés par ses membres sont remboursés.

Chaque année, le comité élabore un rapport détaillé sur ses activités, lequel est transmis au Président de la République. Le comité de stabilité financière joue un rôle central dans la régulation et la stabilité du système financier national.

Les missions du comité de stabilité financière en matière de surveillance macro-prudentielle consistent notamment à :

- identifier et évaluer les risques susceptibles de nuire à la stabilité du système financier dans son ensemble ;
- veiller à renforcer la transparence du système financier, par la promotion de la production et la publication d'informations et de statistiques utiles à la surveillance macro-prudentielle par les acteurs du système financier ;
- émettre toutes résolutions ou orientations à même d'assurer le bon fonctionnement et l'efficacité du système financier et de réduire le risque de survenance de crises financières ;
- veiller à la mise en œuvre de toutes mesures pour prévenir les risques systémiques et en atténuer les effets ;
- mettre en place les actions requises pour remédier aux vulnérabilités identifiées et en assurer la coordination et le suivi. En cas de survenance d'une crise financière, le comité est chargé de fournir une évaluation de l'impact potentiel de la crise sur le système financier, ainsi que sur les différents secteurs de l'économie ;
- élaborer une stratégie de sortie de crise et proposer un plan pour sa gestion en définissant, le calendrier des actions à entreprendre et les instruments à utiliser afin d'en atténuer l'impact ;

Chapitre II : Présentation du système bancaire et de la monétique en Algérie

- coordonner les actions permettant de rétablir la stabilité financière¹¹⁵.

3-2-2- Le Comité national des paiements

Il est créé auprès de la Banque d'Algérie un comité national des paiements (CNP), dont l'organisation et le fonctionnement sont définis par voie de règlement. Ce comité a pour mission principale d'élaborer la stratégie nationale de développement des moyens de paiement scripturaux, afin de promouvoir la bancarisation des transactions et de renforcer l'inclusion financière, avec soumission du projet à la validation des pouvoirs publics. Les missions du CNP incluent :

- Le suivi de la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière de moyens de paiement scripturaux par les acteurs concernés.
- L'observation du développement de l'usage et de la diffusion des moyens de paiement scripturaux.
- L'observation de l'usage des moyens de paiement internationaux en Algérie.
- Le suivi de l'innovation dans le domaine des moyens de paiement scripturaux.
- L'élaboration du projet d'actualisation de la stratégie nationale des moyens de paiement scripturaux¹¹⁶.

3-2-3- Le Haut Conseil Islamique

Le Haut Conseil Islamique (HCI) est un organe consultatif algérien chargé d'émettre des avis conformes aux prescriptions religieuses, en concertation avec les théologiens et d'autres spécialistes du droit musulman. Il présente périodiquement un rapport d'activité au président de la République. Le président actuel de cette institution est Bouabdellah Ghlamallah¹¹⁷.

3-3- Les autres organes

On retrouve d'autres organes qui complètent la structure actuelle du système bancaire algérien, les suivants :

3-3-1- Le conseil monétaire et bancaire

Le Conseil monétaire et Bancaire, est un organe créé délibérément qui a comme autorité de fixer les objectifs monétaires, de déterminer les conditions d'agrément et de création de banques et d'établissements financiers, montrant les règlements relatifs aux normes et aux ratios applicables aux banques et aux établissements financiers. Il est composé du gouverneur de la

¹¹⁵ BANK OF ALGERIA. La loi n° 23-09 du 3 Dhou El Hidja 1444 correspondant au 21/06/2023. (en ligne) (2023) Disponible sur <https://www.bank-of-algeria.dz/stoodroa/2023/08/Loi-monetaire-et-bancaire.pdf> consulté le 20/06/2024.A10H16.

¹¹⁶ BANK OF ALGERIA. Op-cit. consulté 10/06/2024 A 11H25.

¹¹⁷ Ibid. consulté 10/06/2024 A 11H59..

Chapitre II : Présentation du système bancaire et de la monétique en Algérie

Banque d'Algérie en qualité de président du Conseil, des membres du Conseil d'administration de la Banque d'Algérie et de deux personnalités, choisies en raison de leur compétence en matière économique et financière. Ces dernières sont nommées membres du conseil par décret du président de la république¹¹⁸.

3-3-2- La commission bancaire

La Commission bancaire est un organe chargé du contrôle du respect par les banques et établissements financiers des dispositions législatives et réglementaires et de mettre des sanctions sur les manquements qui sont signalés. Elle est présidée par le gouverneur de la Banque d'Algérie¹¹⁹.

Les autorités de tutelle du secteur bancaire

3-3-3- L'association des banques et des établissements financiers

Elle est une association établie pour servir d'organisme professionnel unique et exclusif représentant les banques et établissements financiers auprès des pouvoirs publics et des institutions nationales et internationales. Elle a comme rôle de défendre les intérêts collectifs de ses membres au sein du secteur bancaire et financier¹²⁰.

3-3-4- Le fonds de garantie des dépôts bancaires, le filet de sécurité public

Conçu principalement pour protéger les petits déposants, le système de garantie des dépôts a principalement pour double mission d'assurer la protection des avoirs des déposants et de maintenir la stabilité financière. Cependant, il peut avoir d'autres objectifs tels que protéger le système de paiement, promouvoir l'épargne dans l'économie et favoriser le développement du processus d'intermédiation financière¹²¹.

¹¹⁸ BANQUE D'ALGERIE. Conseil monétaire et bancaire. (En ligne). (2023) disponible sur <https://www.bank-of-algeria.dz/?s=conseil+monetaire+et+bancaire> (consulte le 23\06\2024 a 6 :24).

¹¹⁹ BANQUE D'ALGERIE. Commission bancaire. (En ligne). (2023) disponible sur <https://www.bank-of-algeria.dz/commission-bancaire> (consulte le 23\06\2024 a 6 :39).

¹²⁰ ASSOCIATION DES BANQUES ET ETABLISSEMENT FINANCIERS. Mission (en ligne). (2014) disponible sur <https://www.abef-dz.org/abef/?q=missions.htm> (consulté le 24\06\2024 a 7 :12).

¹²¹ DERDER.N. Quel système de garantie des dépôts bancaire pour l'Algérie ?. Revue des sciences commerciales Juin 2022 Vol. 21, N°01 : Juin 2022, pp 145-166. Disponible sur : <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/196209> (consulte le 24\06\2024 a 8 :00).

Section 02 : La monétique dans le système bancaire algérien

La monnaie électronique est introduite en Algérie et plus précisément dans le système bancaire suite à un besoin de modernisation, après que la loi sur la monnaie et le crédit 90/10 du 14 avril 1990 ait permis la libéralisation de l'économie et du système bancaire. Pour cela, les nouvelles touches de modernisation ont commencé à apparaître, avec la création de la société d'automatisation des transactions interbancaire et monétique.

Cette section aborde les différents composants du système de paiement électronique en Algérie ainsi que les différentes cartes fabriquées par la SATIM et émises par les banques de la place.

1. Les composants du système de paiement électronique

Le système de paiement électronique est composé de plusieurs organes interconnectés qui contrôlent les transactions monétiques et assurent une sécurité et une efficacité.

1.1.La société d'automatisation des transactions interbancaires et de monétique

La SATIM est l'unique opérateur monétique en Algérie. Créée en 1995, est filiale de sept (07) banques algériennes, à savoir : la BADR, BDL, BEA, BNA, CPA, CNEP, Al Baraka Bank. Actuellement, elle réunit 19 adhérents dans son réseau monétique interbancaire, composé de 19 banques, dont 7 banques publiques et 12 banques privées ainsi qu'Algérie Poste¹²². La SATIM est chargée de plusieurs missions ¹²³:

- Contribuer au développement et à l'amélioration des moyens de paiement électronique ;
- Implanter et installation de nouveau réseau plate-forme qui relie les acteurs entre eux pour créer une interconnexion permettant ainsi d'assurer une sécurité et une gestion de leur transaction ;
- Contribuer à la mise en place des normes de gestion concernant les produits monétiques ainsi qu'à leur perfectionnement et amélioration ;
- Fournir les chèques et les cartes de paiement et de retrait d'espèces tout en les personnalisant.

¹²²Société d'automatisation des transactions interbancaire et monétique, (en ligne), disponible sur <https://www.satim.dz> (consulté le 30/05/2024 à 14 :38)

¹²³ Ibid. (consulté le 30/05/2024 à 17 :19)

Chapitre II : Présentation du système bancaire et de la monétique en Algérie

1.2. Le réseau monétique interbancaire

Le réseau monétique interbancaire (RMI) est lancé par la SATIM qui est devenue opérationnelle depuis 1997. Il permet aux banques privées ou publiques d'offrir à l'ensemble de leurs clients des services de retrait et de paiement¹²⁴.

Ce réseau est utilisé pour toutes opérations de retraits et de paiements par carte, car il met à la disposition de ses adhérents et de leur clientèle des infrastructures telles que les guichets, les distributeurs automatiques de billets et les terminaux de paiement électroniques. Le RMI assure une sécurité des données relatives à leurs adhérents qui sont les mêmes que les adhérents de la SATIM. Les composantes du RMI sont les GAB, DAB et TPE. Ils sont également nommés infrastructures de paiement par carte bancaire¹²⁵.

1.2.1. Les distributeurs et guichets automatique de billet

Le DAB est un appareil installé par les établissements de crédit, les centres des chèques postaux ou par les grands émetteurs de la carte. Cet appareil permet à travers la carte d'effectuer des retraits d'espèces et la consultation du solde 24h/24, 7jours/7 jours avec une facilité de manipulation et une sécurité totale des transactions. Le montant maximum autorisé à retirer est généralement fixé par jour, et dépend essentiellement du type de carte et des revenus du titulaire. Son utilisation est simple, l'utilisateur glisse sa carte, saisie un code composé de quatre (4) chiffres puis choisit le montant qu'il désire retirer et le tout se fait en quelques clics. Le DAB est rattaché à l'agence et se définit comme une deuxième caisse alimentée à partir de la caisse de l'agence¹²⁶.

En revanche, le GAB est un automate qui permet, en plus des opérations effectuées par le DAB, offre d'autres opérations comme la consultation du solde, demande de chéquier, impression du RIB, dépôt d'espèces et enfin de virer de l'argent d'un compte à un autre. L'appellation anglaise est « Automated Telle Machine (ATM)¹²⁷.

¹²⁴ Benziane Wassila; Berkati Meriem. Les moyens de paiement et la monétique en Algérie (en ligne). Mémoire de magister, Monnaie Banque et Environnement International, Bejaia : ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA, p34. Format PDF disponible sur : <http://univ-bejaia.dz/dspace> (consulte le 30/05/2024 à 16 :10)

¹²⁵ Benziane Wassila; Berkati Meriem. Op.cit.

¹²⁶ Banque Nationale d'Algérie. Présentation de BNA (en ligne) .2023. Disponible sur <https://www.bna.dz/wp-content/uploads/2023/02/services-gab-dab.pdf> (consulté le 30/05/2024 à 19 :38)

¹²⁷ Ibid. (consulté le 1/06/2024 à 11 :39)

Chapitre II : Présentation du système bancaire et de la monétique en Algérie

1.2.2. Le réseau des terminaux de paiement électronique

Les TPE sont installés au niveau des entreprises, commerçants et grandes surfaces. C'est un appareil qui fonctionne à partir de l'insertion d'une CIB pour effectuer des paiements. Il est composé d'un clavier, un écran et un logiciel avec mémoire. Le TPE peut lire une carte à partir de son lecteur de cartes à puce ou par son lecteur de piste magnétique. La carte lue peut être une carte bancaire, un porte-monnaie électronique ou autre carte à puce¹²⁸.

1.3. Le Groupement d'Intérêt Economique Monétique

Le GIE Monétique est une entité créée en juin 2014, composée de 19 membres adhérents, dont 18 banques et Algérie Poste. La Banque d'Algérie y participe en tant que membre non adhérent pour s'assurer de la sécurité des systèmes et des moyens de paiement ainsi que de l'application des réglementations en vigueur. Le Groupement d'intérêt économique Monétique vise à promouvoir la monétique par la généralisation des utilisations des moyens de paiement électroniques. Quant à ses fonctions, elles sont¹²⁹ :

- **L'interbancaire monétique** : Les clients porteurs de carte CIB peuvent avoir accès au système de paiement et effectuer des transactions à près des autres banques sans être adhérents grâce à l'interbancaire.
- **La régulation** : La GIE monétique est responsable de divulguer les normes et les règles aux près des adhérents pour assurer une bonne application de l'activité monétaire et de surveiller son application
- **Promotion** : La GIE a pour objectif de rajouter des innovations et de moderniser les produits monétiques interbancaires pour assurer une variété de produits. Pour avoir l'acceptation de ses produits, la GIE monétique doit convaincre les adhérents de leur importance en leur montrant les opportunités, les avantages, les fonctions de ces produits. Par la suite, la GIE doit promulguer les règles de fonctionnement et mettre une démarche de suivi pour la mise en place de ce produit. Ce processus permet de promouvoir les nouveaux produits proposés.

¹²⁸ Benziane Wassila; Berkati Meriem. Les moyens de paiement et la monétique en Algérie (en ligne). Mémoire de magister, Monnaie Banque et Environnement International, Bejaia : ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA, p35
Format PDF disponible sur : <http://univ-bejaia.dz/dspace> (consulte le 1\06\2024 à 13 :10)

¹²⁹ 'Groupement d'intérêt économique monétique. Présentation (en ligne). Disponible sur <https://giemonetique.dz> (consulte le 1\06\2024 à 15 :25)

Chapitre II : Présentation du système bancaire et de la monétique en Algérie

- L'homologation : La GIE favorise les innovations dans les nouvelles technologies. Pour cela, elle encourage les investissements dans ce domaine pour améliorer la qualité des produits ainsi que la sécurité.
- Sécurité : Le GIE lutte contre tout type de fraude ; pour cela, il met en place des normes et des règlements que ses adhérents appliquent pour assurer la sécurité des transactions ainsi que protéger les informations et les données.

1.4.Centre Monétique Interbancaire

Le Centre monétique interbancaire a été créé dans le but d'apporter du développement et de la modernisation aux moyens de paiement et de les gérer par le GIE monétique. Le CMI gère les flux de paiement et il est responsable de la validité des transactions financières et de la personnalisation des cartes interbancaires. Par ses fonctions importantes, le CMI assure un bon fonctionnement et une continuité de l'interbancaire monétique¹³⁰.

1.5.Centre de télécompensation interbancaire

Le centre de télécompensation interbancaire a commencé à exercer la fonction de coordination des paiements entre les intervenants en 2006. Tout en assurant la bonne gestion des échanges, la télécompensation est l'archivage des données. Il assure aussi la mission de rassurer sa clientèle sur l'authentification des paiements et la validité des opérations. La plateforme centrale de télécompensation s'occupe de contrôler et d'assurer un échange interbancaire sécurisé ainsi qu'automatisé des paiements de masse et leur compensation suivant les règles de neutralité et de transparence¹³¹.

2. Les types de cartes en circulation en Algérie

Selon la loi numéro 18/05 relative au commerce électronique : « *un moyen de paiement électronique se définit comme tout instrument de paiement, autorisé conformément à la*

¹³⁰ Groupement d'intérêt économique et monétique, opérateurs interbancaire (en ligne) Disponible sur <https://giemonetique.dz> (consulte le 30/05/2024 à 18 :02).

¹³¹ Groupement d'intérêt économique et monétique, opérateurs interbancaire (en ligne) Disponible sur <https://giemonetique.dz> (consulte le 2/05/2024 à 20 :22).

Chapitre II : Présentation du système bancaire et de la monétique en Algérie

législation en vigueur, permettant à son titulaire d'effectuer des paiements de proximité ou à distance à travers un système électronique. »¹³².

Tenant compte de cette loi, on peut dire que les moyens de paiement électroniques sont des documents et des fichiers stockés puis représentés sous forme de cartes CIB, par exemple.

Par la suite, cette carte est mise à la disposition de la clientèle pour lui permettre d'effectuer tout type d'opération ou de transaction d'achat ou de retrait à proximité et à distance à travers des systèmes de paiement électroniques en toute sécurité sans avoir recours à la monnaie liquide.

L'article 27 de la loi précédente souligne aussi que toute transaction de paiement électronique effectuée par des automates de paiement électroniques autorisés est conforme à la législation en vigueur. La Banque d'Algérie et Algérie Poste mettent en place des plateformes pour leur banques adhérentes, et cela pour tout type d'opération de paiement électronique.

Ces plateformes sont reliées à tout type de terminal de paiement électronique via le réseau public de télécommunication. Les cartes disponibles en Algérie se présentent comme suit.

2.1. Les cartes interbancaires

2.1.1 Présentation de la carte CIB

Reconnu par le logo CIB La carte interbancaire désigne l'interbancaire monétique. Sur cette carte, on retrouve le logo de la Banque d'appartenance de la carte. Elle est dotée d'un microprocesseur appelé "puce" qui permet à son porteur d'effectuer des transactions de paiement et d'achat auprès des commerces de détail ou de gros de façon sécurisée.

La carte CIB permet le retrait ou le paiement ainsi que la possibilité de faire les 2 à la fois en même temps. Cette dernière est qualifiée aussi de carte interbancaire domestique, ce qui signifie qu'elle est acceptée chez les commerçants adhérents aux réseaux monétiques interbancaires et surtout les distributeurs automatiques de billets nationaux.

Cette carte est valide du moment de sa sortie et pendant 2 ans et elle est renouvelable automatiquement. Elle est distribuée par la SATIM et utilisable sur tous les distributeurs et TPE.

¹³² Ministère du commerce et de la promotion des exportations. Guide sur le commerce électronique (en ligne). (2024) disponible sur <https://www.mpt.gov.dz> (consulte le 30/05/2024 à 18 :15)

Chapitre II : Présentation du système bancaire et de la monétique en Algérie

2.1.2 Type de carte interbancaire

- **La Carte interbancaire classique :** C'est une carte mise à la disposition de la clientèle qui lui permet d'exercer des opérations de paiement et de retrait plafonnées par la banque en toute sécurité et rapidité auprès des différents DAB et GAB.¹³³
- **La Carte interbancaire Gold :** C'est une carte qui porte le même design que la carte classique, mais une couleur différente. Elle porte aussi les mêmes critères que la carte classique, mais avec plus de fonctions et un plafond plus important.

2.1.3 Processus d'octroi de la carte interbancaire

La banque qui souhaite délivrer une carte CIB à son client doit suivre un processus de huit étapes sécurisé et efficace¹³⁴ :

- **Ouverture de compte en dinars :** La relation banque-client commence par l'ouverture d'un compte bancaire. Pour bénéficier d'une carte CIB, le client doit ouvrir un compte en dinars de dépôt, que ce soit un compte particulier ou un compte salarié, selon les procédures habituelles de la banque.
- **Remplir un formulaire de demande de la CIB :** Le client remplit un formulaire de demande de la CIB disponible auprès de l'agence bancaire contenant des informations personnelles et le type de carte qu'il souhaite obtenir.
- **La saisie de la commande CIB :** Le chargé de la clientèle de la BEA saisit les détails de la demande de carte CIB dans le système informatique de la banque. Cela inclut les informations personnelles du client et le type de carte demandée.
- **Transmission de la commande à la direction des moyens de paiement :** Une fois la demande saisie, elle est automatiquement transmise à la direction des moyens de paiement de la banque pour traitement.
- **Envoi des fichiers à la SATIM :** La direction des moyens de paiement prépare les fichiers nécessaires pour la personnalisation des cartes et les envoie à la Société Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique (SATIM).

¹³³ Société d'automatisation des transactions interbancaire et monétique. Membre de réseau (en ligne).(2020).disponible sur <https://www.satim.dz> (consulté le 30\05\2024 à 14 :38).

¹³⁴ Ibid. (consulté le 1\06\2024 à 17 :09).

Chapitre II : Présentation du système bancaire et de la monétique en Algérie

- Personnalisation des cartes par la SATIM : LA SATIM reçoit les fichiers et procède à la personnalisation des CIB. Cela inclut l'impression du nom du client, le numéro de carte, la date d'expiration et d'autres informations de sécurité.
- Transmission des cartes à chaque agence bancaire : Une fois les cartes personnalisées, la SATIM les envoie à chaque agence bancaire BEA à travers un bordereau d'envoi détaillé.
- Délivrance de la carte par l'agence bancaire au client : À réception des cartes personnalisées, le chargé de la clientèle de l'agence bancaire contacte le client par téléphone pour organiser la délivrance de la carte. Le client se rend à l'agence bancaire avec une pièce d'identité valide pour retirer sa CIB.

2-1-1-La carte EDAHABIA

EDAHABIA est une carte de débit reliée directement à un compte chèque postal elle n'est pas une carte crédit, ce qui signifie que les paiements et retrait ne peuvent s'effectuer que lorsque le client dispose de l'argent dans son compte. Par la suite, à chaque opération, les montants seront prélevés au retrait au fur et à mesure de son compte CCP. Cette carte est distribuée gratuitement suite à la demande par Algérie Poste. Elle est utilisable pour des retraits sur les DAB et TPE¹³⁵.

2-2-Les cartes internationales

Les cartes internationales sont des cartes qui permettent à son porteur de réaliser des achats en ligne ou à proximité. Elles sont utilisées de manière similaire. Ces cartes ont été introduites en Algérie depuis quelques années par des banques telles que la BNA, BEA, BDL comme des outils de paiement électronique¹³⁶.

Les coûts de ces cartes sont habituellement plus élevés que celui des cartes bancaires nationale. Ils proposent des prestations à savoir l'assurance voyage, assurance décès, assurance maladie, location de voiture et réservation d'hôtel

¹³⁵ Algérie poste. Carte EDAHABIA (En ligne).(2024).Disponible sur : <https://www.poste.dz/> (consulté le 2\06\2024 à 18:50).

¹³⁶ Banque Extérieure. BEA-Banque Extérieure D'Algérie (en ligne). Disponible sur <https://www.bea.dz/> (consulté 21/05/2024 A 9H13)

Chapitre II : Présentation du système bancaire et de la monétique en Algérie

Plusieurs types de carte internationale sont disponibles en Algérie pour des paiement en ligne et pour les voyageurs puisqu'elles sont valables seulement à l'étranger¹³⁷ les suivant :

2-2-1 Les Visa carte

La Visa Card est une carte de paiement internationale émise en 1958 par la Bank of America sous le nom de carte BankAmericard, en 1977 elle a été renommée Visa. Sa popularité a pris de l'ampleur par la suite pour atteindre en 2003 1 milliard de cartes en circulation dans environ 150 pays.

En Algérie, après l'ouverture du secteur bancaire face à la concurrence privée, des banques ont commencé à proposer un ensemble de cartes Visa à leur clientèle, à savoir : la carte Visa contactless, la carte Visa classique, carte Visa Premier, carte Visa Gold, carte Visa prépayée. Chacune de ces cartes présente des avantages différents et vise une catégorie différente de client (particulier et entreprise) ; les conditions d'utilisation ainsi que les frais de gestion et les frais de transaction diffèrent d'une banque à une autre.

La carte Visa permet d'effectuer des paiements en ligne en toute sécurité grâce au système de sécurité appelé OTP (one-time password) ainsi qu'aux retraits dans les distributeurs automatiques. Elle offre à sa clientèle des services d'assurances, de gestion de solde, la réception des informations par SMS et une flexibilité 24 h/24 et 7 jours ¹³⁸.

2-2-2 Les MasterCard

La MasterCard est une autre carte internationale qui a pris de l'ampleur, créée en 1966 par un consortium de banques américaines pour conquérir la carte Visa. Au début, elle portait le nom Interbank Master Charge, qui par la suite a été changé en Mastercard. En 1994, elle a commencé à effectuer des achats en ligne, étant la première carte à pouvoir le faire. Son évolution l'a qualifiée comme l'un des principaux réseaux de paiement au monde, puisqu'elle est classée troisième derrière Visa et UnionPay. En 2021, elle a atteint 2,5 milliards de cartes en circulation¹³⁹.

¹³⁷BENMADANI, Sadika. Les Moyens de Paiement Electronique en Algérie : Etat des lieux et Perspectives (en ligne) revue étude économique, Ecole Supérieure d'Economie d'Oran (Algérie) 2022, volume 16 n :01 page 791\810. disponible sur : <https://www.asjp.cerist.dz> (consulte le 31/05/2024 à 16 :25).

¹³⁸ Cpa-bank.dz. Présentation du CPA. (En ligne). Disponible sur : <https://www.cpa-bank.dz/index.php/fr/la-Banque/carte-visa> (consulté le 28/05/2024 A 9H03)

¹³⁹ Détective banque. Carte bancaire (en ligne). (2024). disponible sur <https://www.detective-banque.fr/banque/carte-bancaire/avis-mastercard> (consulte le 18/06/2024 à 16 :04)

Chapitre II : Présentation du système bancaire et de la monétique en Algérie

En Algérie, la MasterCard a été introduite au moment de l'introduction des technologies de paiement électronique. Sa présence a amélioré les paiements et les transactions internationales. Plusieurs banques ont choisi la MasterCard comme produit international mis à la disposition de leur clientèle, à savoir la Banque extérieure d'Algérie.

Il existe plusieurs types de carte MasterCard qui offrent de différents avantages et visent de différents clients, tels que MasterCard classique, MasterCard Gold, MasterCard Platinum, MasterCard Business. Ces cartes permettent à leur détenteur d'effectuer des paiements en ligne auprès et elles sont acceptées dans plus de 35 millions de points de vente dans le monde, ce qui va servir au client dans leur voyage et leurs prestations d'Elhadj et omra¹⁴⁰.

2-2-3 Américain carte

American Express est une carte internationale créée en 1958 aux États-Unis. Au début, elle a été lancée en papier. Par la suite, après 8 mois, elle a été distribuée sous forme de carte plastifiée. Cette dernière a évolué de manière à offrir à sa clientèle la meilleure prestation et service.

La carte American Express a été proposée en Algérie par la Banque extérieure d'Algérie en trois cartes, à savoir la carte Green, la carte Gold et la Platinum.¹⁴¹

2-3 Les gammes de carte internationales

En retrouve trois types de gamme différents pour les cartes internationales, à savoir la gamme standard qui propose des cartes classiques, la haut gamme comme les cartes Gold et Premier et, en dernière gamme, on retrouve la premium qui englobe les cartes suivantes : Elite, Platinum, Infinite et Black.¹⁴²

Les services présentés par les cartes internationales se différencient d'une gamme à une autre, à savoir¹⁴³ :

¹⁴⁰ Banque Extérieure. BEA-Banque Extérieure D'Algérie (en ligne). Disponible sur <https://www.bea.dz/> (consulté 23/05/2024 A 17 :13)

¹⁴¹ Voir chapitre 03 section 2

¹⁴² LA CARTE BANCAIRE. Gamme de carte (en ligne).(2022). Disponible sur <https://fr.scribd.com/document/566367275/Cours-5-la-carte-bancair> (consulte le 10/06/2024 à 18 :46)

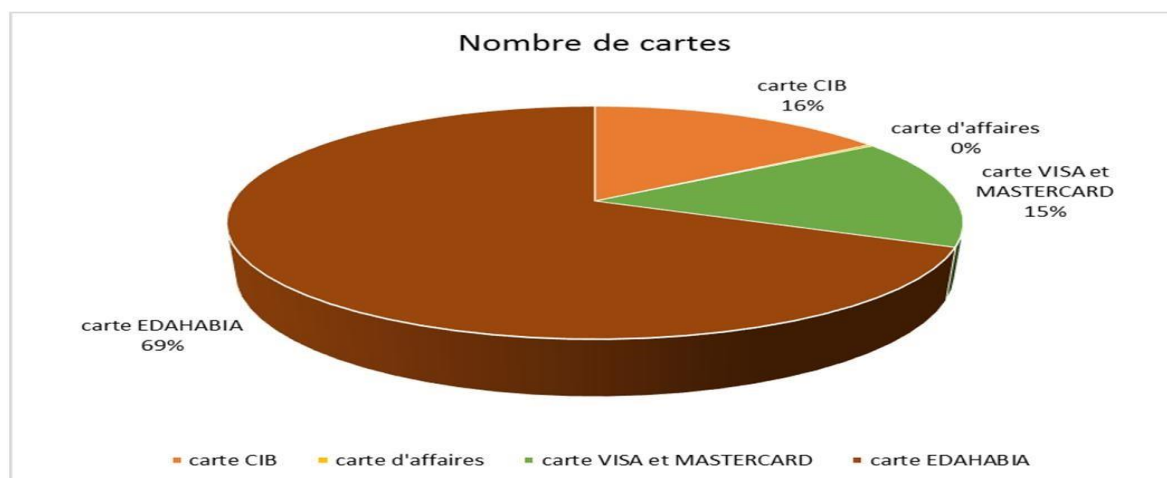
¹⁴³ Ibid. (consulte le 10/06/2024 à 22 :39)

Chapitre II : Présentation du système bancaire et de la monétique en Algérie

- Les capacités de paiement et de retrait de la carte : Quand la gamme de la carte est haute, les montants des retraits et des paiements seront plus élevés. Par contre, les plafonds de ces retraits et paiements sont paramétrables via Internet.
- Les assurances et services d'assistance inclus : Plus la gamme de la carte est haute, plus elle propose des services d'assurance et d'assistance plus importants et améliorés.
- Les services hors paiements : les services hors paiement tels que les services de conciergerie, l'accès au salon d'aéroport, l'invitation à des événements prestigieux sont proposés par les cartes de haut de gamme.
- Les frais de gestion : les cartes standard déterminent des frais de gestion de leurs cartes par des montants moins importants, voire gratuits pour certaines prestations, par contre les frais de gestion des cartes de haut de gamme sont plus importants.¹⁴⁴

La répartition des cartes par catégorie est représentée dans la figure suivante :

Figure N° 03 : Répartition des cartes de paiement en Algérie en 2021



Source : Élaboré par nous-mêmes à partir des données du GIE-Monétique

D'après la figure ci-dessus, on remarque que le nombre de « cartes d'affaires » ¹⁴⁵est à 0 %, ce qui les décrit comme inexistantes. En revanche, la carte CIB est à 16 % du total des cartes pour l'année 2021. Les MasterCard et Visa cartes sont à une proportion de 15 % qui reste

¹⁴⁴Ibid. (consulte le 11\06\2024 à 13 :14)

¹⁴⁵ Moyen de paiement réserve aux dépenses professionnelles

Chapitre II : Présentation du système bancaire et de la monétique en Algérie

marginale par rapport à la carte EDAHABIA qui est de 69 %, donc plus que la moitié de la totalité des cartes.

3. Le lancement de l'e-paiement en Algérie

Le paiement en ligne est l'un des services créés par le GIE monétique lancé fin 2016. Il a été mis en place par 11 banques au total, 6 banques publiques : la BADR, CPA, BNA, BEA, CNEP, BDL et 6 banques privées : Trust Bank Algérie, Natixis Algérie, Société Générale Algérie, Gulf Bank Algérie et ELBARAKA. Parmi les adhérents du GIE monétique, on retrouve aussi 9 entreprises dont Air Algérie, Tassili Airlines, Djezzy, Mobilis, Ooredoo, Sedal, CNAS, Algérie Télécom et l'assureur Amana. En retrouve aussi 510 Web marchands adhérents, depuis le lancement du paiement sur Internet le nombre de transactions a atteint 40565773¹⁴⁶.

Le 5 janvier 2020, Algérie Poste est devenue officiellement adhérente au GIE Monétique.

La figure suivante montre l'évolution du paiement en ligne depuis son lancement en 2016 jusqu'en 2019.

Figure 04 : Nombre des transactions en ligne



Source : <https://tbn.care.dz/fr/tbn/paiement-en-ligne-sr97>

Nous remarquons que depuis 2016, donc le lancement du paiement, le nombre de transactions a augmenté au fil des ans.

4. Le lancement du paiement mobile

Lancer en 2020 en Algérie par le GIE Monétique, le paiement mobile ou M-Paiement a permis aux consommateurs de régler leurs transactions d'achat depuis un Smartphone à l'aide

¹⁴⁶ Groupement d'intérêt économique et monétique, operateurs interbancaire (En ligne) Disponible sur <https://giemonetique.dz> (consulte le 30/05/2024 à 18 :02).

Chapitre II : Présentation du système bancaire et de la monétique en Algérie

d'une application créée par GIE Monétique et qui est ensuite associée au réseau interbancaire. Les montants de ces transactions seront directement débités sur la carte CIB ou bien celle d'Algérie Poste EDAHABIA. Le M-paiement permet à son utilisateur en étant dans un espace commercial physique de régler ses achats par téléphone via un code QR affiché dans le magasin ou au restaurant, sans avoir recours aux TPE qui ne sont pas toujours disponibles. Cela encourage le paiement électronique et aide à le promouvoir¹⁴⁷.

Le 3 juin 2024, le service des paiements mobiles "Switch Mobile" a été lancé. Ce service permet au client de la banque ainsi qu'aux clients d'Algérie Poste d'effectuer des transactions interbancaires de paiement et de virement de compte à compte de manière instantanée en utilisant le code QR.¹⁴⁸

¹⁴⁷ Groupement d'intérêt économique et monétique, opérateurs interbancaire (En ligne) Disponible sur <https://giemonetique.dz> (consulte le 30/05/2024 à 18 :02).

¹⁴⁸ Lancement de l'interopérabilité des paiements mobiles. Switch mobile (en ligne).(2024) disponible sur <https://www.aps.dz/sante-science-technologie/171684-lancement-de-l-interoperabilite-des-paiements-mobile> (consulte le 16/06/2024 à 13 :06)

Chapitre II : Présentation du système bancaire et de la monétique en Algérie

Conclusion

Les banques représentent le noyau du système bancaire algérien pour les rôles importants qu'elles jouent dans le financement de l'économie.

Dans ce qui précède, nous avons vu que les banques ont connu une évolution significative en adoptant la monétique. Cette dernière a mis en place une variété de carte nationales et internationales ainsi que des automates de paiement électroniques, à savoir les GAB et DAB, pour assurer des transactions sécurisées et rapides.

En somme, les banques algériennes sont en voie de développement et essaient de conquérir les nouvelles préférences et goûts des consommateurs pour leur offrir une variété de produits, ce qui les a menés à adopter des méthodes de dématérialisation des systèmes de paiement en proposant des services de paiement mobiles et des paiements en ligne.

La plupart de ces banques sont dotées d'un système de paiement en ligne et offre des services de banque en ligne à sa clientèle 7 jours/7 jours et 24 h/24 h.

Chapitre III:
L'adoption de la monétique
par la BEA agence 034 de
Tizi-ouzou

Introduction

La banque BEA, tout comme les autres institutions bancaires, a mis en place un système de paiement modernisé. Ce système permet d'assurer une meilleure rapidité et sécurité lors des opérations interbancaires, répondant ainsi aux besoins croissants de sa clientèle.

Pour mieux expliquer l'évolution du système monétique en Algérie et le traitement des divers moyens de paiement, ce chapitre sera structuré en deux parties. La première partie traitera la présentation de l'agence BEA 034 de Tizi-Ouzou, tandis que la seconde traitera les moyens de paiement électronique de la BEA.

Section 01 : présentation de l'organisme d'accueil

Dans cette section, nous enchaînons une présentation de la Banque extérieure d'Algérie en commençant par son historique, puis nous évoquons ses missions et son organisation pour finir ensuite avec une présentation des services monétiques au sein de la BEA.

1- Historique et évolution de la Banque Extérieure d'Algérie

La Banque extérieure d'Algérie est l'un des plus importants acteurs du système bancaire algérien, créée le 01 octobre 1967. Par l'ordonnance numéro 67.204 Pour subvenir aux besoins des grandes entreprises industrielles algériennes et booster les exportations de l'Algérie et développer des relations économiques avec l'extérieur.

La BEA est une banque publique ; son capital est détenu à 100 % par l'État. À sa création, elle est dotée d'un capital de 20 millions DA. En 2013, elle décide de renforcer sa place sur le marché algérien en augmentant son capital social à 100 milliards de dinars. Ce capital a continué d'augmenter pour atteindre 230 milliards de dinars en 2019.

La BEA a été marquée par des évolutions depuis sa création. En 1989, la transformation du statut de la Banque extérieure d'Algérie en SPA en gardant globalement le même objet que celui fixé par l'ordonnance du 01 octobre 1967.

Elle entame en 2006 une opération de restructuration des grandes fonctions et de modernisation du réseau ainsi que la modernisation du système d'information de la banque en 2007. Ce système assure la maîtrise et la sécurité de l'activité.

Les performances de la banque ont fait qu'elle se classe au premier rang des banques maghrébines et 6 sur 200 banques africaines en 2008. En 2011, elle entame par la suite des programmes de reconstruction et de rénovation d'anciennes structures pour améliorer la qualité des services elle compte 106 agences dont 2 bureaux de change à travers le territoire national.

2-Les missions de la Banque extérieure d'Algérie

La BEA vise à développer des relations économiques de l'Algérie avec l'extérieur en soutenant des grandes entreprises industrielles algériennes à favoriser les exportations et les échanges commerciaux internationaux. A ce titre elle offre à sa clientèle la possibilité de garantir les contrats de crédit auprès des firmes étrangères et de gérer leurs dettes extérieures.

Elle encourage également l'expansion des entreprises nationales à l'étranger en leur fournissant un service d'information et de conseil ainsi que des services de soutien.

Pour renforcer son existence à l'extérieur, elle détient depuis longtemps des sièges et filiales ainsi que des participations dans plusieurs banques existantes déjà telles la Banque Intercontinentale Arabe (BIA-Paris) avec un pourcentage de participation de 50% et Banque El Masraf (Abu Dhabi) avec une participation d'un pourcentage de 15,44%, et ça avec une autorisation du ministre de la finance ou du ministère du commerce.

La BEA mobilise toutes ses actions pour accompagner la croissance de l'économie en Algérie et soutenir tout type de diversification économique du pays, en diversifiant également les modes de financement tels que le leasing (crédit-bail) et les différents produits de la finance islamique

3-Organisation général de la Banque extérieure d'Algérie

La Banque extérieure d'Algérie est organisée autour de 5 fonctions dominantes, les suivantes (voir annexe n°11)

3-1 La fonction Finances et développement

Le financement des grandes entreprises dans le domaine énergétique et industriel est une responsabilité de la BEA. Ce domaine implique le financement de plusieurs secteurs, à savoir le secteur de la sidérurgie, de l'énergie, du bâtiment, des travaux publics et de l'électronique. Pour bien gérer son portefeuille, la BEA utilise plusieurs techniques telles que la gestion des risques, la diversification, ainsi elle assurera un développement de l'économie du pays.

3-2 Fonction Engagement

La BEA vise à renforcer ses relations avec sa clientèle. Pour cela, elle fixe le but d'accompagner les entrepreneurs, les particuliers, les PME, les professionnels, les grandes entreprises et institutions à atteindre leur objectif et à réaliser leur projet. Cette fonction permet d'assurer un développement économique.

3-2 Fonction internationale

La fonction internationale de la BEA est responsable de la gestion des relations avec les banques et les institutions financières internationales. Elle permet à la BEA de soutenir les

échanges commerciaux extérieurs de l'Algérie et de promouvoir les intérêts de la Banque à l'étranger. Avec un réseau de plus de 1500 correspondants internationaux, la BEA joue un rôle clé dans le commerce extérieur algérien.

3-3 Fonction secrétariat général

Le Secrétariat général de la BEA est responsable de la gestion administrative et des opérations quotidiennes de la banque. Il supervise les activités des différents départements et assure la coordination des actions de la Banque. La publicité et la communication de la BEA sont la responsabilité du secrétariat général.

3-4 Fonction contrôle

La fonction Contrôle de la BEA est responsable de la surveillance et de la vérification des activités de la banque. Elle assure la conformité des opérations de la Banque aux réglementations et aux normes en vigueur. Elle supervise également les risques et les pertes pour garantir la stabilité financière de la banque. Cette fonction est essentielle pour la BEA, car elle permet de maintenir la confiance des clients et des actionnaires dans la banque.

4- Présentation de l'agence BEA 034 de Tizi Ouzou :

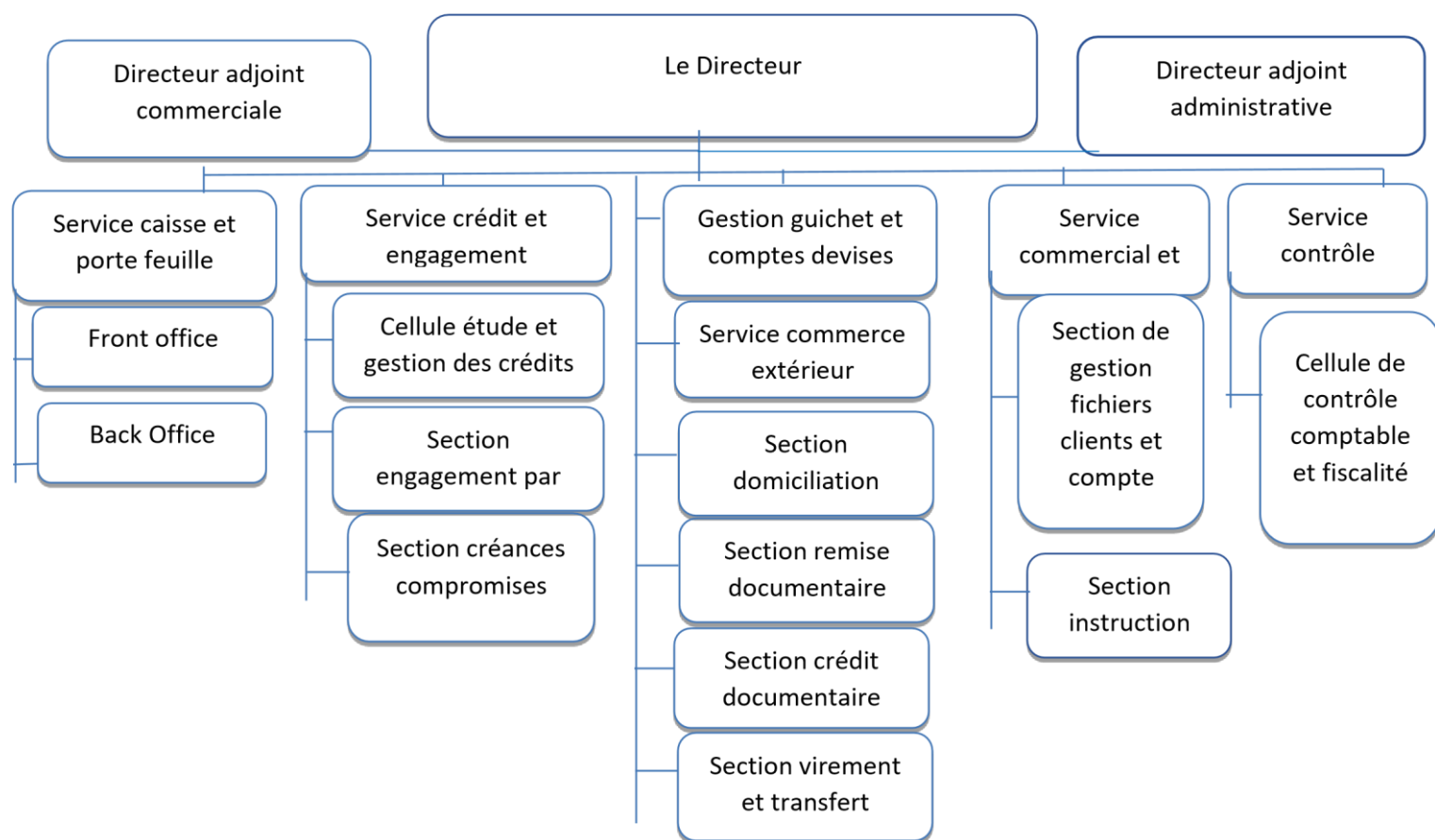
Au niveau de la wilaya de tizi Ouzou en retrouve 03 agence BEA. L'agence 034 créée en 1971 comme la première a tizi Ouzou est l'une des nombreuses agences de la BEA réparties à travers le pays, elle fournit des services bancaires aux entreprises et aux particuliers locaux.

Elle a connu des évolutions significatives dans le système de paiement puisque elle a adopté la télécompensation de masse en 2006, par la suite elle a lancé le E-Banking qui permet à sa clientèle d'effectuer des transactions à distance, La BEA a mis à la disposition de ses clients des cartes nationales et internationales qui assure une sécurité et une rapidité a son porteur.

La BEA mobilise toutes ses actions pour accompagner la croissance de l'économie en Algérie et soutenir tout type de diversification économique du pays, en diversifiant également les modes de financement tels que le leasing (crédit-bail) et les différents produits de la finance islamique.

L'organigramme de l'agence BEA N°34 TIZI OUZOU :

Figure n°05 : Organigramme de l'agence BEA N°34.



Source : document interne de la BEA guide des opérations du commerce extérieur

5- la présentation du service monétique de l'agence 034

L'agence BEA 034 a intégré la monétique dans son activité en 2011 pour permettre aux clients d'effectuer des transactions financières pratiques et sécurisées. Le service monétique de la BEA offre une large gamme de produits bancaires,

5.1 Les cartes interbancaires

L'agence BEA 034 de Tizi Ouzou a lancé en 2011 la carte CIB. Comme toutes les banques, la BEA offre deux types de CIB : la CIB classique et la CIB Gold. La première permet d'effectuer des paiements et des retraits interbancaires, elle est liée à un compte courant ou de dépôt. Elle est utilisée dans les différentes transactions quotidiennes dont le plafonnement de

montant est inférieur à 49 000 (voir annexe n°1). La seconde est identique à la carte classique, mais elle est destinée aux clients ayant un revenu égal ou supérieur à 50 000 DA (voir Annexe n°2). Dans le tableau suivant nous allons présenter les deux cartes CIB gold et classique ainsi que les frais de gestion de chacune.

Tableau N 02 : les frais de gestion des cartes CIB de la BEA 034

La carte	Les frais de gestion
La CIB Classique	- Délivrance de la carte : gratuit - Renouvellement à échéance : gratuit - Reconfecction de carte : 350 DA - Commission de réédition du code confidentiel 150 DA - Commission exception négative, opposition : 75 DA/mois - Règlement des litiges de moins de 6 mois : 300 DA - Règlement des litiges supérieur à 6 mois : 500 DA - Commissions de retrait : 20 DA pour les intra-bancaires et 30 DA pour les interbancaires. - Commission de consultation: 10 DA
La CIB Gold	- Délivrance de la carte : gratuit - Renouvellement à échéance : gratuit - Reconfecction de carte : 600 DA - Commission de réédition du code confidentiel 200 DA - Commission exception négative, opposition : 75 DA/mois - Règlement des litiges de moins de 6 mois : 300 DA - Règlement des litiges supérieur à 6 mois : 500 DA - Commissions de retrait : 20 DA pour les intra-bancaires et 30 DA pour les interbancaires. - Commission de consultation: 10 DA

Source : élaboré par nos soins à partir des documents internes de la BEA 034

5-2 les cartes internationales

La MASTERCARD est une carte de paiement délivrée par le groupe du même nom. Le groupe Mastercard est une entreprise américaine de systèmes de paiement créée en 1966 et travaille avec les établissements financiers qui distribuent par la suite les cartes. Mastercard a mis en place plusieurs cartes, notamment la carte crédit, débit et la prépayée. La plupart des revenus générés par l'entreprise sont à partir des frais de transaction.

En février 2018, un contrat a été signé entre le groupe Mastercard et la Banque extérieure d'Algérie pour structurer l'activité monétique. La BEA est la première banque algérienne qui est dotée d'un système de personnalisation des Mastercard, ce qui signifie qu'elle peut fournir à sa clientèle des cartes MasterCard sur place.

5-2-1 Les types de la MasterCard

La BEA utilise plusieurs types de carte MasterCard :

5-2-1-1 La MasterCard classique

La carte MasterCard classique (voir annexe n°3) permet à son porteur d'effectuer ses opérations d'achat de manière simple et sécurisée. Cette carte internationale est accessible aux clients détenteurs d'un compte en devises. Ses prestations sont utiles pour les touristes algériens ainsi que les voyageurs du hadj et de l'omra, elle permet aussi d'effectuer des retraits en toute sécurité et de régler différentes transactions auprès des commerçants affiliés au système de paiement par carte.

5-2-1-2 La MasterCard Prépayée

La carte prépayée (voir annexe n°4), c'est une carte rechargeable reliée à un compte secondaire « sous compte ». Une fois qu'elle fonctionne, elle sera utilisable comme une carte classique pour les retraits et les achats en ligne ou chez les commerçants de proximité et en ligne dans le monde entier.

5-2-1-3 La carte MasterCard Platinum

C'est une carte de débit de haute gamme utilisée dans le paiement en ligne et partout dans le monde entier, elle est conçue pour les particuliers. Elle permet également de contrôler le budget de paiement de proximité et de garantir l'assurance voyage.

5-2-1-4 La carte MasterCard Business

C'est une carte de paiement en ligne dans le monde entier destinée aux petites et moyennes entreprises, elle offre des avantages et des services qui répondent aux besoins des entreprises, le porteur de cette carte peut accéder l'application mobile et eBanking.(voir annexe n°5).

5-2-1-5 La carte MasterCard World Elite

La MasterCard World Elite est une carte de débit de luxe faite pour les petites et moyennes entreprises. Elle effectue des paiements en ligne dans le monde entier, elle permet aussi l'assurance des voyages (voir annexe n°6).

5-2-1-6 La carte MasterCard World Business

La MasterCard world business (voir annexe n°7) est une carte de débit conçue pour les entreprises et les collectivités, elle assure plusieurs avantages pour son porteur.

Pour bien présenter des Mastercard nous allons élaborer un tableau qui représente chaque carte ainsi que ses caractéristiques, son plafond e ses frais de gestion.

Tableau N 03 : présentation des MasterCard

Nom de la carte	Caractéristique	Plafond	Frais de gestion
MasterCard Classique	- Type de client : particulier - Paiement : en ligne et dans les pays étrangers - Services : Mini relevées, application mobile	- Min : 200€ - Max : 2000€	- Emission, Reconfaction, Réédition code confidentiel : 1000 DA - Blocage : contre valeur 5€ - Opposition : Gratuit
MasterCard prépayée	- Type de client : particulier - Paiement : en	Min : 200€ Max : 2000€	Comme la classique

Chapitre III: L'adoption de la monétique par la BEA agence 034 de Tizi-ouzo

	ligne et dans les pays étrangers		
MasterCard Platinum	- Type de client : particulier - Paiement : en ligne et dans les pays étrangers - Services : Mini relevées, application mobile	Min : 200€ Max : 5000€	- Emission, Reconfaction : 5000 DA - Réédition code confidentiel : 1000 DA - Blocage : contrevaletur 5€ - Opposition : Gratuit
Mastercard Business	- Type de client : les entreprises - Accès aux réseaux de distributeurs internationales y compris ceux de la BEA - Sécurité avancée : protéger les	Min : 200€ Max : 7000€	Comme la Platinum
	informations personnelles		

MasterCard World Business	- Type de client : les entreprises - Paiements de proximité et en ligne dans le monde entier - Assurance voyage complète - Accès illimité au salon VIP	Min : 200€ Max : 8000€	Comme la Platinum
MasterCard World Elite	- Type de client : les entreprises - Paiement : en ligne et dans les pays étrangers - Assurance voyage complète - Accès illimité au salon VIP	Min : 200€ Max : 10000€	- Emission, Reconfession : 10000 DA - Réédition code confidentiel : 1000 DA - Blocage : contre valeur 5€ - Opposition : Gratuit

Source : établi par nous même à partir des données de la BEA 034.

5-3 les cartes American Express

Les cartes American Express, sont des cartes en devise pour les paiements internationaux, émises par la banque BEA. Ces cartes offrent divers avantages tels que les services d'assurance voyage, il existe trois types de carte American Express le cartes Green, la carte Gold et la carte Platinum.

5-3-1 la carte Green

La carte Green American Express (voir annexe n°8) est une option de paiement acceptée dans le monde entier, que ce soit pour les achats en personne à l'étranger ou en ligne, c'est une carte qui toujours disponible afin répondre aux besoins des clients. Elle dispose d'une garantie

de protection contre la fraude pour les achats en ligne et elle assure aussi les accidents de voyage.

5-3-2 la carte Gold

La carte Gold American Express (voir annexe n°8) est carte de paiement international, c'est une carte disponible à tout moment, elle donne un accès gratuit aux salons des aéroports du Moyen Orient, et également une garantie de protection contre la fraude et elle assure aussi les accidents des voyages.

5-3-3 la carte Platinum

La carte Platinum American Express offre à l'échelle internationale la possibilité de réaliser des paiements de proximité et en ligne disponible 24/7. De plus elle donne accès gratuit aux salons des aéroports de région, ainsi que d'autres services fournis également par d'autres cartes.

Par la suite nous allons présenter chaque carte dans un tableau tout en mentionnant ses caractéristiques, son plafond et ses commissions.

Tableau N 04: présentation des cartes American express

Le nom de carte	Les caractéristiques de la carte	Le plafond	Commissions
Cartes Green	-Paiements de proximité et en ligne dans le monde entier. -Service Clientèle disponible 24/7 - Programme Membership Reward programme -Garantie Protection Fraude pour les achats en ligne -Assurances Accidents de Voyages allant jusqu'à US\$ 100,000	Plafonné à 5.000.00£	-Carte Base -Green : 100USD -Carte Green Supplémentaire : 50USD

La carte gold	-Paiements dans le monde entier et en ligne. -Service Clientèle disponible 24/7. - Accès gratuit aux salons des aéroports du Moyen Orient. -Garantie Protection Fraude pour les achats en ligne -Assurances Accidents de Voyages allant jusqu'à US\$ 100,000.	Plafonné à 10.000.00£	-Carte de Base Gold : 200USD -Carte Gold supplémentaire : 75USD
La carte Platinum	-Paiements de proximité et en ligne dans le monde entier -Service Clientèle Platinum disponible 24/7 -Accès gratuit aux salons des aéroports de votre région -Assurances Accidents de Voyages allant jusqu'à US\$ 1 million	Plafonné à 15.000.00£	Frais abonnement : 25USD chaque année

Source : établi par nous même à partir des données de la BEA 034.

5-4 Les guichets et distributeurs automatique de billets :

Depuis la création de l'agence BEA 034 de Tizi Ouzou, elle ne dispose que d'un guichet automatique de billet (GAB) et d'un distributeur automatique de billet (DAB). Les porteurs de carte de différentes institutions financières peuvent avoir accès à des opérations de retrait au prêt des distributeurs automatiques de billet sans l'aide des représentants de caissier ou autres.

En plus des opérations de retrait, le client porteur de carte peut avoir accès à d'autres opérations telles que le virement entre comptes, les dépôts, le paiement de factures tout en utilisant les guichets automatiques qui sont à la fois pratiques et rapides et assurent une sécurité.

Section 2 : La contribution de la BEA dans le développement de la monétique en Algérie

Dans cette section, nous allons présenter la place de la Banque extérieur d'Algérie dans le secteur bancaire algérien, et comment elle contribue au développement des moyens de paiements.

1-1 : Nombre d'automate dans le secteur bancaire Algérien

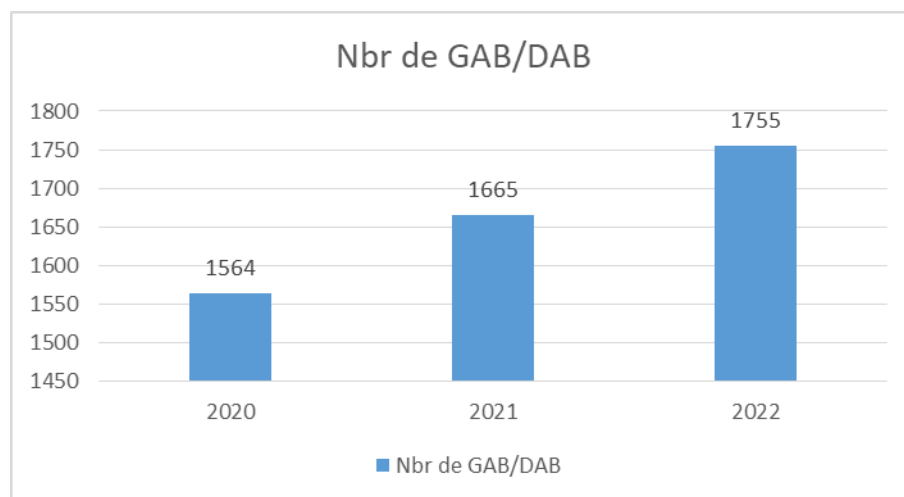
Le nombre d'automate dans le secteur bancaire algérien de 2020 jusqu'à 2022 est présenté dans le tableau suivant.

Tableau N° 05 : Nombre de DAB/GAB dans le secteur bancaire Algérien

Année	2020	2021	2022
Nombre de GAB/DAB	1564	1665	1755
La croissance %		6,46%	5,13%

Source : élaboré à partir des données du rapport de 2020/2021/2022 de la BA **Figure**

Figure N° 06 : Nombre de DAB/GAB de secteur bancaire Algérien



Source : élaboré par nos soins à partir des données du tableau n°05

D'après le tableau N et la figure N nous remarquons que le nombre de GAB/DAB au niveau du secteur bancaire algérien est en augmentation. Elle a été estimée à 1564 appareils en 2020 et qu'en 2021 elle a atteint 1665 appareils, avec un taux de croissance de 6,46 %. Et elle

a augmenté en 2022, elle atteignant 1755 appareils, avec un pourcentage d'utilisation estimé à 5,13 %.

1-2 Nombre d'automate au sein de la banque extérieur d'Algérie

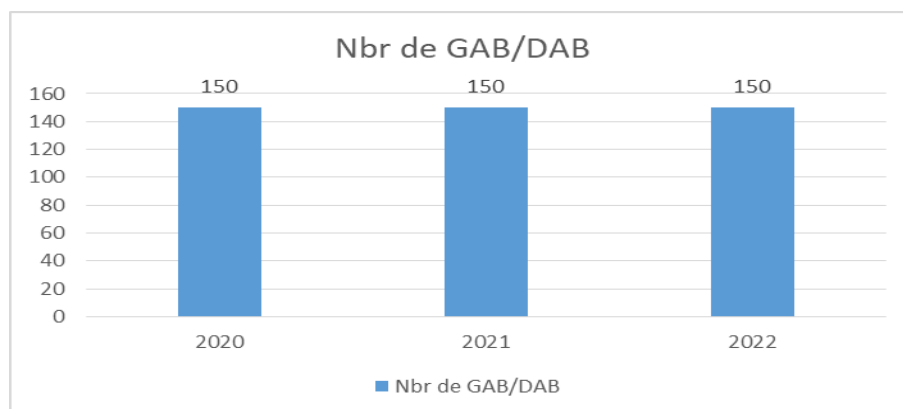
Le tableau suivant présente le nombre d'automate au sein de la BEA

Tableau N° 06 : Nombre de DAB/GAB au sein de la banque BEA

Année	2020	2021	2022
Nombre de GAB/DAB	150	150	150

Source : élaboré à partir des données du rapport de 2020/2021/2022 de la BEA

Figure N°07 : Nombre de DAB/GAB au sein de la banque BEA



Source : élaboré par nos soins à partir des données du tableau n°06

D'après le tableau N 6 et la figure N 7, nous remarquons que le nombre de DAB et GAB implantés par la BEA est de 150 en 2020, il est le même pour les deux années suivantes, 2021 et 2022. Nous constatons alors que la BEA n'a pas implanté de DAB et GAB pendant les 3 années consécutives.

1.3 La part de la banque extérieure d'Algérie par rapport au nombre d'automate installé dans le secteur bancaire Algérien

Dans le tableau suivant nous allons traiter la part de la BEA par rapport au nombre de DAB et GAB installé dans le secteur bancaire Algérien de période de 2020 jusqu'à 2022.

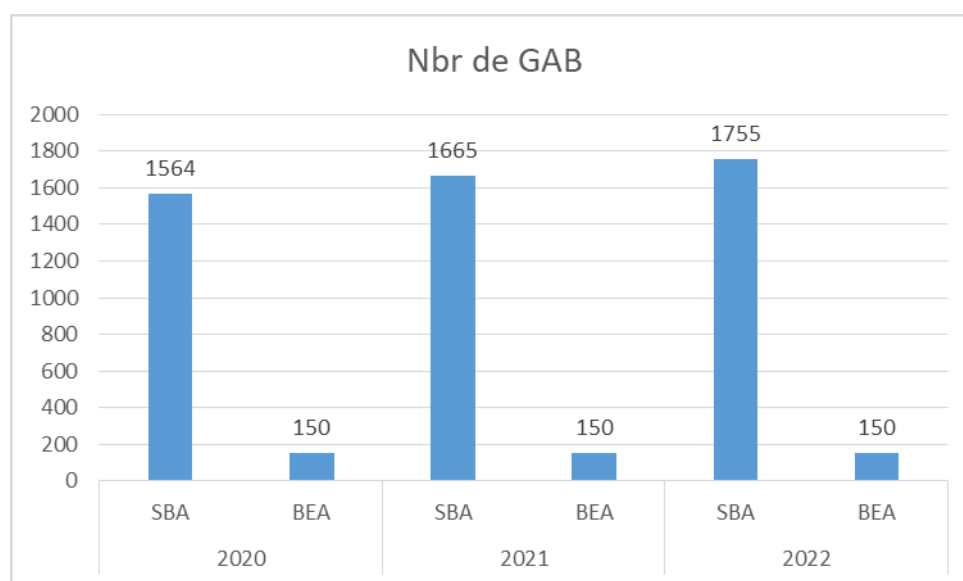
Tableau N°07 : La part de la BEA par rapport au nombre de DAB et GAB installé dans le secteur bancaire Algérien

Année	2020		2021		2022	
	SBA	BEA	SBA	BEA	SBA	BEA

Nombre de GAB\DAB	1564	150	1665	150	1755	150
Croissance %	9,59%		9,01%		8,55%	

Source : élaboré par nos soins à partir des données des tableaux n°05 et n° 06

Figure N°08 : La part de l'agence BEA 034 de Tizi-Ouzou dans l'implantation des GAB au sein du secteur bancaire Algérien



Source : élaboré par nos soins à partir des données du tableau n°07

D'après le tableau N et la figure N, nous observons que dans l'année 2020, la BEA avait un total de 150 GAB installées en Algérie et que le secteur bancaire a un total de 1564, ce qui veut dire que le total des GAB installées par la BEA dans le secteur bancaire est à un pourcentage de 9,59 %. Ce qui signifie que la BEA contribue à 9,59 % du total des GAB installées dans le secteur bancaire. Par la suite, dans l'année 2021, la BEA a contribué d'un total de 9,1 % et en 2022 d'un total de 8,55 %.

Nous constatons alors que la contribution de la BEA dans le secteur bancaire algérien en matière d'implantation de GAB par les pourcentages suivants : 9,59 % en 2020, 9,1 % en 2021 et 8,55 % en 2022 montre que la BEA détient une part importante du marché en mettant à disposition ces automates aux clients. Nous remarquons aussi que ce pourcentage durant les

3 années est en dégradation et tant vers la baisse, ce fait est dû à l'augmentation du nombre de GAB implantés dans le secteur bancaire, tandis que le nombre des GAB de la BEA reste fixé à 150 pendant les 3 années consécutives.

1-4 La part de l'agence BEA 034 de Tizi-Ouzou dans l'implantation des automates dans la banque extérieur d'Algérie

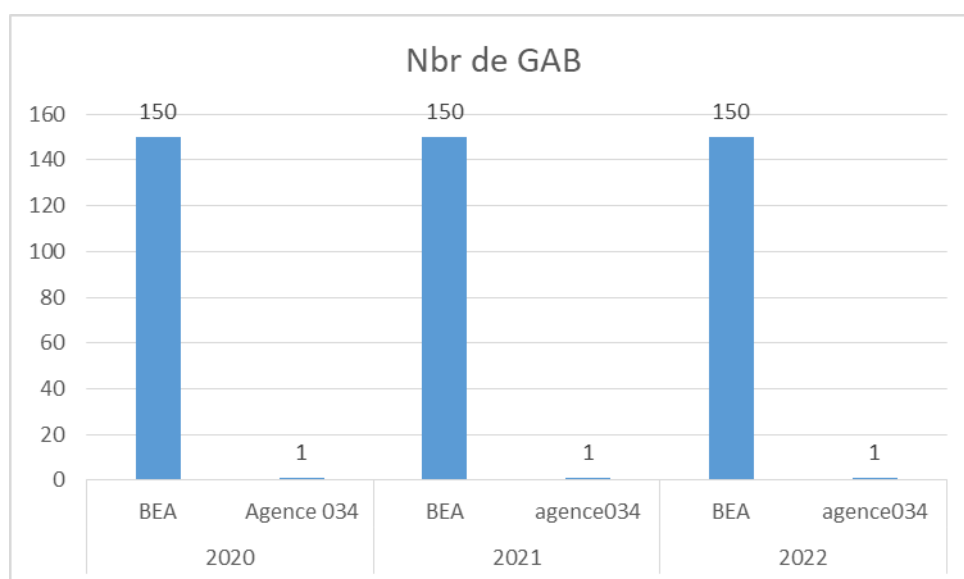
La part de l'agence BEA 034 de Tizi-Ouzou dans l'implantation des DAB et GAB de la période entre 2020 et 2022.

Tableau N°08 : La part de l'agence BEA 034 de Tizi-Ouzou dans l'implantation des DAB et GAB la banque extérieur d'Algérie

Année	2020		2021		2022	
	BEA	Agence 034	BEA	agence034	BEA	agence034
Nombre de GAB\BAB	150	1	150	1	150	1
Croissance %	0,67%		0,67%		0,67%	

Source : élaboré par nos soins à partir des données interne de l'agence BEA 034.

Figure N°09 : La part de l'agence BEA 034 de Tizi-Ouzou dans l'implantation des GAB au sein du banque BEA



Source : élaboré par nos soin à partir des données du tableau n°08

D'après le tableau N et la figure N, nous observons que le nombre de GAB et DAB implantés par l'agence BEA034 est du total d'un (1) GAB pendant l'année 2020 et que celui implanté par la

BEA est de 150, ce qui signifie que l'agence BEA034 contribue d'un pourcentage de 0,67 % dans le total des GAB installés par la BEA. Par la suite, nous constatons aussi que ce pourcentage est fixe à 0,67 % pendant les 3 années de 2020, 2021 et 2022, donc la BEA et l'agence BEA 034 de Tizi Ouzou n'ont pas rajouté ou implanté plus de GAB pendant 3 ans.

2- Nombre de carte

Dans ce présent point nous allons évoquer le nombre de carte au sein du secteur bancaire Algérien ainsi que dans le réseau BEA et l'agence 034 de Tizi-Ouzou.

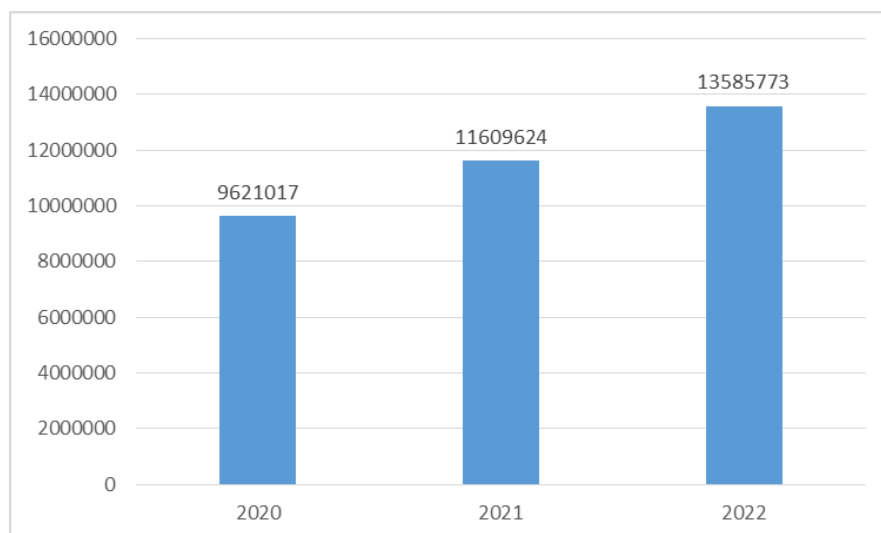
2-1 Nombre de carte dans le secteur bancaire Algérien

Tableau N° 09 : Nombre de cartes CIB du secteur bancaire Algérien

Année	2020	2021	2022
Nbr de carte CIB	9621017	11609624	13585773
La croissance %		20,70%	17,02%

Source : élaboré par nos soins à partir des données du rapport de GIE Monétique

Figure N°10 : Nombre de cartes CIB du secteur bancaire Algérien



Source : élaboré par nos soins à partir des données du tableau n°09

D'après le tableau N 09 et la figure N10 nous remarquons que le nombre de cartes en circulation au niveau du secteur bancaire algérien est en augmentation. Elle a été estimée à 9 621 017 cartes en 2020 et qu'en 2021 elle a atteint 11 609 624 cartes, avec un taux de croissance de 20,70 %. Et elle a augmenté en 2022, elle atteignant 13 585 773 cartes, mais avec une baisse de taux de croissance qui est estimée à 17,02 % : cela est dû à la pandémie de COVID-19. Cependant, en 2023, le nombre de cartes en circulation atteindra 17 244 426 cartes et on constate une augmentation du pourcentage d'utilisation des cartes bancaires estimée à 26,93 %, le confinement dû à l'épidémie obligeant les gens à utiliser des cartes pour payer à distance.

2-2 Nombre de carte CIB et carte ADAHABIA

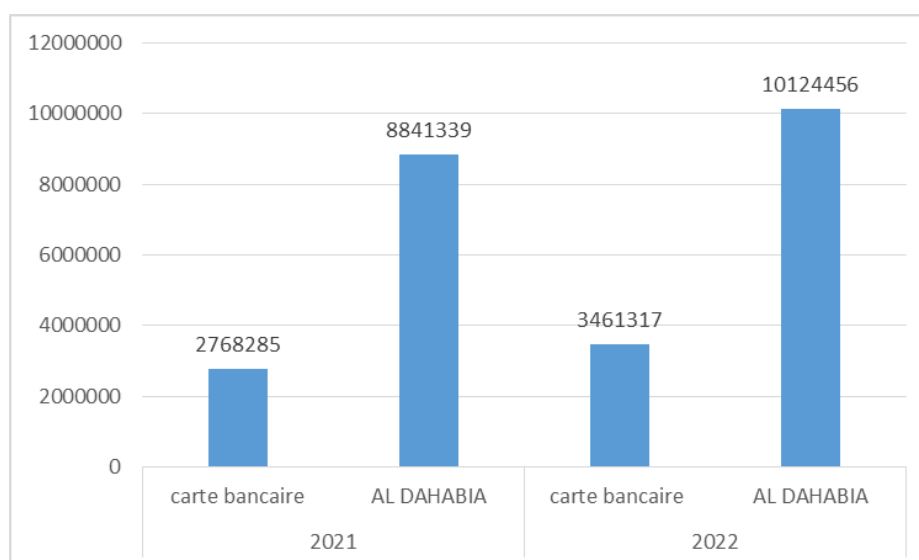
Dans le tableau suivant nous allons comparer le nombre de carte CIB et carte ADAHABIA.

Tableau N° 10 : Comparaisons entre carte CIB et carte ADAHABIA

Année	2020	2021	2022	
type de carte	carte bancaire	AL DAHABIA	carte bancaire	AL DAHABIA
Nbr de cartes	2768285	8841339	3461317	10124456

Source : : élaboré à partir des données du rapport de GIE Monétique

Figure N°11 : Nombre de carte CIB selon leur type



Source : élaboré par nos soins à partir des données du tableau n°10

Selon le tableau n nous constatons qu'en 2021 sur un total de 11 609 624 cartes bancaires en circulation les banques ont émis 2 768 285 cartes CIB alors qu'Algérie Poste en a émis

8 841 339 et en 2022 les banques ont émis 3 461 317 cartes CIB et Algérie Poste a émis

10 124 456, et c'est pareil pour 2023 sur la somme de 17 244 426, le parc des banques évalué à 4 022 203 cartes contre 13 222 223 cartes EDAHABIA émises par Algérie Poste. On remarque que le nombre de cartes EDAHABIA est toujours élevé par rapport aux cartes bancaires c'est parce que la plupart des employés sont domiciliés à Alger Post.

2-3 Nombres de carte CIB mise par la Banque BEA

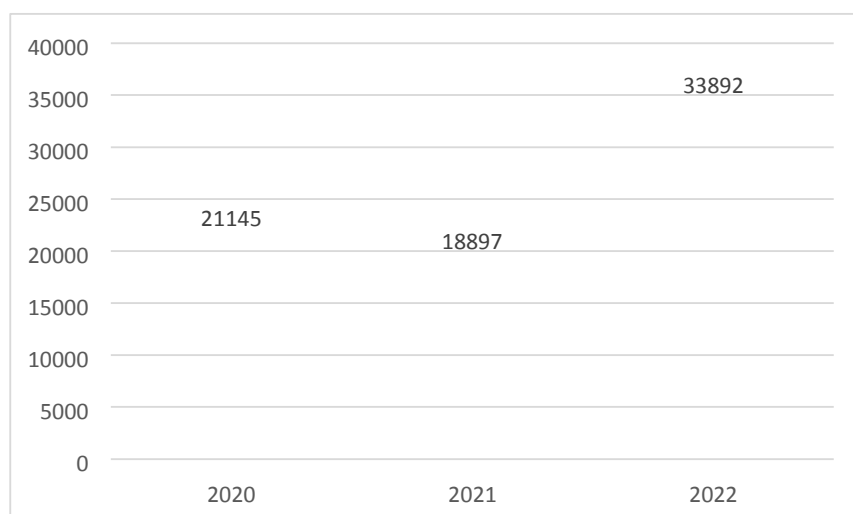
Nombre de carte CIB mise par la BEA dans la période de 2020 à 2022 est présenté dans le tableau suivant.

Tableau N°11 : Nombres de carte CIB mise par la Banque BEA

Année	2020	2021	2022
Nbr de carte CIB	21145	18897	33892
La croissance %		-10,63%	79,35%

Source : élaboré par nos soins à partir des données du rapport de 2020/2021/2022 de la BEA

Figure N°12 : Nombres de carte CIB mise par la Banque BEA



Source : élaboré par nos soins à partir des données du tableau n°11

D'après le tableau N 11 et la figure N 12 nous remarquons que le nombre de cartes en mise par la Banque BEA est en état de fluctuation. Elle a été estimée à 21 145 cartes en 2020 et qu'en 2021, le nombre de cartes a diminué, il a atteint 18897 cartes, avec un taux de croissance négatif de – 10,63 %. Mais en 2023, le nombre de cartes a été multiplié et atteint 33892 cartes avec un taux de croissance de 79,35 %. Cela est dû à la pandémie de COVID-19, qui a encouragé les gens à adopter l'idée d'utilisation des cartes bancaires pour effectuer les différentes transactions à distance.

2-4 La part de BEA dans la distribution des cartes CIB au sein du secteur bancaire algérien

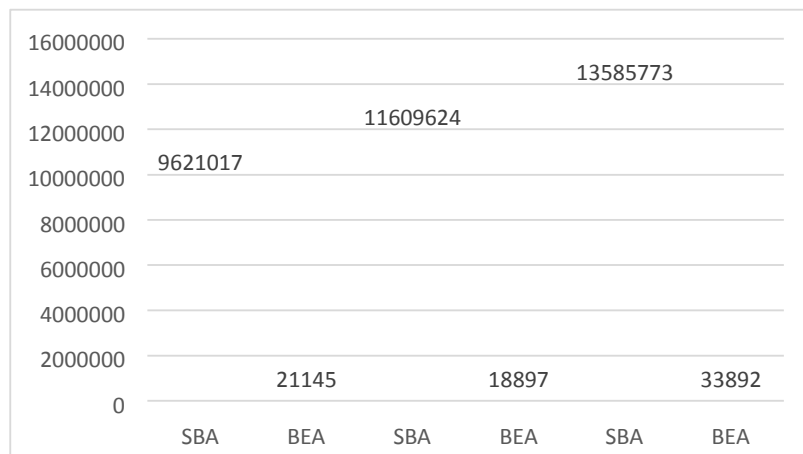
Dans le tableau suivant nous allons traiter la part de la BEA dans la distribution des cartes CIB au sein du secteur bancaire algérien de période 2020-2022.

Tableau N° 12 : La part de BEA dans la distribution des cartes CIB au sein du secteur bancaire algérien

Année	2020		2021		2022	
	SBA	BEA	SBA	BEA	SBA	BEA
Nbr de carte CIB	9621017	21145	11609624	18897	13585773	33892
la croissance %	2,20%		0,16%		0,25%	

Source : élaboré par nos soins à partir des données du rapport de 2020/2021/2022 de la BA

Figure N°13 : La part de BEA du des automates installés au sein du secteur bancaire algérien



Source : élaboré par nos soins à partir des données du tableau n°12

D'après le tableau N 12 et la figure N13 nous remarquons que la Banque BEA a participé à l'émission de cartes bancaires au sein du secteur bancaire algérien. Elle a mis 21 145 cartes sur un total de 9621017 cartes mises par le secteur bancaire algérien en 2020, exprimé par un taux de participation de 2,20 %, et qu'en 2021, le nombre de cartes a diminué, il a atteint 18897 cartes, sur une somme de 11609624 avec un taux de croissance de 0,16 %. La raison de ce recul peut être expliquée par la situation de la pandémie due au COVID-19 qu'a connu le pays depuis mars 2020. Jusqu'à 2021, les citoyens ont été confinés plusieurs fois à des durées différentes. Mais en 2023, le nombre de cartes a été multiplié et atteint 33892 cartes sur un total de 13585773 cartes avec un taux de croissance de 0.25 %. Car après la pandémie de COVID-19, les gens ont encouragé à adopter l'idée d'utilisation des cartes bancaires pour effectuer les différentes transactions à distance.

2-5 La part de l'agence BEA 034 de Tizi-Ouzou dans la distribution des cartes CIB dans secteur bancaire.

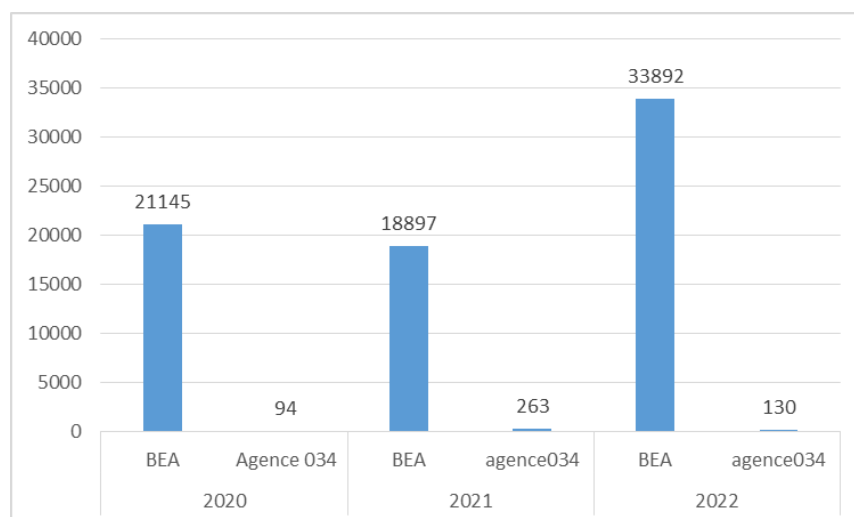
Le tableau suivant présente la part de l'agence 034 dans la distribution des cartes CIB.

Tableau 13 : La part de l'agence BEA 034 de Tizi-Ouzou dans la distribution des cartes CIB au sein du secteur bancaire

Année	2020		2021		2022	
	BEA	Agence 034	BEA	agence034	BEA	agence034
Nombre de carte CIB	21145	94	18897	263	33892	130
Croissance %	0.44 %		1.39%		0,38%	

Source : élaboré par nos soins à partir des données interne de l'agence BEA 034.

Figure N°14 : La part de l'agence BEA 034 de Tizi-Ouzou dans la distribution des cartes CIB au sein de banque BEA



Source : élaboré par nos soins à partir des données du tableau n°13

D'après le tableau N12 et la figure N13 nous remarquons que l'agence BEA 034 a joué un rôle important dans la distribution des cartes de la banque BEA. Elle a mis 4400 cartes sur un total de 21 145 cartes en 2020, exprimé par un taux de participation de 20.81 %, et qu'en 2021, le nombre de cartes a diminué, il a atteint 4000 cartes, sur une somme de 18897 avec un taux de croissance de 21,1 %. La raison de ce recul peut être expliquée par la situation de la pandémie de COVID-19. Mais en 2023, le nombre de cartes a été augmenté et atteint 4733 cartes sur un total de 33892 cartes avec un taux de croissance de 13,96 %. Nous constatons que cette agence joue un rôle important dans la distribution des cartes, et cela est dû au fait qu'elle

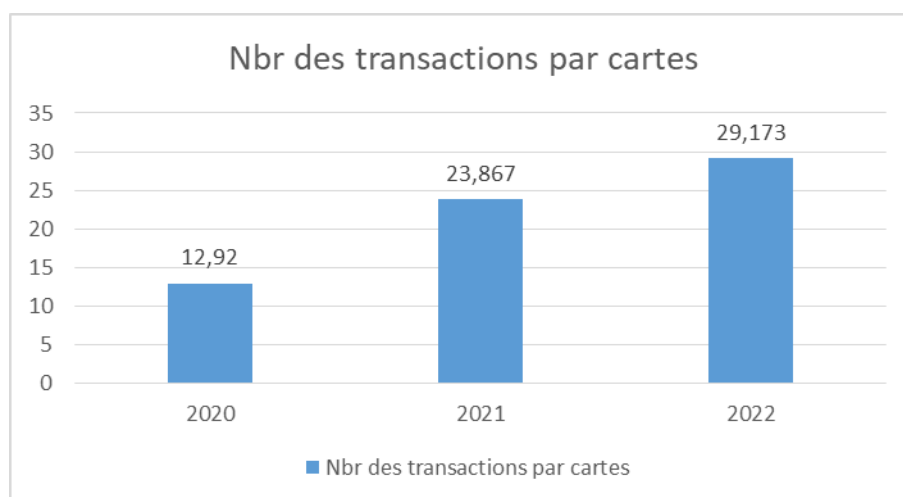
est la principale agence de Tizi-Ouzou et la plus ancienne, et pour cette raison elle bénéficie d'une clientèle importante.

3- Nombre des transactions effectuées par la carte CIB

Tableau N° 14 : Nombre des transactions effectuées par la carte CIB

Année	2020	2021	2022
Nbr des transactions par cartes	12,92	23,867	29,173
La croissance %		84,73%	22,23%

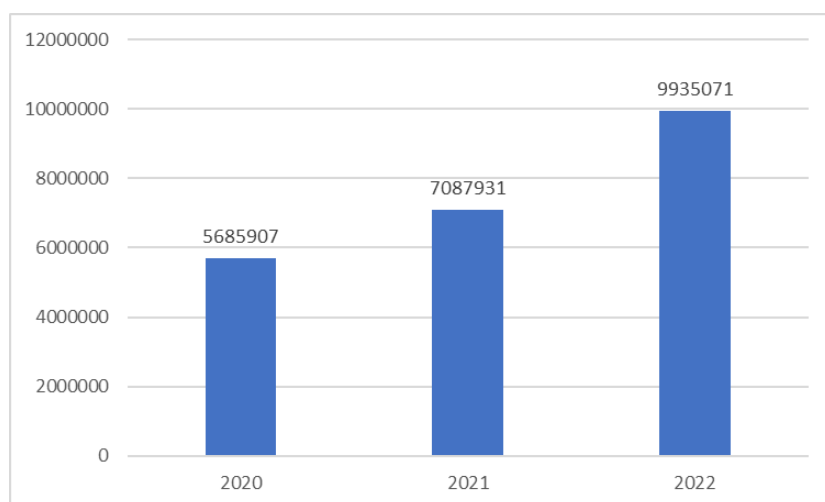
Figure N°15 : Nombre des transactions effectuées par la carte CIB dans le secteur bancaire.



Source : élaboré par nos soins à partir des données du tableau n°14

3- Nombre des transactions effectuée par la carte CIB**3-1 Nombre des transactions effectuée par la carte CIB dans le secteur bancaire****Tableau N° 15 : Nombre des transactions effectuée par la carte CIB**

Année	2020	2021	2022
Nombre de transaction par la carte	5 685 907	7 087 931	9 935 071
La croissance %		24,66%	40,17%

Figure N°16 : Nombre des transactions effectuée par la carte CIB dans le secteur bancaire.

Source : élaboré par nos soins à partir des données du tableau n°14

D'après le tableau N14 et la figure N15 on constate que le nombre des transactions effectuée par la carte CIB au niveau de secteur algérien est en constante augmentation depuis les trois ans. Mais il y a une baisse du taux de croissance en 2021, et cela est à cause du covid 19.

Section 03 : méthodologie de réalisation de l'enquête

Pour renforcer la partie empirique de notre travail de recherche, nous allons élaborer un questionnaire (voir l'annexe 1) ainsi que le déroulement de l'enquête et les résultats obtenus.

Dans notre étude, nous avons opté pour un questionnaire qui sera adressé aux souscripteurs et clients de la BEA agence 034 de Tizi Ouzou pour déterminer l'utilisation de la carte interbancaire CIB et l'utilisation des automates de paiement électroniques et le site web de la banque. Nous avons opté pour une méthode basée sur le sondage qui pourrait nous permettre de faire un choix aléatoire.

Dans ce qui suit, nous allons analyser les résultats par tri à plat en les représentant sous forme de tableaux, puis les illustrer en graphe ou courbe, pour en finir par la suite avec une interprétation de ces données et la justification des clients de leurs choix de réponse.

1-Les caractéristiques des sondés

L'information que nous avons pu avoir concernant les caractéristiques des 62 clients présents et qui ont accepté de faire partie de notre enquête le 13 mai 2024 au niveau de la réception de la banque BEA agence 034 de Tizi Ouzou est liée aux critères suivants : le genre, l'âge, la catégorie socioprofessionnelle et la localisation.

Suite à l'analyse des réponses obtenues au cours de notre enquête par questionnaire, nous sommes arrivées aux résultats suivants :

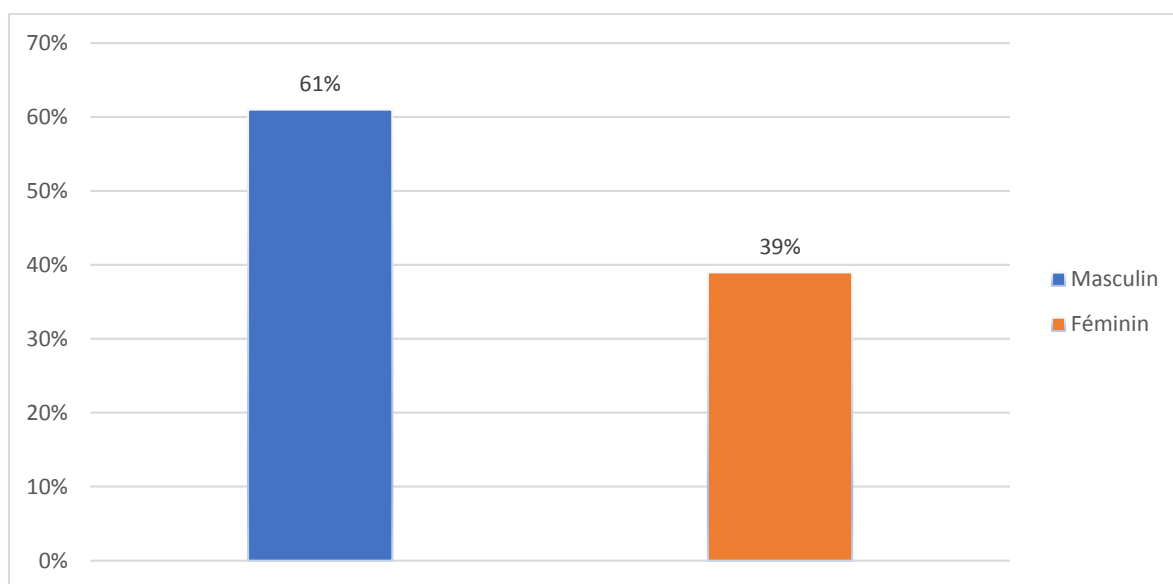
1-1 Le genre des clients interrogés

Le tableau suivant représente le nombre de réponses concernant le genre des clients questionnés.

Tableau n°16 : Répartition de l'échantillon selon le genre

Le genre	Le nombre	Le pourcentage
Masculin	38	61%
Féminin	23	39%
Total	62	100%

Source : élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête

Figure n°17: répartition de l'échantillon selon le genre

Sources : élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête

Selon le tableau n°15 et la figure n°16, nous constatons que 61 % des sondés sont des hommes et 39 % sont des femmes. Cet intervalle important entre le pourcentage des femmes et des hommes reflète une situation de hasard qui s'est produite le jour de l'échantillonnage.

1-2 La tranche d'âge des clients interrogés

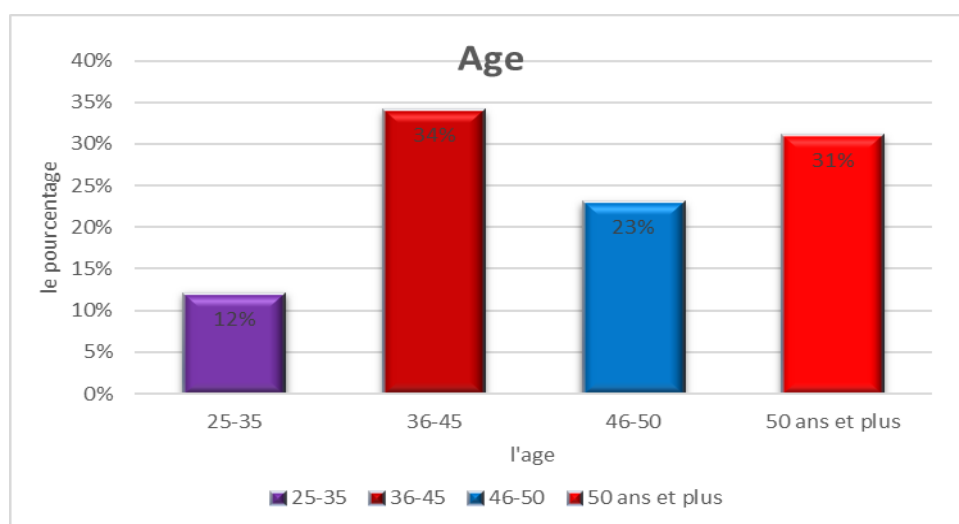
Le tableau ci-dessous représente le nombre des réponses concernant l'âge des clients visés.

Tableau n°17 : répartition de l'échantillon selon le genre

Age	Nombre	Pourcentage
25-35	8	12%
36-45	21	34%
46-50	14	23%
50 Ans et plus	19	31%
Total	62	100%

Sources : élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête

Figure N°18: Répartition de l'échantillon selon la tranche d'âge



Source : élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête

D'après le tableau n°16 et la figure n°17, sur les 62 clients interrogés, nous constatons que la majorité est âgée de 36 à 45 ans avec un pourcentage de 34 %. La présence des clients de cette tranche d'âge, le jour de l'échantillonnage, est justifiée par le fait de retirer leur salaire mensuel auprès des DAB pour la majorité, et d'autres ont effectué des transactions quotidiennes.

31 % des clients questionnés avaient un âge qui varie de 50 ans et plus. L'un des sondés explique qu'ils étaient là pour le retrait de leurs retraites et la consultation de leurs soldes.

Ensuite, nous avons recueilli les témoignages de la tranche de 46-50 ans qui représente 23 % des sondés, d'après une cliente, le motif de sa présence le jour du questionnaire est pour motif de virement en faveur de sa fille, étudiante au Canada. Un autre client témoigne qu'il est venu récupérer sa nouvelle carte après renouvellement de la carte expirée.

Enfin, la tranche la moins importante dans notre classement est celle des clients ayant de 25 à 35 ans, avec un pourcentage de 12 %. La présence de ces clients à la banque le jour de l'échantillonnage est relatif aux multiples transactions qu'offre la banque.

Nous avons questionné les clients après les avoir classés par tranche d'âge sur la raison de leur présence le jour de l'échantillonnage au niveau de la banque. La plupart des clients ont choisi de ne pas répondre et considéré leur raison de présence comme confidentielle.

Le résultat mentionné après chaque interprétation reflète le témoignage d'une catégorie minoritaire qui a répondu à notre question.

1-3 La catégorie socioprofessionnelle des clients Interrogés

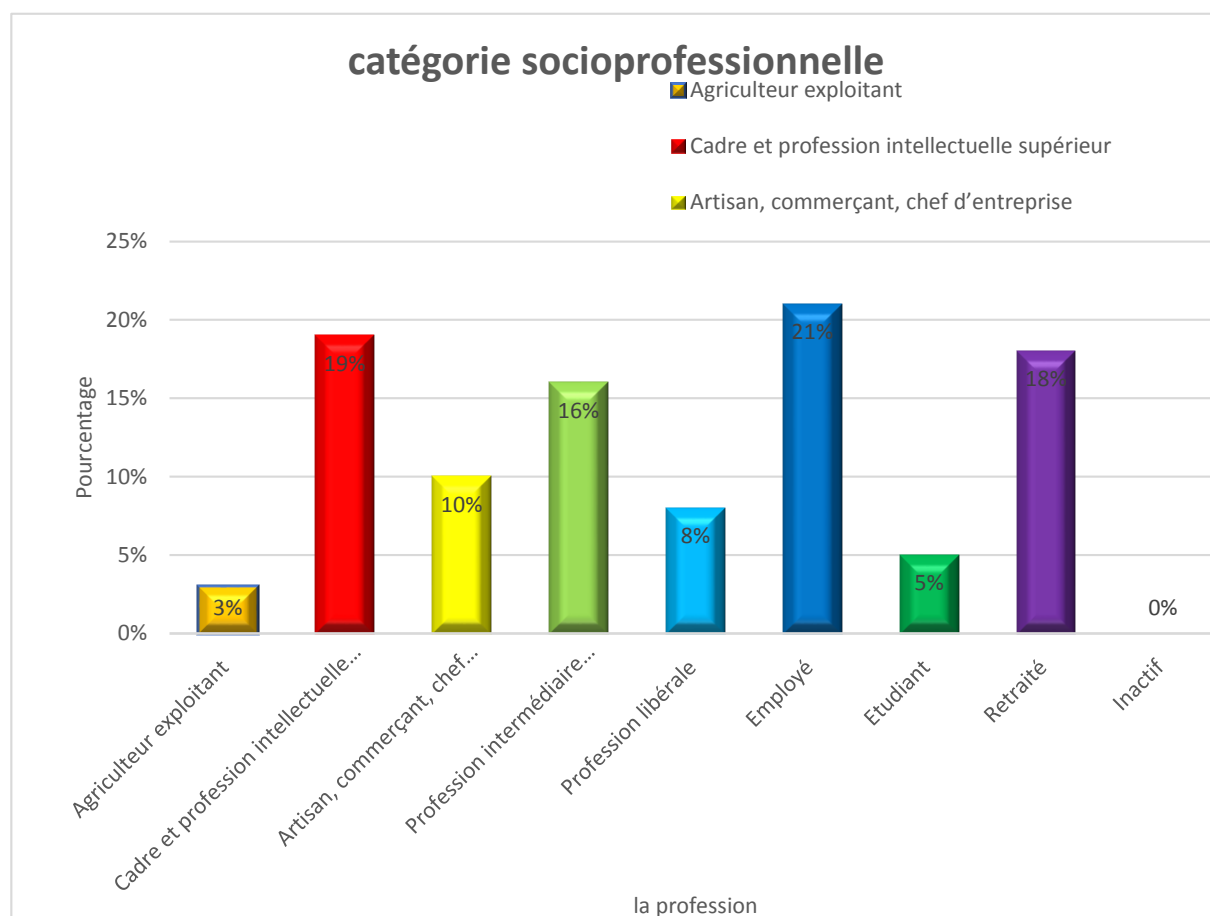
Le tableau ci-dessous représente le nombre des réponses concernant la répartition de l'échantillon selon la catégorie socioprofessionnelle.

Tableau n°18 : Répartition de l'échantillon selon la catégorie socioprofessionnelle

Catégorie socioprofessionnelle	Nombre	%
Agriculteur exploitant	2	3%
Cadre et profession intellectuelle supérieur	12	19%
Artisan, commerçant, chef entreprise	6	10%
Profession intermédiaire (santé, fonctions publique, enseignant)	10	16%
Profession libérale	5	8%
Employé	13	21%
Etudiant	3	5%
Retraité	11	18%
Inactif	0	0
Total	62	100%

Source : élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête

Figure n°19 : Répartition de l'échantillon selon la catégorie socioprofessionnelle



Source : élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête.

D'après le tableau et la figure ci-dessus, nous observons que la plupart des sondés sont des employés avec un pourcentage de 21 %, ensuite 19 % représentent des cadres professionnels intellectuels supérieurs. 18 % sont des retraités, 16 % exercent dans les professions intermédiaires (santé, fonction publique, enseignants...), 10 % sont des artisans, commerçants, chefs d'entreprise, 8 % représentent les professions libérales, 5 % sont des étudiants. Et enfin, les agriculteurs exploitants représentent 3 % de la totalité des sondés. Nous constatons alors que la majorité des clients interrogés sont des employés et des cadres de profession intellectuelle supérieure.

1-4 Lieu d'habitations des personnes interrogées

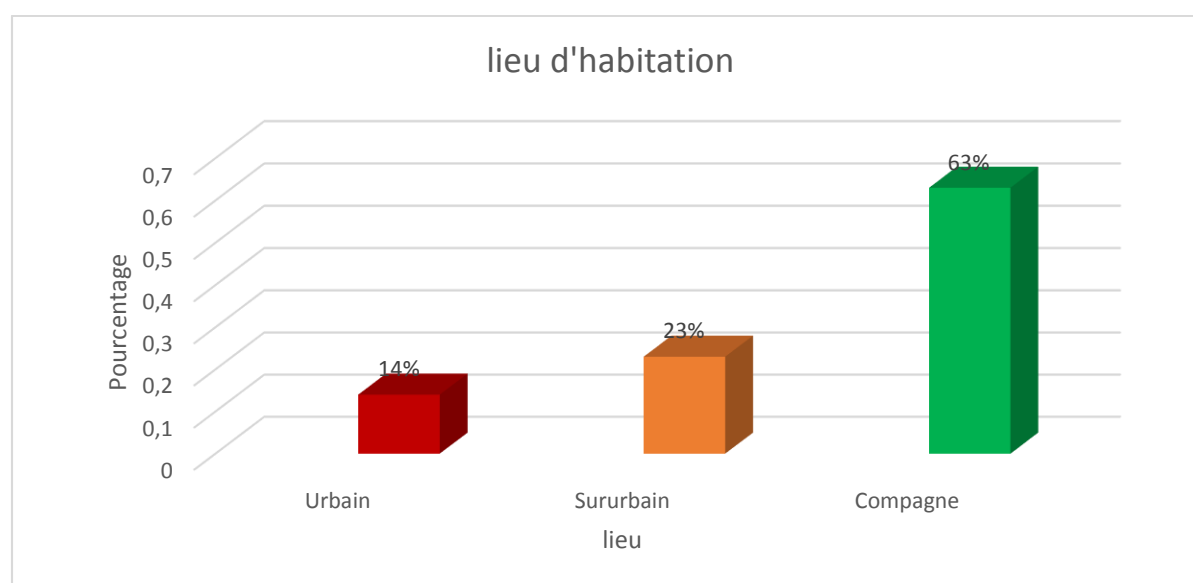
Le tableau ci-dessous représente le nombre des réponses concernant le lieu d'habitation des clients questionnés.

Tableau n°19 : Répartition de l'échantillon selon le lieu d'habitation des clients questionnés

Lieu d'habitation	Nombre	Pourcentage
Urbain	9	14%
Sururbain	14	23%
Compagne	39	63%
Total	62	100%

Source : élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête.

Figure n°20 : Répartition de l'échantillon selon le lieu d'habitation des clients sondés



Source : élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête.

D'après le tableau n°18 et la figure n°19, nous constatons que la majorité des sondés habitent dans la compagne avec un pourcentage de 63 %. Un client a affirmé que l'agence BEA 034 est la plus prête de chez lui, sachant qu'il a traversé plus de 40 km pour arriver, ce qui montre que la BEA n'arrive pas à couvrir plusieurs zones et qu'il n'y a que 2 agences au niveau de la wilaya de Tizi Ouzou. Un autre client qui réclame le même problème a ajouté que les

produits proposés par la BEA sont très intéressants par rapport à leurs concurrents et que les frais imposés (voir Annexe N...) pour leurs transactions sont moins élevés qu'ailleurs.

Ensuite, comme 23 % des clients de cette enquête sont des habitants suburbains, nous avons posé la question à quelqu'un pour savoir le motif de leur présence et leur réponse était de faire des retraits d'argent. Par une discussion menée avec ces clients, nous avons constaté qu'ils n'étaient pas au courant qu'ils pouvaient faire leur retrait auprès des distributeurs les plus prêts sans se déplacer à ceux proposés par leur agence. Autrement dit, les clients ignorent que la carte CIB proposée par la BEA et les autres banques de la place est une carte interbancaire, et que les retraits peuvent se faire au niveau de tous les distributeurs des autres banques y compris les DAB du réseau d'Algérie poste.

Enfin, la catégorie minoritaire avec un pourcentage de 14 % qui représente des habitants suburbains qui étaient présents pour effectuer de multiples transactions sur le DAB et auprès des guichetiers.

2 L'identification des sondes selon l'utilisation de la carte CIB

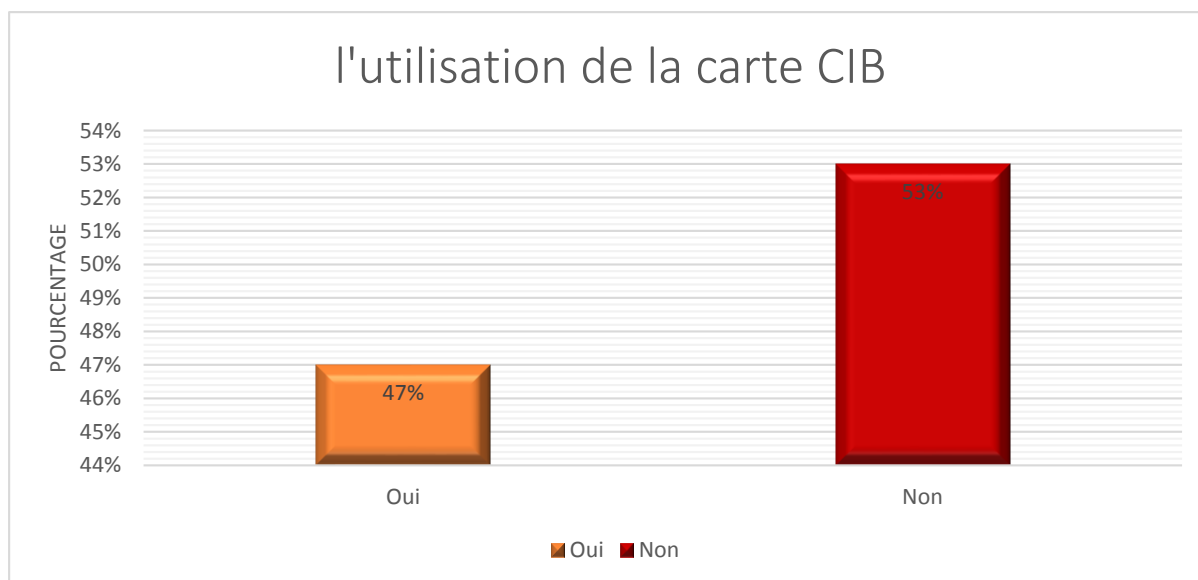
Dans ce qui suit nous allons identifier des sondes à travers l'utilisation des cartes CIB.

Le tableau ci-dessus représente le nombre de client questionnés ayant répondu sur l'utilisation de la carte CIB.

Tableau n°20 : l'utilisation de la carte CIB

L'utilisation de la carte CIB	Nombre	%
Oui	29	47%
Non	33	53%
Total	62	100%

Source : élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête.

Figure n°21 : l'utilisation de la carte CIB

Source : élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête.

D'après le tableau n°19 et la figure n°20, nous remarquons que l'utilisation de la carte CIB par les clients interrogés pour cette enquête est de 47 %. Des clients ont affirmé qu'ils ont commencé à utiliser leur carte dès la création de leur compte et qu'ils retrouvent qu'elle présente beaucoup d'avantages, surtout en matière de rapidité, puisque cela ne prend pas de temps. D'autres clients ont mentionné que leur utilisation de la carte CIB n'a commencé que lors de la crise sanitaire de la COVID-19.

D'autre part, les non-utilisateurs représentent 53 %. Nous constatons alors que la majorité des clients présents le jour de l'échantillonnage n'utilise pas leur carte CIB et préfère se présenter devant des guichetiers pour effectuer leurs transactions en se servant des outils de paiement traditionnels tels les chèques. Quelques clients ont affirmé que l'utilisation des cartes auprès des DAB et GAB leur paraît compliquée.

2-1 le comportement du client utilisateurs de la carte CIB

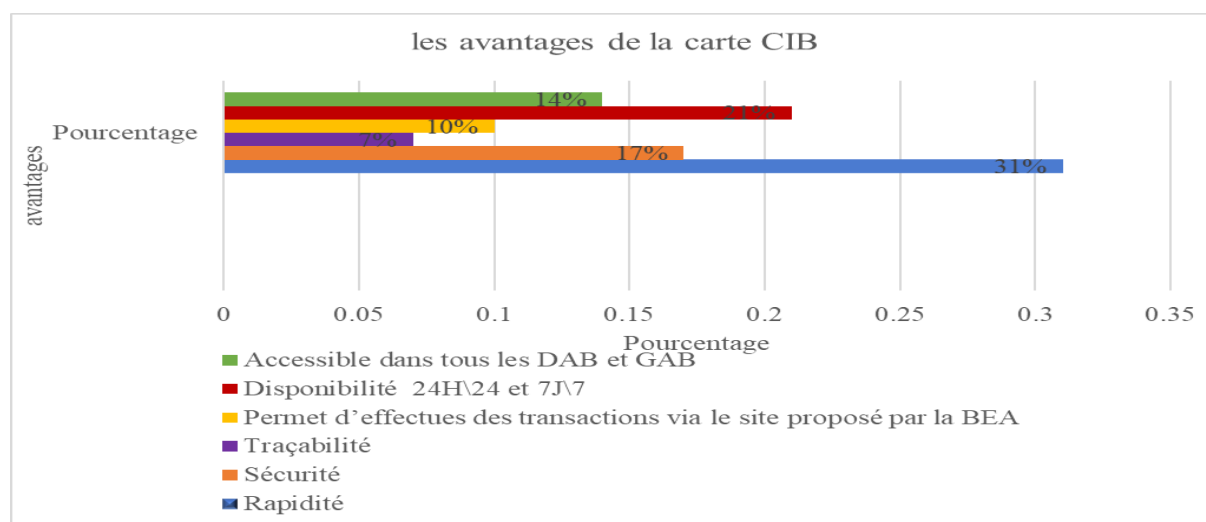
L'objet de cette analyse est de connaître les avantages de la carte CIB qui ont poussé les clients ayant voté « oui » dans le tableau n°19 pour l'utilisation des cartes CIB de la BEA.

Tableau n°21 : les avantages de l'utilisation de la carte CIB

Les avantages de la carte CIB	Nombre	%
Rapidité	9	31%
Sécurité	5	17%
Traçabilité	2	7%
Permet d'effectuer des transactions via le site proposé par la BEA	3	10%
Disponibilité 24H\24 et 7J\7	6	21%
Accessible dans toute les DAB et GAB	4	14%
Total	29	100%

Source : élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête

Figure n°22 : les avantages de l'utilisation de la carte CIB



Source : élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête

D'après le tableau n°20 et la figure n°21, nous observons que 31 % des clients questionnés ont choisi la rapidité comme meilleur avantage de la carte CIB et ils ont affirmé par la suite que leur choix reflète le fait que leurs transactions effectuées par les guichetiers et les chargés d'accueil en banque prennent du temps et que l'utilisation de la carte CIB au niveau des guichets automatiques est plus rapide.

21 % ont trouvé la carte avantageuse, car elle est utilisable 24 h/24 et 7 jours / 7, donc elle leur permet d'effectuer leurs transactions à tout moment sur les guichets automatiques ou bien via le site propre de la BEA.

17 % représentent les clients ayant expliqué que cette dernière assure une sécurité, puisque leur information personnelle ne risque pas de se dévoiler.

Par la suite, 14 % des clients trouvent que l'accessibilité de la carte à partir des DAB et GAB de n'importe quelle agence est un avantage qui les a attirés pour choisir son utilisation, puisqu'ils peuvent faire des retraits auprès du distributeur le plus près de chez eux.

D'un autre côté, 10 % des clients ont trouvé que le site mis en place par la BEA leur permet d'effectuer des transactions à distance telles que (les virements de compte à compte, le paiement de la ligne téléphonique, le paiement des factures de gaz) sans se déplacer au guichet automatique, et cela en insérant le nom et le code retrouvés au verso de leur carte.

En dernier et avec un pourcentage de 7 %, les clients ont vu que la traçabilité qu'offre une carte CIB est un point qui les pousse à l'utiliser au quotidien, car elle leur permet d'avoir des relevés de compte qui tracent leur sortie et leur entrée d'argent. Par le témoignage d'un client qui a incité les autres à utiliser la carte CIB puisque, par sa vision, avoir son argent au compte lui permet d'être plus rationnelle que de l'avoir en espèces.

2-1-1 les fonctionnalités de la carte CIB

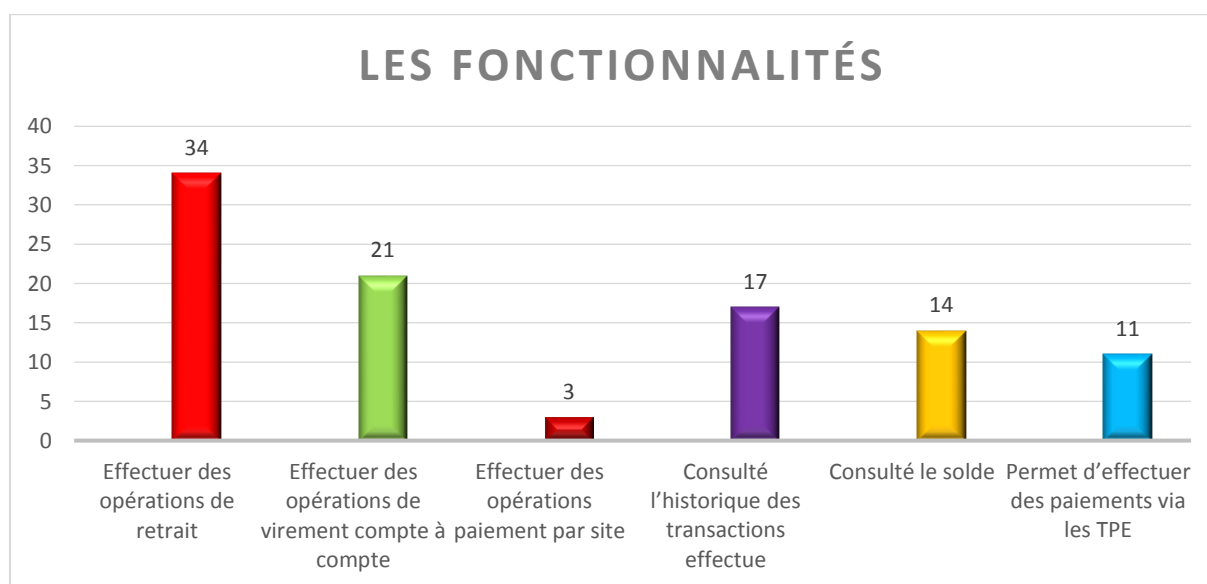
Le tableau suivant indique les fonctionnalités de la carte CIB

Tableau n°22 : les fonctionnalités de la carte CIB

Les fonctionnalités	Montant	%
Effectuer des opérations de retrait	10	34
Effectuer des opérations de virement compte à compte	6	21
Effectuer des opérations paiement par site	1	3
Consulté l'historique des transactions effectue	5	17
Consulté le solde	4	14
Permet d'effectuer des paiements via les TPE	3	11
Total	29	100%

Source : élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête

Figure n°23 :les fonctionnalités de la carte CIB



Source : élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête

D'après le tableau n°21 et la figure n°22, nous observons que l'opération la plus effectuée avec la carte CIB par les clients de la BEA utilisateurs de la carte sont des opérations de retrait avec un pourcentage de 34 %. Cette fonction reste la principale au vu des clients puisque, d'après les clients, c'est la première opération qu'ils ont connue et qui s'effectue auprès des distributeurs automatiques.

Par la suite, 21 % des clients utilisent la carte pour des virements de compte à compte dans les guichets automatiques et via le site de la BEA. Plusieurs clients témoignent que pendant la période de la COVID-19, ils ont fait recours au virement en ligne pour aider leurs proches sans se déplacer.

les autres client en voter sur les autre fonctionnalité , en retrouve 17 % consulte l'historique des transactions, 14 % consulte le solde, 11 % trouve que les paiements d'achats effectués via les TPE sont un point essentiel, mais qui n'est pas vraiment généralisé puisque la plupart des commerces ne sont pas dotés de ces automates.

Enfin, on constate qu'un pourcentage de 3 % reflète une seule voie d'un client qui trouve que les opérations via le site sont d'une grande importance pour les avantages qu'elles offrent, à savoir le règlement des opérations sans déplacement à l'agence.

2-1-2 les fréquences d'utilisation de la carte CIB

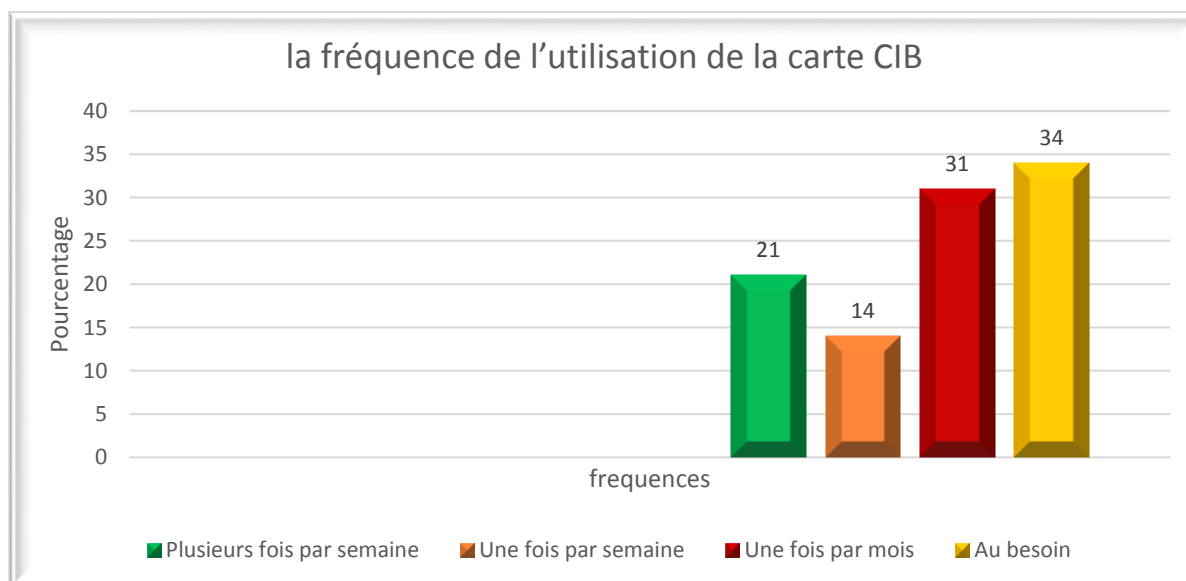
Le tableau suivant représente les fréquences d'utilisation de la carte CIB.

Tableau n°23 : la fréquence de l'utilisation de la carte CIB

Fréquences d'utilisation de la carte CIB	Nombre	%
Plusieurs fois par semaine	6	21
Une fois par semaine	4	14
Une fois par mois	9	31
Au besoin	10	34
Total	29	100%

Source : élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête

Figure n°24 : la fréquence de l'utilisation de la carte CIB



Source : élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête

D'après le tableau n°22 et la figure n°23, nous remarquons que 34% utilise la carte au besoin ce qui veut dire que cette catégorie n'a pas de durée limiter ou un intervalle précis d'utilisation, en suite en a la deuxième catégories de notre classement décroissant avec un pourcentage de 31% qui affirme qu'il utilise la carte une fois par mois, cela est dû au retrait de leurs salaire une fois par mois pour quelque client ayant témoigner et d'autre ont citer qu'ils effectue pas des opérations quotidiennes du fait qu'il l'utilise une fois par mois

21 % des clients ont mentionné qu'ils utilisent leur carte plusieurs fois par semaine : c'est le cas d'un client qui témoigne qu'il utilise sa carte quotidiennement pour de multiples transactions, et enfin 14 % affirment l'utilisation de la carte une fois par semaine.

2-1-3 La carte CIB utilisée

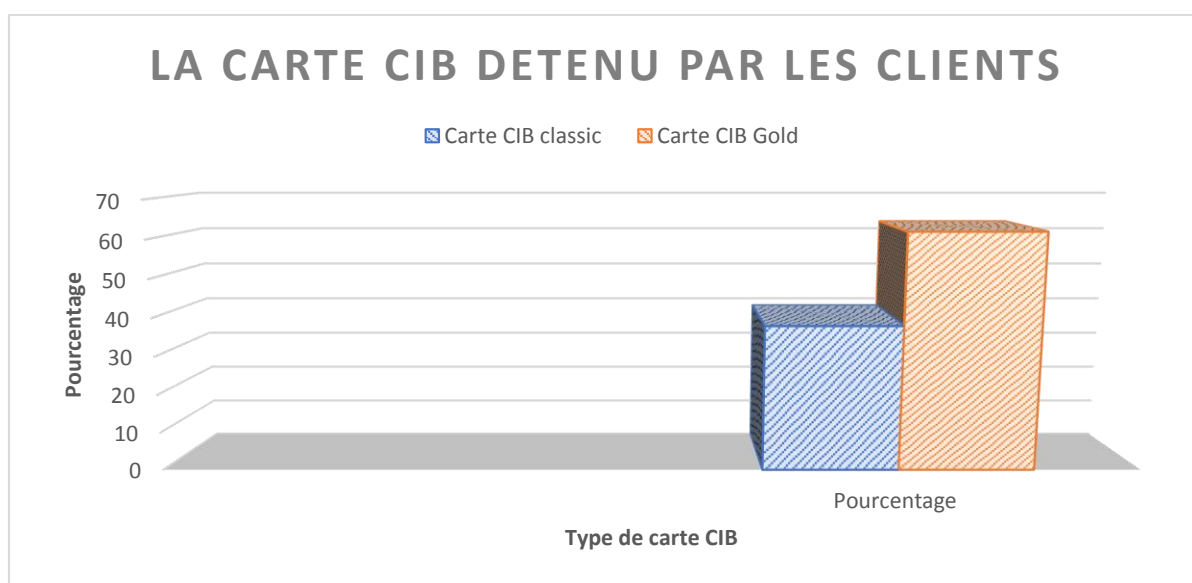
Dans le tableau suivant, nous allons voir la carte CIB détenue par les clients questionnés de la BEA agence 034 de Tizi Ouzou.

Tableau n°24: les cartes CIB détenues par les clients

Type de carte CIB	Nombre	Pourcentage
Carte CIB classique	11	38
Carte CIB Gold	18	62
Total	29	100%

Source : élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête

Figure n°25 : La carte CIB détenue par les clients questionnés de la banque



Source : élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête

D'après le tableau n°23 et la figure n°24, nous constatons que 62 % des clients questionnés détiennent une carte CIB Gold, et cela est dû à leur salaire, puisque pour détenir une carte CIB Gold, le salaire doit excéder 50 000 DA. En revanche, 28 % des clients détiennent la carte CIB Classic puisque leur salaire est inférieur à 50 000 DA.

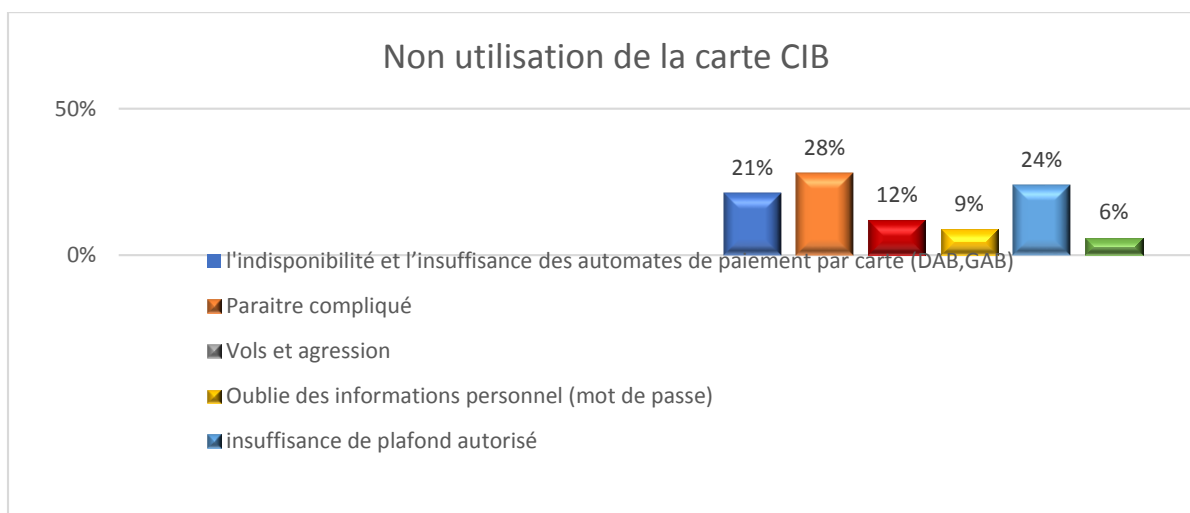
2-2 le comportement du client non utilisateurs de la carte CIB

L'objet de cette analyse est de connaître les causes de la non-utilisation des cartes CIB par les clients de la BEA interrogés.

Tableau n°25 : la cause de non utilisation de la carte CIB

Cause de non utilisation de la carte CIB	Nombre	Pourcentage
L'indisponibilité et l'insuffisance des automates de paiement par carte (DAB, GAB)	7	21%
Paraître compliqué	9	28%
Vols et agression	4	12%
Oublie des informations personnelle (mot de passe)	3	9%
Insuffisance de plafond autorisé	8	24%
Neutre	2	6%
Total	33	100%

Source : élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête.

Figure 26 : Cause de non utilisation de la carte CIB

Source : élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête

D'après le tableau n°24 et la figure n°25, nous observons que 28 % des clients questionnés non utilisateurs de la carte affirment que l'utilisation des cartes auprès des automates paraît compliquée et qu'ils n'ont pas reçu des instructions concernant son utilisation auprès des automates.

On remarque que 24 % des clients non utilisateurs se plaignent de l'insuffisance du plafond autorisé puisque la carte se limite à un montant moyen que l'utilisateur ne peut pas excéder pour les opérations de retrait, donc les clients ayant besoin de retirer plus que le montant limite doivent se présenter auprès des guichetiers, ce qui les laisse mettre en évidence l'utilisation de la carte CIB.

En outre, 21 % de cette catégorie trouvent une insuffisance des DAB et GAB disponibles de leur banque, ce qui reflète le manque de distribution des automates pour couvrir toutes les zones habitées.

Par ailleurs, 12 % de ces clients ont peur des vols et des agressions. Des clients affirment que lorsque leur carte est volée, leur compte a été débité puisque le code souscrit au verso de la carte permet d'ouvrir le compte en ligne du porteur. 9 % ont déclaré qu'ils peuvent rencontrer des difficultés en oubliant les informations personnelles telles le mot de passe. Rajoutant à cela que la procédure de récupération des informations personnelles prend du temps.

Enfin, 6 % de ces derniers ont choisi de ne pas affirmer une des causes précédentes et de rester neutres.

Conclusion

En guise de conclusion, dans ce chapitre, on a découvert la banque et discuté des services monétique qu'elle propose dans le but de répondre aux exigences de ses clients. On a également pu étudier la position de l'agence 034 au sein de la BEA, en plus de la position de la BEA dans le secteur bancaire algérien, en étudiant nombre d'automate dans le secteur bancaire Algérien et dans la banque BEA et aussi par l'étude nombre de carte au sein de secteur et au sein de la banque BEA et l'agence 034.

Nous constatons que d'après le questionnaire effectué au sein de la banque extérieure d'Algérie agence 034 de Tizi-Ouzou auprès de 62 clients présent le 13 mai 2024 à l'accueil de la banque que l'utilisation de la carte CIB dépend de des clients puisque la banque délivre la carte à l'ouverture du compte et d'après Le témoignage des clients questionnés et le résultat du questionnaire nous remarquons que les clients se retrouvent face à plusieurs difficultés tels l'utilisation des cartes auprès des automates mis à la disposition par leur banque. Nous affirmons alors que la banque est mener à sensibiliser par rapport à l'utilisation de la carte interbancaire.

Conclusion générale

Conclusion générale

Aujourd'hui, la monétique occupe une place importante dans les systèmes financiers. Elle englobe l'ensemble des techniques et des moyens qui permettent la circulation des fonds de manière électronique, de sorte que les transactions sont plus rapides, plus sécurisées et plus efficaces.

Le paiement électronique n'est pas apparu soudainement, il est le résultat de plusieurs évolutions au fil des siècles et des différentes civilisations. Au début, la monnaie était un échange de biens contre un autre bien, c'est le troc. Mais, avec la multiplication des besoins de l'homme, ce système est devenu inefficace où il posait plusieurs problèmes tels que le problème de double coïncidence des besoins et la limite des biens échangeables.

Ce déficit a incité l'homme à rechercher et à adopter une monnaie alternative, la monnaie métallique. Ce nouveau type est basé sur les métaux précieux, avec une panoplie d'avantages par rapport au premier type, il permettait de monétiser les richesses de ses utilisateurs et il leur permettait également d'avoir une autonomie de gestion de leurs encaisses.

Avec le développement du mode de vie de l'homme, notamment dans le domaine du commerce, il est devenu difficile pour la monnaie métallique de répondre à cette évolution, d'où elle a présenté de nombreux problèmes, à titre d'exemple, le métal ne peut pas être facilement converti en espèces. Ce qui a mené à l'apparition de la monnaie fiduciaire.

Cette dernière représente tous les billets et pièces de banque dont la valeur est déterminée par la confiance qui lui accordent ses utilisateurs. Sa valeur nominale est supérieure à sa valeur intrinsèque. Cette monnaie est acceptée par la communauté et elle est plus accessible, ce qui la rendait comme un moyen de paiement universel.

C'est avec les billets de banque que la dématérialisation de la monnaie a été commencée. Et grâce à ces billets, une nouvelle forme de monnaie est apparue, la monnaie scripturale.

La monnaie scripturale s'exprime par les écritures entre les comptes, par l'utilisation de certains instruments (le chèque, le virement, les avis de prélèvement, les titres de paiement et les effets de commerce).

L'interconnexion des marchés au niveau mondial a rendu nécessaire de trouver un système de paiement sécurisé, efficace et surtout rapide. C'est pour cela que la monétique a été apparue.

Conclusion générale

La monétique désigne l'ensemble des techniques et des systèmes liés à la gestion des transactions monétaires électroniques. Ce qui permet d'effectuer des transactions sans avoir utilisé l'argent liquide.

Avec le temps, la monétique a permis l'émergence de nouvelles innovations. Qui visaient à renforcer la sécurité des transactions et également à fournir un environnement plus adapté aux besoins du monde. Notamment les paiements mobiles, les porte-monnaie électroniques et aussi la technologie de blockchain...

L'Algérie est un pays en voie de développement qui s'efforce toujours à suivre le développement financier et de s'y adapter à ces évolutions. Depuis son indépendance, elle a commencé à établir son propre système bancaire, en commençant par la création de la Banque centrale le 13 décembre 1962.

Puis la banque centrale est soutenue par la création des deux institutions financières non bancaires. La caisse Algérienne de Développement le 7 mai 1963 et la caisse nationale d'épargne et de prévoyance le 10 août 1964.

Ces trois institutions financières (BCA-CAD-CNEP) n'étaient pas en mesure de prendre en charge le financement de l'économie algérienne, c'est pour ça que le système bancaire algérien avant 1990 a été renforcé par la création de cinq banques commerciales, à savoir la BNA, le CPA, la BEA, la BADR, la BDL.

En 1990, la loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit a autorisé la plantation de plusieurs banques privées qui ont la possibilité de travailler avec tous les agents économiques algériens et d'effectuer toutes les opérations de banque. Ce système bancaire est constitué actuellement de treize (13) banques privées.

Le développement du système bancaire algérien et l'ouverture des marchés nationaux au marché international ont poussé l'Algérie à améliorer et renforcer son système de paiement afin d'assurer la sécurité et la bonne gestion de ses transactions. C'est pour cette raison que l'Algérie a adopté la monétique dans son système bancaire.

En 1995, l'Algérie a créé la Société d'automatisation des transactions interbancaires et monétiques (SATIM), qui est responsable de fournir tous les instruments et les infrastructures nécessaires pour l'efficacité des opérations de paiements électroniques. Au début, elle a compté sur l'utilisation des cartes interbancaires, reconnues par le logo de CIB, et qui permettent à son porteur d'effectuer des transactions de paiements et d'achats en sécurité et rapide.

Conclusion générale

Les banques ont connu un grand développement après avoir adopté la monétique. Cette dernière a mis en place des systèmes de paiement électronique, à savoir des distributeurs automatiques et des guichets automatiques, pour garantir la rapidité et la sécurité des transactions.

Les banques algériennes tentent de répondre aux besoins de leurs clients et de s'adapter aux nouvelles préférences et goûts des consommateurs en leur proposant une variété de produits, ce qui les a amenées à adopter des nouvelles méthodes de paiement électronique tels que paiement mobile.

A travers notre stage pratique à la banque BEA de Tizi-Ouzou, nous avons eu l'occasion d'étudier les différents moyens de paiement que la banque met à la disposition de ses clients, ainsi que le système qu'elle utilise pour assurer une utilisation optimale de ces instruments de paiement.

En réponse à notre problématique :

La banque extérieure d'Algérie continue de jouer un rôle important dans le développement du secteur du paiement électronique en Algérie. Elle s'efforce de se rapprocher du citoyen en ouvrant des succursales dans diverses régions du pays.

D'après, les études que nous avons réalisées au sein de la BEA, nous avons constaté une diversité dans les produits monétiques que l'agence⁰³⁴ propose. Nous avons également pris connaissance de sa contribution dans le développement de la monétique en Algérie.

En 2020- 2021, la pandémie de covid-19 a eu des répercussions négatives en réduisant le taux de croissance de la carte et des opérations bancaires. En revanche, la quarantaine imposée a surtout profité à la monétique, en contribuant à diffuser la culture du paiement électronique en raison du recours au travail et aux différentes transactions à distance. Ce qui explique l'augmentation notable de la croissance au cours de l'année 2022.

La réalisation de ce travail de recherche n'a pas été aussi facile et simple, nous avons rencontrés beaucoup de difficultés notamment la confidentialité des informations et de certains documents, la non actualisation des données récentes et aussi la non disponibilité des personnes censées nous encadrer à cause de la charge.

Bibliographies

Bibliographies

Ouvrages :

AMMOUR, H. *LE SYSTEME BANCAIRE ALGERIEN* Textes et Réalité. Edition DAHLAB, 2001.

BAILLY J.-L. Caire, G. Figliuzzi, A. Lelièvre, V. Economie monétaire et financière. Editions : Bréal 2eme Editions .2006 p20.

BERTRAND. N La monnaie et le système monétaire, éditeur feniXX réédition numérique, 1948 P318.

Jean-Marie ALBERTIN, Véronique LECOMTECOLLIN, Bruno COLLIN. Histoire de la monnaie : du troc à l'euro. Canada : Edition Sélection du Reader's Digest, 2000.

Le Cannu, P., Granier, T., Routier, R. (2016). Droit commercial. Instruments de paiement et de crédit. Titrisation. 9e éd. - Instruments de paiement. France : Groupe Lefebvre Dalloz. P 736.

Merz, S. La Technologie Blockchain : Introduction À Une Technologie Qui Pourrait Changer Le Monde.(en ligne) France : Books on Demande. 2017 P.60. Disponible sur [https://books.google.com/books?id=Bdw8DwAAQBAJ&printsec=frontcover&dq=Merz,+S.+\(2017\).+La+Technologie+Blockchain+:+Introduction+%C3%80+Une+Technologie+Qui+Pourrait+Changer+Le+Monde.+France+:+Books+on+Demand.+P.60&hl=fr&newbks=1&newbks_redir=1&sa=X&ved=2ahUKEwir58q0uLiGAXmTaQEHTfGCgAQ6AF6BAgMEAI](https://books.google.com/books?id=Bdw8DwAAQBAJ&printsec=frontcover&dq=Merz,+S.+(2017).+La+Technologie+Blockchain+:+Introduction+%C3%80+Une+Technologie+Qui+Pourrait+Changer+Le+Monde.+France+:+Books+on+Demand.+P.60&hl=fr&newbks=1&newbks_redir=1&sa=X&ved=2ahUKEwir58q0uLiGAXmTaQEHTfGCgAQ6AF6BAgMEAI).

NAAS, K. « Le système bancaire algérien : de la décolonisation à l'économie de marché », Paris, édition Ina, 2003.

Thèse\mémoire master :

Benziane Wassila; Berkati Meriem. Les moyens de paiement et la monétique en Algérie (en ligne). Mémoire de master, Monnaie Banque et Environnement International, Bejaia : ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA ,2015, p34. Format PDF disponible sur : <http://univ-bejaia.dz/dspace> .

CHAIX, Laetitia. Le paiement mobile : perspectives économiques, modèles d'affaires et enjeux concurrentiels. (En ligne). Thèse de doctorat. Université Nice Sophia Antipolis, 2013. Format PDF. Disponible sur <https://theses.hal.science/tel-00983937>.

Bibliographies

CHAIX, Laetitia. Le paiement mobile: perspectives économiques, modèles d'affaires et enjeux concurrentiels.(en ligne) . Thèse de doctorat. Université Nice Sophia Antipolis, 2013. Format PDF. Disponible sur <https://theses.hal.science/tel-00983937> .

CHIIHA, Pr Khemissi et DAHIA-DOCTORANTE, Rabab LE M-PAIEMENT : L'ALGERIE EST-ELLE PRETE ?(en ligne). Université Alger 3. Disponible sur <https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/211/11/21/14268>.

FasterCapital. Les Avantages De L'authentification Biométrique Pour Les Transactions Ecash (en ligne).(2014). Disponible sur <https://fastercapital.com/fr/sujet/les-avantages-de-l-authentification-biom%C3%A9trique-pour-les-transactions-ecash.html#:~:text=L'un%20des%20principaux%20avantages,%C3%AAtre%20facilement%20pirat%C3%A9s%20ou%20vol%C3%A9s>.

IGUERGAZIZ, Wassila. *Evolution de la réglementation prudentielle et son impact sur la stabilité du système bancaire algérien*. (En ligne) 2019. Thèse de doctorat. Université Mouloud MAMMERI Tizi-Ouzou. Disponible sur : <https://dspace.ummto.dz/items/3ce589ce-bb0e-4cd5-9d87-deacc0ecab72> .

LANGLOIS-BERTHELOT, Thibault. *La blockchain au regard du droit et de l'identité*. (En ligne). Thèse de doctorat. Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS). 2023.disponible sur : www.hal.science/tel-04190658.

LAZREG Mohamed. Développement de la monétique en Algérie réalité et perspective (en ligne) mémoire de magister, science de gestion. Tlemcen : [l'Université Abou Bekr Belkaid Tlemcen UABT](http://l'Université%20Abou%20Bekr%20Belkaid%20Tlemcen%20UABT),2015, format PDF disponible sur <http://dspace1.univ-tlemcen.dz>.

M. Mohammed LAZREG. La monétique en Algérie 2007 réalité et perspectives. Mémoire du Magister en Sciences Commerciales Université d'Oran Es-sénia 2009.

Article et Revue :

Al Salam Bank Algeria. Présentation (en ligne). (2022) disponible sur <https://www.alsalamalgeria.com>.

Arab Bank corporation Algérie. Particuliers, services de paiement (en ligne).(2024) disponible sur <https://www.arabbank.dz> .

Bibliographies

AROUDJ, Halim. Le Système Bancaire Algérien Sur Les Voies De La Modernisation : Quelques éléments D'analyse (en ligne). Revue Algérienne d'économie et de gestion. Volume 9, Numéro 2, Pages 05-22 .2016-06-01. Disponible sur <https://www.asjp.cerist.dz> .

Bank Of Algeria. Banque d'Algérie (en ligne). Disponible sur <https://www.bank-of-algeria.dz/>.

Banque de France. Les moyens de paiement-ABC de l'économie (en ligne). (2022). Disponible sur https://abc-economie.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/eco-en-bref_moyens-de-paiement.pdf .

Banque de l'Agriculture et de Développement Rural. Qui sommes-nous ? (en ligne). Disponible sur <https://badrbanque.dz/qui-sommes-nous/> .

Banque Extérieure. BEA-Banque Extérieure D'Algérie (en ligne). Disponible sur <https://www.bea.dz/>.

Banque Nationale d'Algérie. Présentation de BNA (en ligne). Disponible sur <https://www.bna.dz/fr/presentation-de-la-bna/>.

Banque Nationale De l'Habitat. Qui sommes-nous (en ligne). Disponible sur <https://bnh.dz/presentation>.

BENMADANI, Sadika. Les Moyens de Paiement Electronique en Algérie : Etat des lieux et Perspectives (en ligne) revue étude économique, Ecole Supérieure d'Economie d'Oran (Algérie) 2022,volume 16 n :01 page 791\810.disponible sur : <https://www.asjp.cerist.dz>.

BNP Paribas El Dja air. Nous connaitre (en ligne).2024. Disponible sur <https://www.bnpparibas.dz>.

BONNET, Victor L'ENQUETE SUR LE CRIDT : II LA MONNAIE FIDUCIAIRE ET LE CAPITAL DE LA BANQUE DE France Revue des deux mondes (1829-1971), 1865 vol. 60, no 3, p738-764.

BRAHIM, Rafafa. La monétique en Algérie, développement et perspectives. Journal d'études en économie et Management Volume (en ligne), 2020, vol 3, no 06, p, 294. Disponible sur <https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/635/3/2/141385>.

Capital.fr Monnaie fiduciaire : définition et valeur (en ligne). (2021). Disponible sur <https://www.capital.fr/votre-argent/monnaie-fiduciaire-1345675> .

Citai Bank Algérie, historique (en ligne). (2023). Disponible sur www.citibankalgerie.com .

Bibliographies

Cpa-bank.dz. Présentation du CPA. (En ligne). Disponible sur : <https://www.cpa-bank.dz/index.php/fr/la-banque/presentation>.

DEHBIA, BELAID. L'E-Wallet comme outil révolutionnaire du paiement mobile : cas des expériences Saoudiennes, Egyptienne et Emirati. (En ligne). Revue recherche économique contemporaine Vol 06, N° : 1 2023. Disponible sur <https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/623/6/1/218697>.

Dominique, Chamblay., Mac, Montousse. 100 fiches pour comprendre les sciences économiques (en ligne) édition Rosny : Bréal 1998 p 169. Disponible sur https://books.google.com/books?id=luiI3fqEBSYC&printsec=frontcover&dq=100+fiches+pour+comprendre+l%27economie&hl=fr&newbks=1&newbks_redir=1&sa=X&ved=2ahUKEwjxo_yF-LWGAXW1caQEHagIBPsQ6AF6BAGLEAI.

Editions Ellipses, fiche1 les caractéristiques d'une économie de troc (en ligne). (2018). Disponible sur https://www.editions-ellipses.fr/PDF/9782340029842_extrait.pdf.

EL BARAKA BANK Algérie. Historique (en ligne). (2021). Disponible sur : <https://www.albaraka-bank.dz> .

FransaBank el djazair. Présentation (en ligne). (2024) disponible sur <https://www.fransabank.dz>.

Group. BNP Paribas. La monnaie à l'ère de dématérialisation- BNP Paribas (en ligne). (2021). Disponible sur <https://group.bnpparibas/actualite/monnaie-ere-dematerialisation>.

Groupement d'intérêt économique monétique. Présentation (en ligne). Disponible sur <https://giemonetique.dz>.

Gulf Bank Algérie. Présentation (en ligne). (2020) disponible sur <https://www.agb.dz>.

HIÉRONIMUS, Fanny, *et al.* Un travail écrit : Enjeux juridiques et impacts de la Blockchain pour le notariat et le secteur bancaire belge.(en ligne). 2018. Disponible sur <https://matheo.uliege.be/bitstream/2268.2/4867/4/TFE-FannyHIERONIMUS-DroitGestion-2017-2018.pdf>.

HSBC Algérie. Présentation (en ligne). (2024) disponible sur <https://www.about.algeria.hsbc.com>.

Bibliographies

Journaldunet.fr. Dictionnaire économique et financier-JDN (en ligne) (2019). Disponible sur : <https://www.journaldunet.fr/business/dictionnaire-economique-et-financier/1199083-troc-definition-traduction-et-synonymes/>.

Larousse. Définitions : fiduciaire-Dictionnaire de français Larousse (en ligne). (2014). Disponible sur <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/fiduciaire/33603>.

MESONNIER, Jean-Stéphane. Monnaie électronique et politique monétaire. *Bulletin de la Banque de France*, 2001, vol. 91, p. 51-64.

Ministère du commerce et de la promotion des exportations. Guide sur le commerce électronique (en ligne).(2024) disponible sur <https://www.mpt.gov.dz> .

Montoussé, Marc. Économie monétaire et financière. France,(en ligne) Bréal, 2006. Disponible sur https://books.google.com/books?id=Ipc1I0sIa28C&printsec=frontcover&dq=Economie+mon%C3%A9taire+et+financi%C3%A8re&hl=fr&newbks=1&newbks_redir=1&sa=X&ved=2ahUKEwjbkauFkriGAxUFTKQEHTnMBjUQ6AF6BAGMEAI.

Natixis Algérie. Banxy Mag (en ligne) 2024. Disponible sur <https://www.banxybank.com> .

REFAFA Brahim. La monétique en Algérie développement et perspectives (en ligne). Revue d'études en économie et en administration des affaires ,31\12\2020, Volume 3, Numéro 2, Pages 301 disponibles sur <https://www.asjp.cerist.dz>.

SADIK, BENMADANI. Les Moyens De Paiement Electronique en Algérie : Etat des lieux et perspectives (en ligne) N, 2022, vol. 01 ,791-810. Disponible sur <https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/417/16/1/184453>.

SHERIF, Mostafa Hashem. *Paiements électroniques sécurisés*. PPUR presses polytechniques, 2007. (En ligne) P50. Disponible sur https://books.google.com/books/about/Paiements_%C3%A9lectroniques_s%C3%A9curis%C3%A9s.html?id=_pHfh1IaoUQC.

SHERIF, Mostafa Hashem. *Paiements électroniques sécurisés*. PPUR presses polytechniques, 2007. (en ligne) P582. Disponible sur https://books.google.com/books/about/Paiements_%C3%A9lectroniques_s%C3%A9curis%C3%A9s.html?id=_pHfh1IaoUQC.

Société d'automatisation des transactions interbancaire et monétique. Membre de réseau (en ligne).(2020).disponible sur <https://www.satim.dz>.

Bibliographies

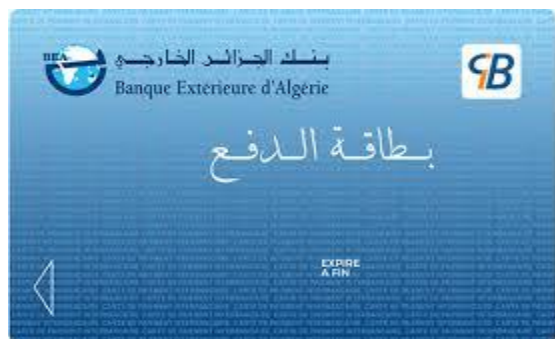
Société générale Algérie. Présentation (en ligne) 2024.disponible sur <https://particuliers.societegenerale.dz> .

The housing Bank for Trade et finance Algeria. Présentation. (En ligne). (2024) disponible sur <https://emploitic.com>.

Trust Bank Algeria. Présentation de la banque (en ligne).2024. Disponible sur <https://www.trustbank.dz>.

Annexes

Annexe n°1 : La carte interbancaire classique de la banque extérieure d'Algérie



Annexe n°2 : La carte interbancaire GOLD de la banque extérieure d'Algérie



Annexe n°3 : la MasterCard Classique de la Banque extérieure d'Algérie.



Annexe n°4 : la MasterCard prépayé de la banque extérieure d'Algérie.



Annexes

Annexe n°4 : la MasterCard Platinum de la banque extérieure d'Algérie



Annexe n°5 : la MasterCard business de la banque extérieur d'Algérie



Annexe n°6 : La MasterCard World Elite de la banque extérieure d'Algérie



Annexes

Annexe n°7 : La carte MasterCard World Business de la banque extérieure d'Algérie



Annexe n°8 : la carte American Express Green de la banque exterieur d'Algérie



Annexe n°9 : la carte American Express Gold de la banque exterieur d'Algérie



Annexe n°10 : la carte American Express Platinum de la banque exterieur d'Algérie



Annexes

Annexe n°11 : organigramme de la banque extérieur d'Algérie.



Annexes

Annexe n°12 : le questionnaire

Questionnaire sur la carte CIB.

1- Quel est votre genre ?

Masculin	
Féminin	

2- Quelle est votre tranche d'âge ?

25-35	
36-45	
45-52	
+50	

3- Quelle est votre catégorie socioprofessionnelle ?

Agriculteur exploitant	
Cadre et profession intellectuelle supérieur	
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	
Profession intermédiaire (santé, fonctions publique, enseignant)	
Profession libérale	
Employé	
Etudiant	
Retraité	
Inactif	

4- Quel est votre lieu d'habitation

Urbain	
--------	--

Annexes

Suburbain	
Compagne	

5- Vous utilisez la carte CIB ?

Oui	
Non	

6- Quels sont les avantages de la carte CIB ?

Rapidité	11
Sécurité	5
Traçabilité	1
Permet d'effectuer des transactions via le site proposé par la BEA	3
Disponibilité de la carte 24/7	8
Accessible dans toutes les DAB et GAB	1

7- Quelles sont les fonctionnalités de la carte CIB ?

Effectuer des opérations de retrait	
Effectuer des opérations de virement compte à compte	
Effectuer des opérations paiement par site	
Consulté l'historique des transactions effectuées	
Consulté le solde	
Permet d'effectuer des paiements via les TPE	

8- Quels sont les fréquences d'utilisation de la carte CIB ?

Plusieurs fois par semaine	
Une fois par semaine	
Une fois par mois	
Au besoin	

9- Quelles sont les causes de non utilisations de la carte CIB ?

Absence de discrétion	
Indisponibilité et l'insuffisance des automates de paiement par carte (DAB, GAB)	

Annexes

Paraitre compliqué	
Vols et agression	
Oublie des informations personnelle (mot de passe)	
Complication de la procédure en cas de perte ou oubli de mot de passe	
Le non répandu de la carte	
Neutre	

Agence : _____ Code : _____

N° du contrat _____ Date _____

Type de carte :

Personne physique (particulier)Classique ☐Gold ☐**Personne morale (Société)**Corporate ☐Titulaire du Compte

Je soussigné(e) Mr, Mme, Melle (1) : Nom _____ et prénom (s) _____

Raison sociale : _____ et prénom (s) _____

Adresse du domicile :

Code postal : _____ Ville _____ Tél _____

[illegible]

Nature du compte : **Particulier** ☐ **Société** ☐

Date d'ouverture :

Sollicite de la banque la délivrance d'une carte interbancaire de paiement et reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de fonctionnement de la carte de paiement et y adhère sans réserve.

A mon nom ☐ Au nom du porteur ci-après désigné ☐

et accepte l'utilisation de la carte CIB pour les opérations de paiement via un site Web Marchand ☐

Titulaire de la carte

Particulier :

Mr, Mme, Melle (1) : Nom _____ et prénoms _____

Date et lieu de naissance : _____ à _____ Wilaya _____

Date et lieu de naissance : _____ a _____ Wilaya _____
Profession : _____

Adresse : _____

Revenu mensuel : _____ (DA) à la date de signature du contrat

[illegible]

Date d'expiration : _____

Société :

Raison sociale : _____ N° du Registre de Commerce : _____

Adresse : _____ N° du Registre de Commerce : _____

Plafond hebdomadaire mensuel de paiement _____

[illegible]

(1) Rayer la mention inutile

Les Parties ont convenu ce qui suit :

Article 1er : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de fixer l'ensemble des conditions de délivrance, d'utilisation, de renouvellement, de mise en opposition et de retrait de la carte bancaire «CIB».

Article 2 : Délivrance de la carte

La carte nationale de retrait et paiement interbancaire permet à son titulaire d'effectuer, sur le territoire Algérien, des retraits d'espèces en monnaie nationale auprès des Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) ou des Guichets Automatiques de Banque (GAB) affichant le logo "CIB", et de régler des achats de biens ou des prestations de services à l'aide d'un terminal de paiement électronique, chez des commerçants et prestataires de services adhérents au système de paiement "CIB", affichant le logo "CIB" et de régler à distance, les achats effectués par internet, via un site Web Marchand.

La carte CIB est délivrée par la Banque, dont elle reste la propriété, à la demande et sous réserve d'acceptation de cette demande, à ses clients titulaires d'un compte et/ou à leurs mandataires dûment habilités.

Le titulaire de la carte s'engage à l'utiliser et/ou son numéro, exclusivement dans le cadre du Réseau Monétique Interbancaire (RMI) et des réseaux agréés.

La carte est strictement personnelle, son titulaire devant y apposer obligatoirement sa signature dès réception. Il est strictement interdit au titulaire de la carte de la prêter ou de s'en déposséder. Son usage est strictement limité aux opérations suivantes :

- Retrait d'espèces sur les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) et les Guichets Automatiques de Banque (GAB),
- Ordre de paiement pour régler l'achat d'un bien ou d'un service réellement effectué, au moyen des Terminals de Paiement Electroniques (TPE) ou par Internet (à distance) via un accès au site d'un Web marchand.

En cas de changement d'adresse, le porteur de la carte, qu'il soit ou non le titulaire du compte sur lequel fonctionne celle-ci, doit en informer la Banque.

Article 3 : Code confidentiel

Un code personnel est remis confidentiellement par la banque au titulaire de la carte et uniquement à celui-ci. Le titulaire de la carte doit prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité de sa carte et du code confidentiel, il doit donc tenir absolument secret son code et ne pas le communiquer à autrui.

Un deuxième code confidentiel ou Pin (mot de passe) est remis pour effectuer un paiement par Internet à travers un site Web Marchand.

Le nombre de tentatives successives de composition du code confidentiel est limité à cinq (5), sur les Automates (DAB-GAB), avec le risque notamment de confiscation ou d'invalidation de la carte au 5^e essai infructueux.

La composition du code secret au niveau du DAB/GAB ou du TPE/TPV équivaut à une signature emportant reconnaissance de l'opération effectuée par le titulaire de la carte au moyen de celle-ci.

Article 4 : Modalités d'utilisation de la carte pour des retraits d'espèces sur les DAB/GAB et auprès des agences bancaires

- 4.1 - Les retraits d'espèces sont possibles dans les limites du montant du plafond hebdomadaire/mensuel de retrait fixées dans les conditions de banque.

Les montants des plafonds de retrait peuvent être différents, selon que les transactions soient effectuées :

- Sur les DAB/GAB de la banque ou sur ceux des autres banques et établissements financiers,
- Auprès des guichets de la banque ou auprès de ceux des autres banques et établissements financiers.

- 4.2 - Les montants enregistrés de ces retraits, ainsi que les commissions éventuelles, sont portés dans les délais habituels propres aux retraits d'espèces au débit du compte concerné sans aucune obligation d'indiquer le numéro ou le titulaire de la carte utilisée, notamment lorsque plusieurs cartes fonctionnent sur le même compte.

- 4.3 - Le titulaire du compte doit, préalablement à chaque retrait et sous sa responsabilité, s'assurer de l'existence au compte, d'un solde suffisant et disponible et le maintenir jusqu'au débit correspondant.

Article 5 : Modalités d'utilisation de la carte pour le règlement d'achats de biens et de prestations de services

- 5.1 - La carte est également un moyen de paiement qui peut être utilisé pour régler des achats de biens et des prestations de services.

- 5.2 - Ces paiements sont possibles dans les limites des montants des plafonds mensuels de paiement fixés par la banque dans les conditions de banque.

- 5.3 - Les paiements par carte sont effectués selon les conditions et procédures en vigueur chez les Commerçants adhérents au Réseau Monétique Interbancaire et affichant le logo «CIB» ou le Web marchand.

- 5.4 - La banque débite immédiatement le compte du montant des dépenses effectuées à l'aide de la carte en cas de décès, d'incapacité juridique du titulaire de la carte et/ou du titulaire du compte, d'incidents de paiement ou de fonctionnement du compte, de clôture du compte ou du retrait de la carte par la banque, décision qui serait notifiée au titulaire de la carte et/ou du compte par simple lettre.

- 5.5 - Le titulaire du compte autorise la banque à débiter son compte sur la base des enregistrements ou des relevés transmis par le Commerçant, pour le règlement des achats de biens ou des prestations de services.

Les réclamations concernant ces opérations sont traitées dans les conditions prévues à l'article 16 «réclamations - conservation des documents et informations» ci-dessous.

- 5.6 - Le titulaire du compte doit s'assurer que le compte présente un solde suffisant et disponible, pour faire face à ses transactions de paiement.

- 5.7 - Le montant détaillé des paiements par carte passés au débit du compte figure sur un relevé des opérations qui peut demander auprès de l'agence.

- 5.8 - La banque reste étrangère à tout différend de nature commerciale, c'est à dire ne portant pas sur l'opération de paiement proprement dite, pouvant survenir entre le titulaire de la carte et le Commerçant.

L'existence d'un tel différend ne peut en aucun cas justifier le refus du titulaire de la carte et/ou du titulaire du compte sur lequel elle fonctionne, d'honorer les règlements par carte des achats de biens et des prestations de services.

- 5.9 - La restitution d'un bien ou d'un service réglé par carte bancaire ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement auprès du Commerçant que s'il y a eu préalablement une transaction débitée d'un montant supérieur ou égal. Ce remboursement ne peut être effectué qu'à l'initiative du Commerçant.

Article 6 : Limitation et cessation de l'usage électronique de la carte

La banque, le titulaire du compte et le titulaire de la carte peuvent mettre fin à l'utilisation de celle-ci sans préavis ni justification.

De même, ils peuvent exclure du champ d'utilisation de la carte un ou plusieurs service(s) lié(s) à celle-ci ou supprimer l'accès à certaines fonctions du Réseau Monétique Interbancaire.

Toute limitation ou cessation de l'usage électronique d'une carte, à l'initiative de son titulaire ou du titulaire du compte sur lequel elle fonctionne, doit être notifiée par écrit à la banque qui s'efforcera d'en tenir compte, dès réception.

La cessation de l'utilisation de la carte n'est opposable à la banque que si la carte lui a été restituée contre accusé de réception.

Article 7 : Preuve des opérations

Les opérations effectuées au moyen de la carte sont enregistrées automatiquement sur un support électronique. Ces enregistrements constituent la preuve des opérations effectuées au moyen de la carte et la justification de leur imputation au compte sur lequel cette carte fonctionne.

La banque, le titulaire du compte et le titulaire de la carte reconnaissent force probante au support informatique, sur lequel sont enregistrées les données relatives à toutes les opérations du Distributeur Automatique de Billets, du Guichet Automatique de Banque ou du Terminal de Paiement Electronique.

Article 8 : Responsabilité de la banque

La banque n'est responsable des pertes directes encourues par le titulaire de la carte dues au dysfonctionnement du système que lorsque ce dernier incombe directement à la banque et n'est pas indépendant de sa volonté. De même, la responsabilité de la banque est dérogée si le défaut est signalé au titulaire de la carte par un message sur l'appareil ou d'une autre manière visible.

Article 9 : Indisponibilité du système

La banque n'est nullement responsable des conséquences directes ou indirectes de l'inutilité de la carte en cas d'indisponibilité technique du système.

L'indisponibilité du système est signalée par les DAB/GAB et les TPE.

Article 10 : Recevabilité des oppositions

L'ordre de paiement donné au moyen de la carte est irrévocable. Seules sont recevables par la banque, les oppositions, émanant du titulaire du compte et/ou de la carte, expressément motivées par la perte ou le vol de la carte, l'utilisation frauduleuse de la carte ou des données liées à son utilisation, le redressement ou la liquidation judiciaire du bénéficiaire du paiement.

L'opposition pour utilisation frauduleuse de la carte ou des données liées à son utilisation peut être effectuée dans le cas où le titulaire de la carte est toujours en possession de sa carte au moment de l'opération contestée uniquement dans les cas suivants, si :

- La carte a été contrefaite,
- Le paiement contesté a été effectué frauduleusement, à distance, sans utilisation physique de la carte, avec son seul numéro et d'autres données y figurant.

Article 11 : Modalités de blocage et d'opposition de la carte

- 11.1 - Le titulaire de la carte et/ou du compte doit déclarer immédiatement la perte ou le vol de sa carte.

Cette déclaration doit être faite, pour le blocage de la carte, au Centre d'Appel ouvert sept (7) jours par semaine, en appelant l'un des numéros de téléphone réservés à cet effet.

Un numéro d'enregistrement de ce blocage est communiqué au titulaire de la carte et/ou du compte.

- 11.2 - La banque ne saurait être tenue pour responsable des conséquences du blocage de la carte par téléphone qui n'émanerait pas du titulaire du compte.

- 11.3 - Toute opposition doit être notifiée par le titulaire du compte ou le titulaire de la carte à la banque par lettre remise ou expédiée sous pli recommandé, à l'agence tenant le compte sur lequel fonctionne la carte, contre accusé de réception.

En cas de contestation sur l'opposition, celle-ci sera réputée avoir été effectuée à la date de la réception de ladite lettre par la banque.

- 11.4 - En cas d'utilisation frauduleuse de la carte ou des données liées à son utilisation, le titulaire de la carte et/ou du compte doit faire opposition pour ce motif et la déclarer dans le délai prévu à l'article 16 « Réclamations - Conservation des documents et informations » ci-dessous.

- 11.5 - En cas de perte, de vol ou d'utilisation frauduleuse de la carte ou des données liées à son utilisation, la banque peut demander un récépissé ou une copie d'un dépôt de plainte ou de déclaration de perte faite auprès des autorités judiciaires.

Article 12 : Responsabilité du titulaire du compte

12.1 - Principe

Le titulaire de la carte est responsable de l'utilisation et de la conservation de celle-ci et de son (ses) code (s) confidentiel (s).

Il assume, comme indiqué à l'article 12.2 « Opérations effectuées avant opposition » ci-dessous, les conséquences de l'utilisation de la carte tant qu'il n'a pas fait opposition dans les conditions prévues aux articles 10 « Recevabilité des oppositions » et 11 « Modalités de blocage et d'opposition de la carte » ci-dessus.

12.2 - Opérations effectuées avant opposition

Les opérations effectuées avant opposition sont à la charge du titulaire du compte, en cas de perte ou de vol de celle-ci.

12.3 - Opérations effectuées après opposition

Les opérations effectuées après opposition, dûment notifiée dans les conditions prévues à l'article 11 « Modalités de blocage et d'opposition de la carte » ci-dessus sont à la charge de la banque, à l'exception des opérations effectuées par le titulaire de la carte.

12.4 - Frais d'opposition

Les frais pour la mise en opposition de la carte bancaire sont supportés par le titulaire du compte suivant les conditions de banque en vigueur et les modalités fixées par la banque.

Article 13 : Responsabilité solidaire du ou des titulaires du compte et des cartes

En cas de compte joint, les titulaires du compte, lorsqu'ils ne sont pas titulaires de la carte, sont solidairement et indivisiblement tenus des conséquences financières résultant de la responsabilité du titulaire de la carte au titre de la conservation et de l'utilisation de la carte et du code confidentiel.

Cette responsabilité pèse sur les titulaires du compte jusqu'à :

- La restitution de la carte à la banque et, au plus tard, jusqu'à la date de fin de validité, en cas de révocation, par le titulaire du compte, du mandat donné au titulaire de la carte ou la date de clôture du compte,
- Ou la dénonciation de la convention de compte joint, à la condition que celle-ci ait été notifiée à tous les intéressés.

Les titulaires du compte doivent veiller à ce que leur compte présente un solde suffisant et disponible.

Article 14 : Durée de validité - Renouvellement - Retrait - Restitution de la carte

- 14.1 - La carte comporte une durée de validité dont l'échéance est inscrite sur la carte elle-même.

- 14.2 - A la date d'échéance, la carte fait l'objet d'un renouvellement automatique du support, sauf avis contraire exprimé par écrit avec accusé de réception par son titulaire ou le titulaire du compte concerné, au moins deux mois avant cette date.

- 14.3 - La banque a le droit de retirer, de faire retirer ou de bloquer l'usage de la carte à tout moment ou de ne pas la renouveler. La décision de retrait est notifiée dans tous les cas au titulaire de la carte et/ou du compte.

Le titulaire de la carte s'oblige, en conséquence, à la restituer à la première demande et s'expose à des sanctions si après notification du retrait de la carte, par simple lettre, il continue à en faire usage.

- 14.4 - La carte peut faire l'objet d'un retrait par un Commerçant ou par un établissement financier tiers, sur demande de la banque émettrice. Dans ce cas, la décision de restitution de la carte à son titulaire appartient à la banque.

- 14.5 - La clôture du compte sur lequel fonctionne une ou plusieurs cartes entraîne l'obligation de les restituer. Il en va de même en cas de dénonciation de la convention de compte collectif. L'arrêté définitif du compte ne pourra intervenir au plus tôt qu'un (1) mois après restitution des cartes.

Article 15 : Capture de la carte

Une carte capturée par un DAB/GAB peut être récupérée par son titulaire au plus tard deux (2) jours après sa capture au guichet où est situé l'appareil, après accord du Centre d'autorisation de la banque. Passé ce délai, la carte est retournée à l'agence de la banque tenant le compte sur lequel fonctionne la carte.

Article 16 : Réclamations - Conservation des documents et informations

Le titulaire du compte et/ou de la carte a la possibilité de déposer une réclamation auprès de son agence, en présentant le ticket de l'opération litigieuse et l'extrait de compte, et cela dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours au maximum, à compter de la date de l'opération contestée.

Le ticket émis par le commerçant doit être conservé par le titulaire de la carte jusqu'à expiration du délai de réclamation.

Les informations ou documents ou leur reproduction que la banque détient, relatifs aux opérations visées dans le présent contrat et qui font l'objet de réclamation, doivent être produits par la banque quarante-cinq (45) jours au plus après la réclamation du titulaire de la carte et/ou du compte.

La banque a l'obligation de faire diligence auprès de tout correspondant afin que celui-ci lui communique les pièces qu'il pourrait détenir et qui ont trait à l'opération contestée.

Les parties conviennent d'apporter les meilleurs soins à leur information réciproque sur les conditions d'exécution de l'opération. Le cas échéant, et notamment en cas de fraude ou de suspicion de fraude commise par un tiers identifié ou non, la banque peut demander au titulaire de carte un récépissé ou une copie d'un dépôt de plainte auprès des autorités judiciaires.

Article 17 : Remboursement en cas de réclamation

Les réclamations qui s'avèrent fondées conformément aux clauses de la présente convention donneront lieu au remboursement de tous les débits non justifiés, y compris la totalité des frais bancaires supportés le cas échéant par le titulaire du compte.

Le remboursement intervient au plus tard soixante (60) jours à compter de la réception de la réclamation.

Article 18 : Communication de renseignements à des tiers

18.1 - De convention expresse, la banque est autorisée à diffuser les informations recueillies dans le cadre du présent contrat, les informations figurant sur la carte et celles relatives aux opérations effectuées au moyen de celle-ci aux banques et aux établissements financiers, aux organismes intervenant dans le cadre de la fabrication et du fonctionnement de la carte et éventuellement à des sous-traitants, aux commerçants acceptant le paiement par carte, ainsi qu'à la Banque d'Algérie et au Réseau Monétique Interbancaire.

Ces informations feront ou non l'objet de traitements automatisés, afin de permettre la fabrication de la carte, la gestion de son fonctionnement et d'assurer la sécurité des paiements notamment lorsque la carte est mise en opposition.

18.2 - Une inscription au fichier de la centrale des impayés, géré par la Banque d'Algérie, est réalisée lorsqu'une utilisation abusive de la carte par son titulaire ou le(s) titulaire(s) du compte est notifiée à ce(s) dernier(s).

18.3 - Le titulaire d'une carte peut exercer son droit d'accès aux données personnelles le concernant et demander à la banque la rectification de ces données, en cas d'erreur.

Article 19 : Conditions tarifaires

19.1 - La carte est délivrée moyennant le paiement d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé dans les conditions de banque. Cette cotisation est prélevée d'office sur le compte concerné. Dans le cas du renouvellement de la carte, tel que prévu à l'article 14 « durée de validité - renouvellement - retrait - restitution de la carte » ci-dessus, la cotisation est prélevée dans les mêmes conditions que lors de la délivrance de celle-ci.

19.2 - Une commission à l'opération est appliquée, notamment aux retraits d'espèces, aux mises en opposition pour perte ou vol de la carte, aux demandes de documentation et aux réclamations si ces dernières se révèlent non justifiées.

19.3 - Les autres conditions tarifaires sont précisées dans le tableau des conditions de banque.

19.4 - Le titulaire du compte ou le titulaire de la carte peuvent obtenir auprès de toutes les agences de la banque la communication des tarifs pratiqués.

19.5 - Le titulaire du compte autorise la banque à débiter son compte des cotisations et commissions visées ci-dessus.

Article 20 : Modification des conditions du contrat

La banque se réserve le droit d'apporter des modifications des tarifs, des plafonds hebdomadaires de retrait et des plafonds mensuels de paiement, qui seront portées à la connaissance du titulaire du compte.

Ces modifications sont applicables un mois après leur notification lorsqu'elles sont acceptées par le titulaire du compte.

En cas de non acceptation de ces modifications par le titulaire du compte, le présent contrat est résilié dans un délai d'un (1) mois à compter de la notification écrite du refus par le titulaire du compte ou de la carte.

Article 21 : Sanctions

Tout usage abusif ou frauduleux, toute falsification de la carte, ainsi que toute fausse déclaration est passible des sanctions pénales prévues par la loi.

Toute fausse déclaration ou usage abusif de la carte entraînent la résiliation du présent contrat.

Tous les frais et les dépenses réels engagés pour le recouvrement forcé des opérations résultant de l'utilisation de la carte sont à la charge solidairement du titulaire de la carte et du titulaire du compte concernés.

En cas d'indisponibilité de provision, la banque applique des pénalités, selon les conditions de banque en vigueur et les modalités fixées par la banque.

Article 22 : Règlement des différends

22.1 - Hormis les litiges commerciaux, objet de la clause de l'article 5, alinéa 8 « modalités d'utilisation de la carte pour le règlement d'achats de biens et de prestations de services » ci-dessus, tous les litiges qui naissent à l'occasion de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat seront réglés à l'amiable.

22.2 - A défaut de règlement amiable, les litiges seront soumis au tribunal compétent.

Article 23 : Résiliation du contrat

23.1 - La résiliation du présent contrat intervient en cas de non-exécution des obligations contractuelles par la banque, le titulaire du compte ou le titulaire de la carte.

Toutefois, le titulaire de la carte ou du compte, d'une part, et la banque, d'autre part, peuvent, à tout moment, sans justificatif ni préavis, sous réserve du dénouement des opérations en cours, mettre fin au présent contrat, sans qu'il soit nécessaire d'accomplir aucune autre formalité hormis l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Lorsque cette résiliation fait suite à un désaccord sur les modifications des conditions du présent contrat, elle ne peut intervenir qu'au-delà du délai prévu dans l'article 20 « modification des conditions du contrat » pour l'entrée en vigueur de ces modifications.

23.2 - Tout décès et toute incapacité juridique du titulaire du compte ou de la carte entraînent la résiliation immédiate de plein droit du présent contrat, sous réserve du dénouement des opérations en cours.

Dans le cas où, après résiliation du contrat, il se révélerait des impayés, ceux-ci seront à la charge du titulaire du compte.

23.3 - La résiliation prend effet au lendemain de la réception de la lettre recommandée ou avec accusé de réception.

23.4 - Les transactions antérieures à la résiliation seront traitées conformément aux conditions du présent contrat.

23.5 - La résiliation du présent contrat entraîne la restitution la carte à la banque par le titulaire du compte, contre accusé de réception.

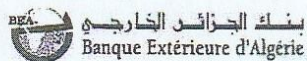
Article 24 : Entrée en vigueur

Le présent contrat est établi en trois (3) exemplaires. Il entre en vigueur à compter de la date de sa signature par les parties.

Fait à Alger, le _____

Signatures

P / la banque (écrire la mention manuscrite)	Le titulaire du compte (écrire les mentions manuscrites « lu et approuvé »)	Le titulaire de la carte « lu et approuvé » et « bon pour acceptation de pouvoir »)



ANNEXE XII (Instruction 05/3/DG du 16 juillet 2019) SUITE
12- COMMISSIONS SUR LES PRODUITS MONETAIRES

h2) Interbancaire	100 DA ≤ transaction ≤ 2000 DA : 6 DA 2000 DA < transaction ≤ 5000 DA : 1 DA + 0,25% 5000 DA < transaction ≤ 30.000 DA : 1 DA + 0,20% 30.000 DA < transaction ≤ 60.000 DA : 1 DA + 0,15% 60.000 DA < transaction ≤ 200.000 DA : 1 DA + 0,10% Transaction > 200.000 DA : 201 DA	
i) Commission de retrait		valeur jour de l'opération
i1) intra-bancaire	20 DA	
i2) interbancaire	30 DA	
j) Commission de consultation	10 DA	Valeur jour de l'opération
k) E-Paiement		Valeur jour de l'opération
k1) Intra-bancaire	7 DA/ Transaction	
k2) Interbancaire	Transaction ≤ 5000 DA/10DA Transaction > 5000 DA 0,7% max 300 DA	Valeur jour de l'opération
AUTRES OPERATIONS		
a) Adhésion Plateforme e-paiement sur Internet (Commerçant)	70.000 DA/an	Valeur jour de l'opération
b) Opérations Intra-bancaire de remboursement (supporté par le client)		Valeur jour de l'opération
b1) Opération sur TPE	2 DA	
b2) Opération paiement en ligne	8 DA	Valeur jour de l'opération

Toutes les commissions sur les opérations de la Banque, sont soumises à la TVA au taux en vigueur.



ANNEXE XII (Instruction 05/3/DG du 16 Juillet 2019)

12- COMMISSIONS SUR LES PRODUITS MONETAIRES (SUITE 02)

Nature des Opérations	Commissions	Date de valeur
c- Carte World Elite :		
Frais de gestion :		
Emission/ Reconfecion	10.000 DA	Valeur jour de l'opération
Rédition code confidentiel	1.000 DA	Valeur jour de l'opération
Blocage	Contre-valeur 5€	Valeur jour de l'opération
Opposition	Gratuit	
Frais sur transaction :		
Transaction DAB/GAB :		
- Zone Euro	Montant interchange de la transaction+1,5% variable (Contre-valeur Dinars)	
- Hors zone Euro	Montant interchange de la transaction+2% variable (Contre-valeur Dinars)	
POS (TPE et autres e-commerce) :		
- Zone Euro	1,5% par transaction (Contre-valeur Dinars)	
- Hors zone Euro	2% par transaction (Contre-valeur Dinars)	

Toutes les commissions sur les opérations de la Banque, sont soumises à la TVA au taux en vigueur.

Table des matières

Table des matières

Remerciements

Dédicaces

Liste des tableaux et figures

Sommaire

Liste des abréviations

Introduction générale..... 2

Chapitre I : La monnaie et se processus de dématérialisation

Introduction 7

Section01 : l'évolution de la monnaie 8

1- Définition, origine et évolution historique de la monnaie de la monnaie 8

1-1 Le troc 9

1-2 La monnaie marchandise 9

1-3 La monnaie métallique 10

1-4 La monnaie fiduciaire 10

2- La monnaie scripturale et ses instruments 11

2-1 Le chèque 11

2-2 Le virement 12

2-2-1 Le virement international 12

2-2-1-1 Le virement SEPA..... 13

2-2-1-2 Le virement non SEPA..... 13

2-2-2 Le virement national 13

2-2-2-1 Le virement bancaire 13

2-3 Les avis de prélèvement 14

2-4 Les titres de paiement 14

2-5 L'effet de commerce 14

2-5-1 La lettre de change..... 14

2-5-2 Le billet à ordre..... 14

3- La monnaie électronique 16

3-1 Définition et caractéristique de la monnaie électronique 16

3-2 Les acteurs de la monétique 17

3-3 Les instruments de la monétique 19

3-3-1 les cartes de paiement 19

Table des matières

3-3-1-1 La cartes du débit	19
3-3-1-2 Les cartes de crédit	20
3-3-1-3 Les cartes accréditives	20
3-3-1-4 Les cartes sans contact	20
3-3-2 Terminal de paiement électronique	20
3-3-3 Les Guichets automatiques de banque et les distributeurs automatiques de billets.....	21
3-3-3-1 Les guichets automatiques de banque	21
3-3-3-2 Les distributeurs automatiques de banque	21
3-3-3-3 La différence entre des guichets automatiques de banque et des distributeurs automatiques de billets	21
Section 02 : Les nouvelles technologies de paiement électronique	22
1 Le paiement mobile	22
1-1 Les façons de M-paiement	22
1.1.1 Short Message Service "SMS" ou "USSD" un structure supplementary service	22
1.1.2 Internet mobile	22
1-1-3 La technologie Near Field Communication	23
1-1-3-1 Le mode Peer to Peer	23
1-1-3-2 Le mode émulateur de carte	23
1-1-3-3 Le mode lecteur	23
1-2 Les avantages du paiement mobile	23
1-2-1 Les avantages de SMS et NFC	23
1-2-1-1 Les avantages de paiement par SMS	24
1-2-1-2 Les avantages de paiement par NFC	24
1-3 Inconvénients de paiement mobile.....	24
1-3-1 Les inconvénients de paiement par SMS.....	24
1-3-2 Les inconvénients de paiement par NFC	24
2 Porte-monnaie électronique.....	24
2-1 les fromes de porte-monnaie électronique	24
2-1-1 Le porte-monnaie électronique	24
2-1-2 Le porte-monnaie virtuel	25
2-2 l'avantage de porte-monnaie électronique	25
2-3 Inconvénients porte-monnaie électroniques	25
3. La technologie de Blockchain	25
3-1 les avantages Blockchain	26

Table des matières

3-1-1. Diminution des coûts	26
3-1-2 La sécurité des transactions financières.....	26
3-1-3. Diminution des délais	26
3-1-4 Une grande base de données	27
3-2 Inconvénients de Blockchain	27
3-2-1 Risque de fraude	27
3-2-3 Problème d'identification	27
4 Les paiements électroniques par l'utilisation de l'identité numérique.....	27
4-1 Les paiements par la reconnaissance faciale.....	28
4-2 Les paiements par la reconnaissance vocale	28
4-3 La signature électronique et cryptographique.....	28
4-4 Les avantages des paiements biométriques.....	28
4-4-1 Sécurité améliorée	28
4-4-2 Commodité et rapidité	29
4-4-3 Confiance	29
Conclusion.....	30

Chapitre II : Présentation du système bancaire et de la monétique en Algérie

Introduction	32
Section 01 : création et évolution du système bancaire algérien	33
1- La création de la banque centrale.....	33
2- Le système bancaire algérien avant 1990	34
2-1- Les institutions financières non bancaires	34
2-1-1 La Caisse Algérienne de Développement	34
2-1-2- La Caisse nationale d'épargne et de prévoyance	35
2-2- Les institutions financières bancaires	37
2-2-1- Les banques publiques	37
2-2-1-1- La Banque Nationale d'Algérie	37
2-2-1-2- Crédit Populaire d'Algérie	39
2-2-1-3- La Banque Extérieure d'Algérie	40
2-2-1-4- La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural	41

Table des matières

2-2-1-5- La Banque du Développement Local	41
3-Structure du système bancaire algérien après 1990	42
3-1- Les acteurs bancaire et financier.....	42
3-1-1-Les banques	42
3-1-1-1- Les banques publiques	42
3-1-1-2- Les banques privées	43
3-1-2- Les établissements financiers	51
3-1-2-1-Les établissements financiers à vocation générale.....	51
3-1-2-2-Les établissements financiers à vocation spécifique	53
3-1-3-Les bureaux de changes	53
3-2- Les organes consultatifs.....	53
3-2-1- Le Comité de stabilité financière	54
3-2-2- Le Comité national des paiements	55
3-2-3- Le Haut Conseil Islamique	55
3-3- Les autres organes	55
3-3-1- Le conseil monétaire et bancaire	55
3-3-2- La commission bancaire.....	56
3-3-3- L'association des banques et des établissements financiers.....	56
3-3-4- Le fonds de garantie des dépôts bancaires, le filet de sécurité public.....	56
Section 02 : La monétique dans le système bancaire algérien.....	57
1. Les composants du système de paiement électronique	57
1.1.La société d'automatisation des transactions interbancaires et de monétique	57
1.2.Le réseau monétique interbancaire	58
1.2.1. Les distributeurs et guichets automatique de billet	58
1.2.2. Le réseau des terminaux de paiement électronique	59
1.3.Le Groupement d'Intérêt Economique Monétique	59
1.4.Centre Monétique Interbancaire	60
1.5.Centre de télécompensation interbancaire.....	60
1.Les types de cartes en circulation en Algérie	60
1.1.Les cartes interbancaires	61
2.1.1 Présentation de la carte CIB	61
2.1.1 Type de carte interbancaire	62
2.1.2 Processus d'octroi de la carte interbancaire	62
2-1-1-La carte EDAHABIA	63

Table des matières

2-2-Les cartes internationales.....	63
2-2-1 Les Visa carte	64
2-2-2 Les MasterCard	64
2-2-3 Américain carte.....	65
2-3 Les gammes de carte internationales	65
Le lancement de l'e-paiement en Algérie	67
2. Le lancement du paiement mobile	67
Conclusion.....	69

Chapitre III: L'adoption de la monétique par la BEA agence 034 de Tizi -ouzou

Introduction	71
Section 01 : présentation de l'organisme d'accueil	72
1- Historique et évolution de la Banque Extérieure d'Algérie.....	72
2-Les missions de la Banque extérieure d'Algérie	72
3-Organisation général de la Banque extérieure d'Algérie	73
3-1 La fonction Finances et développement	73
3-2 Fonction Engagement	73
3-3 Fonction internationale	73
3-4 Fonction secrétariat général	74
3-5 Fonction contrôle	74
4- Présentation de l'agence BEA 034 de Tizi Ouzou.....	74
5- la présentation du service monétique de l'agence 034.....	75
5.1 Les cartes interbancaires.....	75
5-2 les cartes internationales	77
5-2-1 Les types de la MasterCard	77
5-2-1-1 La MasterCard classique	77
5-2-1-2 La MasterCard Prépayée	77
5-2-1-3 La carte MasterCard Platinum.....	77
5-2-1-4 La carte MasterCard Business.....	78

Table des matières

5-2-1-5 La carte MasterCard World Elite	78
5-2-1-6 La carte MasterCard World Business	78
5-3 les cartes American Express.....	80
5-3-1 la carte Green	80
5-3-2 la carte Gold.....	81
5-3-3 la carte Platinum	81
5-4 Les guichets et distributeurs automatique de billets	82
Section 2 : La contribution de la BEA dans le développement de la monétique en Algérie	83
1-1 Nombre d'automate dans le secteur bancaire Algérien.....	83
1-2 Nombre d'automate au sein de la banque extérieur d'Algérie.....	84
1.3 La part de la banque extérieure d'Algérie par rapport au nombre d'automate installé dans le secteur bancaire Algérien	84
1-4 La part de l'agence BEA 034 de Tizi-Ouzou dans l'implantation des automates dans la banque extérieur d'Algérie.....	86
2.Nombre de carte	87
2-1 Nombre de carte dans le secteur bancaire Algérien	87
2-2 Nombre de carte CIB et carte ADAHABIA	88
2-3 Nombres de carte CIB mise par la Banque BEA	89
2-4 La part de BEA dans la distribution des cartes CIB au sein du secteur bancaire algérien.	90
2-5 La part de l'agence BEA 034 de Tizi-Ouzou dans la distribution des cartes CIB dans secteur bancaire.	91
3- Nombre des transactions effectué par la carte CIB	92
3-1 Nombre des transactions effectuée par la carte CIB dans le secteur bancaire.....	93
Section 03 : méthodologie de réalisation de l'enquête.	94
1-Les caractéristiques des sondés	94
1-1 Le genre des clients interrogés.....	94
1-2 La tranche d'âge des clients interrogés.....	95
1-3 La catégorie socioprofessionnelle des clients Interrogés.....	97
1-4 Lieu d'habitations des personnes interrogées	99
2- L'identification des sondes selon l'utilisation de la carte CIB.....	101
2-1 le comportement du client utilisateurs de la carte CIB	102
2-1-1 les fonctionnalités de la carte CIB	104
2-1-2 les fréquences d'utilisation de la carte CIB	106
2-1-3 La carte CIB utilisée.....	107

Table des matières

2-2 le comportement du client non utilisateurs de la carte CIB	109
Conclusion	111
Conclusion générale	113
Bibliographie	
Annexes	
Table des matières	

Résumé

Ce travail de recherche a pour objet d'étude, l'émergence de la monétique en Algérie : cas l'agence BEA 034 de Tizi-Ouzou. La méthode de recherche choisie est l'étude de cas. Nous avons choisi d'étudier le cas d'une banque publique afin d'appuyer notre étude théorique qui est vérifier le niveau d'adaptations da monétique en Algérie. Suite à ce travail nous avons étudié le processus de dématérialisation des moyens de paiement ainsi son apparition dans plusieurs banques algériennes privées et publiques. Nous avons eu l'occasion d'étudier les nouveaux moyens de paiement que la banque met à la disposition de ses clients, ainsi que le système qu'elle utilise pour assurer une utilisation optimale de ces instruments de paiement. Et également la notion de « banque en ligne » qu'est devenue la solution des clients pour gagner du temps. D'une part, nous avons pu découvrir les effets négatifs de la pandémie de COVID-19 sur les services de paiements électronique. Découvrir en revanche comment le confinement a contribué à la diffusion de la culture du paiement électronique et a l'acceptation par les citoyens de ces nouvelles méthodes.

Abstract

This research work aims to study the emergence of electronic banking in Algeria: the case of the BEA 034 agency in Tizi-Ouzou. The research method chosen is the case study. We chose to study the case of a public bank in order to support our theoretical study which is to verify the level of electronic payment adaptations in Algeria. Following this work, we studied the process of dematerialization of means of payment and its appearance in several private and public Algerian banks. We had the opportunity to study the new payment methods that the bank makes available to its customers, as well as the system it uses to ensure optimal use of these payment instruments. And also the notion of "online banking" which has become the solution for customers to save time. On the one hand, we were able to discover the negative effects of the COVID-19 pandemic on electronic payment services. On the other hand, discover how confinement contributed to the spread of the culture of electronic payment and the acceptance by citizens of these new methods.

Mots clés : Monnaie ; Monétique ; Paiements électroniques ; Instruments de paiements ; Cartes CIB ; Banque BEA.